

28 SEP. 2012

Votants : 97
Convocation du Conseil de Communauté :
le 14 septembre 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 25 septembre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 septembre 2012

COHESION SOCIALE INSERTION- SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Emmanuel GROLLEAU, Michel GUIGNARD, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Patrice LAPLACE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Germain MEHL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Dominique VALLEE à Jacques MORISSET, Marie-Christelle BOUCHERY à Jean-Luc CLISSON, Rabah LAICHOIR à René MATHE, Pilar BAUDIN à Virginie LEONARD, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annick DEFAYE à Chantal BARRE, Nicole GRAVAT à Amaury BREUILLE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Annie COUTUREAU, Anne LABBE à Maryvonne ARDOUIN, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Jacqueline LEFEBVRE à Elisabeth BEAUVAIS, Alain MEMIN à Magdeleine PRADERE, Josiane METAYER à Jean-Louis SIMON, Franck MICHEL à Hüseyin YILDIZ, Gwénaëlle MIGNARD à Anita JAGOUX, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Michel PAILLEY à Guillaume JUIN, Alain PIVETEAU à Jacques TAPIN, Christophe POIRIER à Pascal DUFORESTEL, Sylvette RIMBAUD à Rose-Marie NIETO, Denis THOMMEROT à Patrick DELAUNAY

Titulaires absents suppléés :

Patrick BERNACCHI par Michel GUIGNARD

Titulaires absents :

Jérôme BALOGE, Alain CHAUFFIER, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Christiane PINEAU

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Gilbert BARANGER, Dominique VALLEE, Marie-Christelle BOUCHERY, Rabah LAICHOIR, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annick DEFAYE, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Nicole IZORE, Anne LABBE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Sylvette RIMBAUD, Denis THOMMEROT

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 SEPTEMBRE 2012

COHESION SOCIALE INSERTION – SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

Monsieur **Serge MORIN**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

En 2010, la Communauté d'Agglomération de Niort a exprimé la volonté d'engager une réflexion, à l'échelle de son territoire, autour de l'élaboration d'un schéma durable de cohésion sociale.

A ce titre, les élus communautaires ont souhaité que cette démarche :

- accompagne les actions de développement territorial, formalisées au travers des documents stratégiques existants (SCOT, PLH, Schéma de Développement Economique et Commercial, Plan de Déplacements Urbains...),
- confirme tout l'intérêt à conduire une politique de cohésion sociale au-delà de celle concernant la place spécifique des quartiers de la géographie prioritaire (Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

Ainsi, au sein d'un territoire présentant de réelles fragilités mais qui dispose également de ressources mobilisables, la CAN a résolument inscrit cette action de cohésion sociale dans une démarche plus préventive que curative.

Il s'agit, dans cette perspective et au regard du contexte de crise traversé, de se donner les moyens d'intervenir en faveur des situations sociales les plus difficiles et d'adopter une véritable posture vertueuse d'anticipation.

La cohésion sociale relève non seulement d'une nécessité, destinée à préserver les équilibres au sein du territoire mais constitue aussi un élément essentiel d'attractivité de celui-ci.

Aujourd'hui, fort d'un travail participatif de deux années méritant d'être souligné, la CAN est aujourd'hui en mesure, sur la base d'un diagnostic préalable, de passer du projet à la mise en œuvre d'un schéma opérationnel.

Décliné sur les thèmes de l'habitat/cadre de vie, l'emploi/insertion, la citoyenneté/prévention de la délinquance, l'éducation/parentalité et la santé, ce schéma a pour vocation :

- de se doter d'un cadre de référence pour les acteurs de la CAN et ses partenaires, fondation d'un véritable projet de territoire,
- d'assurer la mise en cohérence et l'articulation des actions de cohésion sociale avec les autres schémas de référence concernant le développement de l'agglomération,

- de dégager des moyens pour agir spécifiquement en faveur de cet enjeu social et territorial.

Dans ce cadre, la CAN investit différentes fonctions structurantes autour de la cohésion sociale :

- une fonction de connaissance du territoire afin de rendre lisible, pour tous les acteurs, les évolutions de celui-ci et ceci dans la perspective d'un meilleur ajustement des actions dont ils peuvent être porteurs
- une fonction de ressource et de mise en réseau des acteurs du territoire en :
 - favorisant l'interconnaissance afin de renforcer la capacité d'intervention collective
 - offrant une ingénierie dédiée à la coordination et à l'émergence de projets.
- une fonction stratégique d'impulsion et de mise en œuvre d'actions relevant des registres soutenus par le schéma durable de cohésion sociale.

Par ailleurs, la CAN souhaite renforcer, en ce domaine, le partenariat avec toutes les institutions concernées.

En effet, dans le souci de porter, dans les meilleures conditions de soutien et de mobilisation, ce schéma durable de cohésion sociale, la CAN permettra à chaque partenaire intéressé d'apporter son expérience et son savoir faire, au service de l'intérêt général.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver les documents de diagnostic, d'orientations et de pistes d'action du schéma durable de cohésion sociale, tels qu'annexés à la présente délibération,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 97
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Serge MORIN
Vice-Président Délégué

28 SEP. 2012

Schéma Durable de Cohésion Sociale (SDCS) - Plan de financement prévisionnel

Habitat - Cadre de Vie	années de mise en œuvre			Partenariats Institutionnels
	2012	2013	2014	
Principe d'intervention : Améliorer l'accès des publics fragiles aux services (transports, énergie, sport, culture) Orientation n°1- Renforcer l'appropriation du nouveau réseau de transport par ces publics				
Action 1 : formations actions auprès des acteurs relais aux différentes possibilités du réseau (TAD, TPMR, Covoiturage, tarification sociale...) et mesure des effets des actions engagées.	Mise en place au cours du dernier trimestre			CCAS des communes, CG 79 et DDCSPP (formation des agents et identification des acteurs relais)
Action 2 : accompagnement de proximité pour favoriser l'usage des transports collectifs (Cf: ambassadeurs des transports - Service civique comme levier opérationnel - opérateur Unis Cité ?) * pour 8 jeunes en service civique la Région a indiqué qu'elle apportait 9 000 € en 2012 en recettes rattachées puis en 2013 (sous réserve du bilan)	Mise en place au cours du dernier trimestre	27 000 €	27 000 €	CCAS des communes et CAF (prescripteurs); Conseil régional (cofinancement)
Orientation n°2- Renforcer les actions sur la précarité énergétique				
Action 3 : Organiser le repérage des situations de précarité énergétique				
Action 4 : mettre en place des actions de formation/ sensibilisation en direction des publics les plus en difficulté après repérage des travailleurs sociaux et CCAS (approche individuelle et collective)- (Cf : profil Médiateur-Service Civique comme levier opérationnel) * pour 4 jeunes en service civique; dont 2000 euros pour économiseurs d'eau et ampoules basse consommation La Région a indiqué lors du CLEP un accord de principe pour soutenir cette action à hauteur de 4 350 €		18 850 €	18 850 €	CCAS des communes, CAF et DDCSPP (formation des agents et identification des acteurs relais); Conseil Régional (cofinancement)
Orientation n°3- Favoriser l'appropriation des actions culturelles, sportives et éducatives sur la CAN				
Action 5 : repositionner le dispositif « chèques loisirs » à l'échelle de la CAN A partir des résultats d'une étude réalisée par l'IRA, il s'agit de redéployer ce dispositif pour sortir d'une politique « du premier arrivé, premier servi » qui ne bénéficie pas aux habitants des communes rurales. Une réévaluation de cette enveloppe permettrait de toucher tous les enfants de 6 à 16 ans des familles à revenu modeste de la CAN. Ce dispositif présente une complémentarité avec l'action de la Région en direction des + de 16 ans. Ce dispositif préexistait au SDCS et fait l'objet de crédits spécifiques.	56 000 € SDCS logistique	86 000 € de prestation et 10 000 € de crédits hors SDCS	86 000 € de prestation et 10 000 € de crédits hors SDCS	DDCSPP (étude préalable); CAF (partenariat technique sur données statistiques); Conseil Régional (cofinancement)
Action 6 : Mettre en place des actions de formation et de sensibilisation auprès des acteurs relais / programmation-activités à partir de l'approche « chèques loisirs »				Pour CAF, CG 79, DDCSPP et CCAS des communes (formation des agents et identification des acteurs relais)
Recettes rattachées CRDD (conf CLEP du 3 avril 2012) sur les actions 2 et 4.		9 000 €	9 000 €	
coût net pour la CAN (montant total - recettes rattachées)		98 500 €	141 850 €	

Schéma Durable de cohésion Sociale (SDCS) - Plan de financement prévisionnel

Emploi - Insertion		année de mise en œuvre			Partenariats institutionnels
		2012	2013	2014	
Orientations et pistes d'actions		coût annuel prévisionnel			
1- Mieux lier insertion et ressources locales					
Action 1 : affirmer la présence de la CAN sur l'élaboration du projet de Maison de l'Economie Sociale et Solidaire		réflexion en cours	projet		
Action 2 : Conforter et développer le dispositif "Emplois vacants" proposé en piste d'action de l'Agenda 21, en lien avec la Mission Locale		interventions coordonnées des services			Mission Locale dans le cadre de la convention avec la CAN
2- Développer des outils complémentaires à l'échelle de l'agglomération					
Action 3 : Etendre les clauses d'insertion dans les marchés publics de la CAN et des communes de l'agglomération		réflexion en cours - intervention coordonnées des services			
Action 4: Soutien financier à des actions d'accompagnement en amont de l'accompagnement socioprofessionnel (entre le social et l'accompagnement au projet professionnel)		à finaliser- coûts à évaluer			DIRECCTE et CG79 (coproduction et financement)
Sous-total					

Schéma Durable de Cohésion Sociale (SDCS) - Plan de financement prévisionnel

Education - Parentalité	coût annuel prévisionnel	année de mise en œuvre			Partenariats institutionnels
		2012	2013	2014	
Orientations et pistes d'actions Orientation n°1 - Développer le champ de la parentalité dans le cadre de la réflexion conduite par le CADEF					
Action 1 : Mieux appréhender et évaluer les besoins en matière de parentalité et conforter le CADEF comme pôle d'expertise et de pilotage d'un réseau structuré à l'échelle de la CAN	action transversale : Observatoire des solidarités* interventions coordonnées des services				les partenaires du CADEF (CAF, DDCSPP, CG 79, MSA, CAN);
Action 2 : Mise en place d'une formation action afin de qualifier les différents acteurs dans l'exercice du soutien à la fonction parentale de façon à rendre les interventions plus efficaces et pertinentes 8 500 € de la CAN et 2 550 € du CRDD	8 500 € à partir de 2013	définition du programme de formation	11 050 €	8 500 €	les partenaires du CADEF (CAF, DDCSPP, CG 79, MSA, CAN); Délégation départementale des CSC
Action 3 : Vigilance, soutien et appui aux initiatives moins professionnalisées 2 000 € de la CAN et 600 € du CRDD	2 000 € à partir de 2013			2 600 €	les partenaires du CADEF (CAF, DDCSPP, CG 79, MSA, CAN)
Recettes rattachées CRDD (conf CLEP du 3 avril 2012) sur les actions 2 et 3.					
				3 150 €	
Sous-total	10 500 €	10 500 €	13 650 €	10 500 €	
coût net pour la CAN (montant total - recettes rattachées)				10 500 €	

Schéma Durable de Cohésion Sociale (SDCS) - Plan de financement prévisionnel

Citoyenneté-Prévention de la délinquance	coût annuel prévisionnel	année de mise en œuvre			Partenariats
		2012	2013	2014	
Orientations et pistes d'actions					
Orientation n°1- Coordonner et mettre en réseau les acteurs de la jeunesse et de la prévention					
Action 1 : Formaliser un cadre diagnostic à l'échelle de la CAN sur la prévention des conduites à risques par l'élaboration d'un outil d'observation et mettre en place une instance de type CLSPD, si l'observation de la situation locale en montrait l'utilité	action transversale : Observatoire des solidarités*				Partenaires du CLSPD actuel
Action 2 : Construire une coordination jeunesse s'appuyant de manière opérationnelle sur les centres sociaux 8 500 € de la CAN et 2 550 € du CRDD	8 500 € à partir de 2013	définition du programme de formation	11 050 €	8 500 €	
Orientation n°2- Impliquer les jeunes dans la vie locale en leur donnant une place dans les processus de réflexion et de travail relatifs aux politiques jeunesse					
Action 3 : Soutenir les initiatives des jeunes qui s'inscrivent dans une démarche d'agglomération	2 000 € à partir de 2013		2 000 €	2 000 €	
Action 4 : Impliquer les jeunes dans les conseils d'équipement (type CSC) afin de les responsabiliser dans les lieux supports d'activités					
Action 5 : Impliquer les jeunes dans la vie locale					
Recettes rattachées CRDD (conf CLEP du 3 avril 2012) sur les actions 2 et 5.					
			2 550 €		
Sous-total	10 500 €	10 500 €	13 050 €	10 500 €	
coût net pour la CAN (montant total - recettes rattachées)					
				10 500 €	

Shéma Durable de cohésion sociale (SDCS) - Plan de financement prévisionnel

	coût annuel prévisionnel	année de mise en œuvre			Partenariats institutionnels
		2012	2013	2014	
Santé					
Orientations et pistes d'actions					
Orientation n°1- Permettre le recueil de l'information et le partage des connaissances et des données					
Action 1 : mise en place d'une démarche d'observation et de veille					
Orientation n°2- Définir un premier projet local de santé d'agglomération					
Action 2 : Etablir un document de préfiguration d'un futur Contrat Local de Santé (CLS)					
Orientation n°3- Coordonner les acteurs et les actions					
Action 3 : Engager un travail de coordination locale des acteurs et des actions via un chargé de mission dédié ou un opérateur					
Sous-total					
Action transversale : Observatoire des solidarités objet d'une convention CAN/CCAS et Cg 79 pour la transmission des données.					
objectifs de cette action : - recueil et analyse des données permettant l'analyse des besoins sociaux (ABS) à l'échelle de la CAN et la poursuite de cette démarche déjà engagée sur la Ville de Niort, - repérage des grands indicateurs d'évolution du territoire, - veille sur les thématiques du Projet Durable de Cohésion Sociale notamment dans une perspective d'élargissement des compétences et suivi des actions déclinant ce projet, - animations à partir de ces données, d'ateliers, des instances de suivi et de pilotage, - mise à disposition du SIG de la Ville de Niort,	coût annuel prévisionnel	26 500 €			
			Mise en place au dernier trimestre	26 500 €	26 500 €
Schéma Durable de Cohésion Sociale					
Reste crédits à ventiler sur les différents volets en fonction de la mise en place et de la finalisation des projets d'actions					
Totaux des volets					
			40 950 €	140 000 €	
Recettes rattachées CRDD (conf CLEP du 3 avril 2012)					
coût net pour la CAN (montant total - recettes rattachées)					
			60 000 €	80 000 €	
Dispositif chèque loisirs - action rattachée au SDCS - demande au BP 2013					
	évolution sur les 3 ans	56 000 € crédits hors SDCS et 10 000 € logistique.	si validation au BP 2013 86 000€ de prestation et 10 000€ logistique	sous condition de validation, 86 000€ de prestation et 10 000€ logistique	

CAN

28 rue Blaise Pascal
BP 193
79006 Niort Cedex
tel : 05 49 78 91 30
Email : agglo@agglo-niort.fr

Projet Durable de Cohésion Sociale *Orientations, actions, gouvernance*

PREFECTURE DEUX-SEVRES
28 SEP. 2012

AURES groupeReflex_
3 place du bon pasteur
44000 Nantes
tel : 02 40 89 47 60
aures@aires-reflex.org

ACADIE groupeReflex_
170 bis Faubourg Saint Antoine
75012 Paris
tel : 01 43 79 97 79
acadie@acadie-reflex.org

Juillet 2012

SOMMAIRE

Pourquoi un projet durable de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération niortaise..... 3

Sur quoi s'appuie ce projet durable de cohésion sociale ? 5

Quatre principes essentiels de l'action 5

Cinq thématiques ciblées comme cadre d'intervention 6

Une organisation et un fonctionnement ajustés 7

Volet cadre de vie : améliorer l'accès des publics fragiles aux services (transports, énergie, sport, culture...) 8

Orientation N°1 : renforcer l'appropriation du nouveau réseau de transports..... 8

Orientation N°2 : Renforcer les actions entreprises pour traiter les problématiques de précarité énergétique 14

Orientation N°3 : favoriser l'appropriation des actions culturelles, sportives et éducatives sur la can..... 20

Volet emploi - insertion 25

Orientation 1 : Mieux lier insertion et ressources locales 25

Orientation N°2 : Développer des outils complémentaires à l'échelle de l'agglomération 30

Volet prévention – citoyenneté 35

Orientation N°1 : coordonner et mettre en réseau les acteurs de la jeunesse et de la prévention 35

Orientation N°2 : Impliquer les jeunes dans la vie locale en leur donnant une place dans les processus de réflexion et de travail relatifs aux politiques jeunesse 43

Volet : éducation parentalité 51

Orientation : développer le champ de la parentalité dans le cadre de la réflexion conduite par le CADEF..... 51

Volet santé 59

Orientation 1 : Permettre le recueil de l'information et le partage des connaissances et des données..... 60

Orientation 2 : Définir un premier projet local de santé d'agglomération..... 62

orientation N°3 : Coordonner les acteurs et les actions 64

Volet gouvernance du projet durable de cohésion sociale 66

Schéma d'organisation et de fonctionnement du PDCS 67

Niveau politique et décisionnel 68

Niveau technique et opérationnel 69

Observation et évaluation..... 71

Principes de communication autour du projet et de ses actions..... 75

POURQUOI UN PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE

L'agglomération de Niort est support de logiques économiques et sociales différenciées : entre la réalité d'une ville moyenne, celle de communes péri urbaines situées dans l'immédiate couronne de Niort ou encore celle de communes rurales plus éloignées.

L'agglomération a su sans doute mieux que d'autres résister à la situation de crise grâce une dynamique soutenue, des ressources économiques et sociales importantes. Elle se caractérise aussi par cette double volonté manifestée par les élus :

- d'un côté d'accompagner **une politique de développement** par des outils stratégiques essentiels (SCOT, PLH, Schéma de développement économique et commercial, Plan de déplacements urbains)
- et de l'autre d'affirmer l'intérêt de porter **une politique de cohésion sociale** au delà de celle qui jusqu'alors s'était intéressée à la seule place spécifique des quartiers de la géographie prioritaire (projet de schéma durable de cohésion sociale).

Ainsi, face à un territoire qui présente des fragilités mais dispose également de ressources mobilisables, une exigence s'impose d'autant plus fortement en termes de solidarité et de partage qu'il est possible de cerner au mieux les problématiques d'exclusion et d'affirmer une logique de prévention des effets de la crise.

Par cette volonté d'aborder les enjeux de cohésion sociale à une échelle d'agglomération, les élus de la CAN s'inscrivent dans une démarche que le contexte local permet de considérer comme plutôt préventive que curative. Il s'agit dans cette perspective de pouvoir ainsi se donner les moyens de réduire au mieux les écarts pouvant exister entre les situations sociales dans leur lien à l'action publique. La réalité socio-économique de l'agglomération aujourd'hui permet ainsi de se placer dans une posture vertueuse d'anticipation au regard de l'avenir.

La cohésion sociale est non seulement une nécessité pour préserver les équilibres au sein du territoire, mais aussi un élément essentiel d'attractivité de celui-ci.

Ainsi, la mise en œuvre d'un « projet durable de cohésion sociale » a pour vocation de créer:

- Un cadre de référence pour tous les acteurs, véritable projet de territoire
- Une attention quant à la mise en cohérence des politiques publiques dans l'articulation de ce projet avec les schémas destinés au développement
- Des moyens pour agir spécifiquement sur cet enjeu social et territorial.

Dans ce cadre, la CAN tient à investir différentes fonctions structurantes sur la cohésion sociale :

- Une **fonction de connaissance** du territoire afin de rendre lisible aux yeux des acteurs les évolutions de celui-ci dans la perspective d'un meilleur ajustement des actions dont ils peuvent être porteurs.
- Une **fonction de ressource et de mise en réseau** pour les acteurs du territoire :
 - Favoriser l'interconnaissance et la mise en réseau afin de renforcer la capacité d'intervention collective des acteurs du territoire
 - appuyer les acteurs du territoire par le biais d'une ingénierie dédiée à la coordination et à l'émergence de projets.
- Une **fonction stratégique d'impulsion et de mise en œuvre d'actions** sur les registres soutenus par le projet durable de cohésion sociale

Par ailleurs, la CAN tient tout particulièrement à se rapprocher de ses partenaires institutionnels afin de porter, dans les meilleures conditions de soutien et de mobilisation, le projet durable de cohésion sociale où chacun pourra apporter son expérience et son savoir faire au service de l'intérêt général.

SUR QUOI S'APPUIE CE PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE ?

QUATRE PRINCIPES ESSENTIELS DE L' ACTION

Différents principes structurent dans ses intentions le projet durable de cohésion sociale.

AGIR EN DIRECTION DES PUBLICS LES PLUS EN DIFFICULTE

Le projet a pour objectif d'éviter les situations d'exclusion ou de mis à l'écart de certains publics. Il visera par conséquent à favoriser l'accès aux droits, à prévenir les situations à risque, à soutenir les initiatives permettant aux publics les plus en difficulté de trouver leur place dans l'agglomération.

FACILITER L'EQUILIBRE TERRITORIAL

Il a pour objectif d'éviter que des écarts ne se creusent entre certaines parties du territoire de l'agglomération. Il visera par conséquent à répondre aux enjeux spécifiques attachés aux territoires les plus en difficulté afin de favoriser entre les sous secteurs de la CAN une meilleure prise en compte de cette réalité.

S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE DURABLE

Le projet a pour objectif de s'inscrire dans une démarche de long terme qui favorise au mieux le bien être des habitants de l'agglomération. Il visera par conséquent d'un coté une plus grande implication et responsabilisation des publics dans les démarches qui les concernent et de l'autre une meilleure harmonisation des pratiques institutionnelles afin d'optimiser les solutions proposées.

TIRER PARTI DU DEVELOPPEMENT

Le projet visera à tirer parti des démarches actives de développement engagées à l'échelle de l'agglomération (PLH, PDU, SCOT, Schéma de développement économique...) afin de mieux répondre aux enjeux de cohésion sociale et de prévenir les risques d'exclusion.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

CINQ THEMATIQUES CIBLEES COMME CADRE D'INTERVENTION

Ces cinq thématiques sont celles qui structurent le CUCS aujourd'hui et que les élus de la CAN ont voulu voir prises en compte à l'échelle plus étendue de l'agglomération.

CADRE DE VIE

Le projet vient s'inscrire en appui d'une politique de développement sur l'habitat et le cadre de vie (PLH, PDU, SCOT...) pour laquelle la compétence de l'agglomération est forte dans une logique d'accompagnement qui vise principalement, pour les publics les plus défavorisés, à :

- ▶ Rendre lisible les politiques mises en œuvre (ex : l'offre de transport public, d'équipements culturels ou de loisirs...)
- ▶ Favoriser l'accès aux services par une politique tarifaire adaptée
- ▶ Aider aux changements de comportement sur la gestion de la précarité énergétique

EMPLOI – INSERTION

Le projet vient s'inscrire dans une recherche de complémentarité entre des ressources déjà existantes (au sein de la collectivité) ou qu'il s'agit de mobiliser et de développer (dans le champ de l'économie sociale et solidaire notamment) et les enjeux d'insertion. Pour cela, l'agglomération se propose avec ses partenaires d'actionner certains leviers (clauses d'insertion, dispositif « emplois vacants ») ou de construire de nouvelles stratégies pouvant bénéficier aux publics les plus éloignés de l'emploi.

EDUCATION – PARENTALITE

Le projet considère qu'entre les compétences de l'Etat en matière d'éducation et de scolarité et les compétences des villes en matière de politiques enfance jeunesse, la parentalité reste le parent pauvre des politiques soutenues en matière de cohésion sociale. Reconnaître et appuyer la ressource locale en termes d'accompagnement et de suivi et de mise en cohérence des actions est une manière pour l'agglomération de prendre part à cette dynamique éducative au sens large du terme.

CITOYENNETE – PREVENTION DE LA DELINQUANCE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

S'il existe de nombreuses structures préoccupées par les politiques jeunesse sur le champ particulier des loisirs et de l'insertion, les enjeux en termes de prévention de la délinquance et d'implication des jeunes dans l'action publique sont aujourd'hui mal couverts à l'échelle de l'agglomération. La CAN en lien avec ses partenaires visera par conséquent à mieux structurer les politiques jeunesse en favorisant une meilleure coordination des acteurs et une meilleure intégration des jeunes dans le territoire.

LA SANTE

Si la santé n'est pas une compétence d'agglomération, elle interroge cependant sa place sur les enjeux à venir de démographie médicale ainsi que de prévention – promotion de la santé. L'agglomération se donne pour objectif de mieux appréhender la réalité de ces enjeux avant de s'inscrire dans une stratégie plus appropriée de son intervention dans ce champ particulier des politiques publiques.

UNE ORGANISATION ET UN FONCTIONNEMENT AJUSTES

Le projet durable de cohésion sociale nécessitera pour être opérationnel une organisation et un fonctionnement qui en permette l'animation et donc l'accompagnement et le suivi.

Plusieurs principes favoriseront le sens et l'opérationnalité même du projet :

- ▶ Un observatoire des solidarités permettra une observation régulière de la situation de l'agglomération sur un registre thématique afin de renforcer la connaissance du territoire, identifier les enjeux qui le concernent et constituer un support à l'animation du projet.
- ▶ Un dispositif de suivi technique du projet réunira les acteurs concernés afin d'accompagner la démarche et les acteurs. Une co-animation entre la CAN et ses partenaires permettra d'accompagner et de suivre chacune des thématiques sur la base de groupes projets et d'un suivi des actions
- ▶ Un temps de rencontre réunira une fois par an, sous la forme d'un séminaire transversal et d'ateliers thématiques, les institutions et les acteurs de terrain.

VOLET CADRE DE VIE : AMELIORER L'ACCES DES PUBLICS FRAGILES AUX SERVICES (TRANSPORTS, ENERGIE, SPORT, CULTURE...)

ORIENTATION N°1 : RENFORCER L'APPROPRIATION DU NOUVEAU RESEAU DE TRANSPORTS

RAPPEL DES ENJEUX

En juillet 2011, la Communauté d'Agglomération a mis en place un nouveau schéma de transports, permettant d'améliorer de manière significative la desserte en transports en commun (extension de la couverture territoriale, cadencement sur les pôles principaux, transport à la demande dans les sites les plus éloignés de l'agglomération...) sur l'ensemble de son territoire.

Une tarification sociale est accessible pour les publics rencontrant des difficultés économiques et sociales, notamment les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle, les jeunes en insertion, les personnes de plus de 60 ans non imposables... Les acteurs constatent que le nombre de cartes délivrées pour bénéficier de la tarification sociale est en léger tassement, alors que les besoins sont importants et ont plutôt tendance à augmenter. Différents éléments peuvent expliquer cette situation : certaines personnes ne connaissent pas ce dispositif de tarification sociale ou n'entreprennent pas forcément la démarche nécessaire auprès des CCAS (notamment les jeunes et les personnes âgées)...

Cependant, les dispositifs et actions mises en œuvre pour favoriser l'accès des publics les plus fragiles au réseau de transport présentent deux limites :

- ▶ Les acteurs en contact avec ces publics (travailleurs sociaux, services d'aide à domicile, Mission Locale, centres sociaux...) ne disposent pas nécessairement de toutes les informations pour assurer une fonction de « relais ».
- ▶ Les acteurs manquent de visibilité collective sur les effets de la politique actuelle d'accès aux transports pour les publics les plus fragiles : quelle est l'utilisation effective du réseau des transports les ménages « fragiles » ? La tarification sociale est-elle mobilisée ? Par quels types de publics ? Quelles sont les autres difficultés rencontrées par les publics fragiles pour accéder au réseau de transports et plus globalement, à la mobilité ?...

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

Pour renforcer l'appropriation du nouveau réseau de transports par les publics fragiles, deux actions seront mises en œuvre dans le cadre du projet de Cohésion Sociale :

- ▶ Action n°1 : développer les actions de formation et de sensibilisation des acteurs relais aux différentes possibilités du réseau de transports. Ces actions ont deux objectifs :
 - d'une part, s'assurer que les publics fragiles disposent de toutes les informations nécessaires sur les opportunités offertes en termes de mobilité
 - d'autre part s'assurer de la tarification sociale à laquelle ils ont droit (critères pour obtenir ce tarif, démarches à entreprendre...).
- ▶ Action n°2 : développer un accompagnement de proximité pour favoriser l'usage des transports collectifs.

ACTION 1 : DEVELOPPER LES ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION DES ACTEURS RELAIS AUX DIFFERENTES POSSIBILITES DU RESEAU (TAD, TPMR, COVOITURAGE, TARIFICATION SOCIALE..),

OBJECTIFS DE L'ACTION:

L'objectif de cette action est :

- ▶ D'organiser l'information et de la diffuser auprès des acteurs relais¹ pour s'assurer que les publics fragiles disposent de toutes les informations nécessaires sur les opportunités offertes en termes de mobilité (repérage des lignes de transports et de leurs trajets, connexions possibles, fonctionnement du transport à la demande, service de covoiturage...) ainsi que sur la tarification sociale à laquelle ils ont droit (critères pour obtenir ce tarif, démarches à entreprendre...).

A noter qu'une réunion d'information sur la mobilité à destination des Structures d'Insertion par l'Activité Economique a déjà été organisée le 10 octobre 2011 par la CAN et la TAN.

¹ On entend par « acteurs relais », les acteurs en contact avec les publics fragiles : CCAS, travailleurs sociaux, services d'aide à domicile, Mission Locale, centres sociaux, EPHAD....

- ▶ D'être en capacité de mesurer avec les acteurs relais les effets des actions engagées (utilisation effective du nouveau réseau de transport par ces publics, accès à la tarification sociale...)

CONTENU DE L' ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Plusieurs étapes dans la mise en œuvre de cette action :

- ▶ Identifier les acteurs « relais » et définir une méthode et une organisation de mobilisation et d'association de ces acteurs.
- ▶ Organiser une première réunion ou série de réunions (à déterminer en fonction du nombre de structures/personnes identifiées) pour :
 - Leur fournir des informations sur le réseau de transport, la tarification sociale...
 - Définir la méthode collective à mettre en place pour pouvoir mesurer l'utilisation effective par les publics ciblés du réseau de transports et de la tarification sociale. Différents moyens pourront être mobilisés pour réaliser ce bilan collectif : réalisation d'enquêtes auprès des publics, retours des différents acteurs sur les difficultés exprimées par les publics en termes d'accès à la mobilité...
- ▶ Réunir régulièrement ces acteurs « relais » pour les informer d'éventuelles modifications (réseau de transports, tarification sociale...) et établir un bilan partenarial des résultats des actions mises en œuvre en termes d'appropriation du réseau de transports par les publics « fragiles ».

PORTEUR DE L' ACTION ET PARTENAIRES

La CAN sera le porteur de l'action.

Les partenaires institutionnels :

- Les CCAS des communes
- Le Conseil Général des Deux-Sèvres
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population (DDCSPP)

Les autres acteurs à mobiliser :

- L'entreprise en charge de la mission de transport.
- Les travailleurs sociaux du Conseil Général et de la CAF.
- Les structures d'aide à domicile pour les personnes âgées (à identifier avec les CCAS et le Conseil Général).
- Les structures d'Insertion par l'Activité Economique.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

- Les établissements ou résidences d'accueil de personnes âgées : les bailleurs sociaux concernés, les responsables d'EHPAD, de foyers logements, de maisons de retraite...
- Les acteurs en lien avec les jeunes en insertion : les CSC, la Mission Locale, responsables de FJT ou de structures d'accueil dédiées aux jeunes...

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	En prenant appui sur les partenaires institutionnels, identification des acteurs « relais » et validation d'une méthode d'association de ces acteurs. Organisation de réunion(s) avec les acteurs relais : information et mise au point d'une méthode de travail pour réaliser un bilan de l'utilisation effective des transports par les publics fragiles.
2013 2014	- Réunions avec les acteurs relais : information sur d'éventuelles évolutions du réseau de transport et bilan collectif sur le degré d'appropriation par les publics fragiles du nouveau réseau de transports
Au delà	Poursuite de l'observation : suivi et veille

COUT PREVISIONNEL POUR LA CAN

- Mobilisation et actions coordonnées des services de la Communauté d'Agglomération de Niort.

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

Nombre de personnes invitées aux réunions d'information/de sensibilisation et nombre de personnes présentes.

Production effective d'un ou de plusieurs bilans pour mesurer les effets des actions engagées.

LIENS

Fiche –action n°2.

ACTION 2 : DEVELOPPER UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITE POUR FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

OBJECTIF DE L'ACTION

Inciter et accompagner les personnes identifiées comme fragiles (jeunes en insertion/alternance, personnes âgées, public précaire...) à mieux utiliser l'offre de transports existante sur l'agglomération.

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

L'action consiste à mettre en place des ambassadeurs des transports avec les missions suivantes :

- Information, communication, promotion auprès des publics cibles sur les possibilités de mobilité offertes par le réseau de transport.
- Accompagnement individuel de certaines personnes si nécessaire.

Moyens à mettre en œuvre :

- ▶ Recours à un prestataire externe: Unis-Cité.
- ▶ Mobilisation de 6 jeunes en service civique 3 jours par semaine sur une durée de 9 mois.

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

La CAN sera porteur de l'action et s'appuiera sur un prestataire externe. L'opérateur pressenti est Unis-Cités.

Ses partenaires sur cette action seront :

- CCAS des communes
- La CAF
- Le Conseil Régional (financement)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	Recrutement des volontaires en service civique Formation/préparation des volontaires Mise en place effective des ambassadeurs des transports (horizon 2 ^{ème} semestre)
2013	Poursuite de la mission des ambassadeurs des transports (environ jusqu'à la fin du 1 ^{er} trimestre 2013). Bilan/évaluation de l'action des ambassadeurs des transports (à intégrer dans le bilan plus global évoqué dans la fiche-action n°1) / réflexion sur l'intérêt de poursuivre cette action.
2014	Poursuite de l'action ?
Au delà	

COUT PREVISIONNEL POUR LA CAN

2012	18 000 €
2013	18 000 €
2014	Le coût dépendra de la prolongation ou non de l'action.

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Nombre de volontaires en service civique recrutés pour être ambassadeurs des transports

Nombre d'actions d'accompagnement individuel réalisées

Bilan de l'utilisation effective des transports par les publics fragiles (cf. fiche action n°1).

LIENS

Fiche-action n°1

ORIENTATION N°2 : RENFORCER LES ACTIONS ENTREPRISES POUR TRAITER LES PROBLEMATIQUES DE PRECARITE ENERGETIQUE

RAPPEL DES ENJEUX

Des actions ont été récemment réalisées ou sont en cours de mise en œuvre sur le territoire de l'Agglomération pour requalifier le parc existant, améliorer la performance énergétique des logements et sensibiliser les ménages à ces enjeux :

- Une OPAH-Renouvellement Urbain a été conduite sur la période 2007-2012 dans le centre-ville de Niort pour lutter contre la vacance et l'habitat indigne.
- Mise en place d'un dispositif départemental de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Dans ce cadre, un repérage est en cours sur 20 communes (notamment dans la zone du marais) associant les travailleurs sociaux et les élus.
- Une action de formation est mise en place par la CAN auprès de certains CCAS et des travailleurs sociaux.
- Dans le parc locatif social, chez certains bailleurs, des actions d'accompagnement des locataires sont mises en place pour les former sur les nouveaux équipements de chauffage dans le cadre de la livraison des programmes neufs.

Malgré ces différentes actions, les situations de précarité énergétique perdurent dans certains secteurs, notamment dans les communes rurales du sud de la Communauté d'Agglomération.

Au travers de cette orientation, il s'agit de mobiliser le partenariat (travailleurs sociaux, association d'aide au maintien à domicile...) pour :

- ▶ Identifier, repérer les publics concernés par des situations de précarité énergétique ou qui vivent dans des logements de faible qualité énergétique.
- ▶ Puis de conduire des actions de sensibilisation des acteurs relais et des ménages concernés, soit individuellement, soit collectivement.

ACTION 3 : ORGANISER LE REPERAGE DES SITUATIONS DE PRECARITE ENERGETIQUE

OBJECTIF DE L' ACTION

L'objectif de l'action sera :

- ▶ D'améliorer la connaissance sur les situations de précarité énergétique (profil des ménages concernés, lieu de résidence...) et de mieux mesurer et territorialiser les besoins d'intervention.
- ▶ D'ajuster ou renouveler les dispositifs et actions mis en place pour repérer et traiter les situations de précarité énergétique.

CONTENU DE L' ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La réflexion à conduire doit permettre de :

- ▶ Caractériser les situations de précarité énergétique : profil des ménages et des logements concernés (lieu de résidence, taille des ménages, âge, niveaux de revenus, ancienneté du logement, statut d'occupation...).

Un partenariat est aujourd'hui envisagé, entre la CAN et l'Agence Régionale d'Evaluation Environnement Climat (AREC). L'AREC propose à la CAN une mission d'appui à la réalisation d'un état des lieux et de projections sur la consommation énergétique et ses impacts sur l'environnement. Dans ce cadre, l'AREC propose de décliner l'étude réalisée à l'échelle régionale sur la précarité et la vulnérabilité énergétique à une échelle plus fine, celle de l'agglomération et de ses 4 sous-territoires, en lien avec l'Insee. Ce travail devrait permettre de caractériser le profil des ménages concernés par la précarité énergétique sur le territoire de la CAN et ainsi d'ajuster/compléter la gamme des outils et actions déjà engagées.

- ▶ Etablir un bilan des opérations engagées ou en cours :
 - Atouts/limites du dispositif de repérage des situations.
 - Nombre de situations de précarité énergétique traitées, difficultés rencontrées...
- ▶ Déterminer les nouvelles actions ou ajustements à envisager **pour améliorer le traitement de ces situations : quelle organisation en termes de repérage ?** Comment mobiliser davantage les différents acteurs en contact avec les ménages potentiellement concernés (CAF, travailleurs sociaux du Conseil Général, CCAS...) ?

Le repérage via les acteurs « relais », en contact avec les populations, doit permettre d'identifier les situations de précarité énergétique (personnes en

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

difficulté habitant dans des logements énergivores) mais aussi des ménages qui rencontrent des difficultés dans l'usage et l'entretien de leur logement (maîtrise de la consommation énergétique, de la consommation d'eau...).

PORTEUR DE L' ACTION ET PARTENAIRES

La CAN sera porteur de l'action et mobilisera l'AREC pour la partie « connaissance des situations ».

Ses partenaires sur cette action seront :

- La Ville de Niort.
- Pour l'Etat, la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- Le Conseil Régional (cofinancement)
- La CAF
- Les CCAS

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	Réalisation de l'étude sur les profils de ménages concernés par les situations de précarité énergétique conduite par l'AREC
2013	Suite aux conclusions de l'étude et au bilan des actions en cours, éventuels ajustements/renouvellement des actions et des dispositifs existants
2014	Observation (actualisation des éléments de connaissance) et bilan des actions engagées

EVISIONNEL POUR LA CAN

2012	0 €
2013	0 €
2014	0 €

INDICATEURS D'EVALUATION DE L' ACTION

Réalisation de l'étude AREC

Bilan des actions en cours de mise en œuvre

Nombre de situations de précarité énergétique identifiées/repérées

Nombre de situations de précarité énergétique traitées

ACTION 4 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION EN DIRECTION DES PUBLICS LES PLUS EN DIFFICULTE (ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE/ATELIERS COLLECTIFS) SUITE AU REPERAGE PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX, LES CCAS ET LES ACTEURS RELAIS

OBJECTIFS DE L'ACTION:

- ▶ Sensibiliser les publics en difficulté, les plus « fragiles » sur les « bonnes pratiques » en termes d'usage et d'entretien de leur logement (consommation d'eau, d'électricité, entretien du logement...).
- ▶ En complément des actions entreprises dans ce domaine par les bailleurs sociaux dans le parc locatif social.
- ▶ Une action qui doit cibler prioritairement les occupants du parc de logements privés.

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Il s'agit de mettre en place des actions, individuelles ou collectives, de sensibilisation à l'usage et l'entretien des logements pour les publics identifiés par les acteurs « relais » (cf. action n°3 « organiser le repérage des situations de précarité énergétique »).

Ces actions pourront prendre différentes formes :

- ▶ Actions individuelles de conseil et d'accompagnement auprès de certains ménages.
- ▶ Organisation d'ateliers de formation pour sensibiliser ménages aux gestes éco-responsables qui peuvent être mis en œuvre au quotidien pour réduire les dépenses de consommation de fluides et d'énergie et mieux entretenir leur logement.

Exemple de thèmes pouvant être abordés dans le cadre d'ateliers :

- ▶ Les économies d'eau et l'entretien des canalisations.
- ▶ La fabrication et l'utilisation de produits d'entretien plus écologiques, plus naturels.
- ▶ La gestion des déchets et la pratique du tri sélectif
- ▶ La consommation et les économies d'énergie.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

Différents moyens pourront être mobilisés pour mettre en œuvre cette action :

- ▶ Appui sur l'Espace Info Energie, pour conseiller les ménages repérés et pour contribuer à la définition des actions collectives.
- ▶ Recours à l'opérateur Unis-Cité pour mettre en place un projet expérimental, Médiaterre. Ce projet vise à accompagner des familles modestes pendant 6 mois, pour changer leurs pratiques en adoptant 10 éco-gestes. Unis-Cité mobilise des jeunes volontaires en service civique (4 jeunes pourraient être recrutés pour cette expérimentation).

Par ailleurs, la CAN envisage d'acquérir du matériel à distribuer à certains ménages concernés par l'action (notamment des économiseurs d'eau et des ampoules à basse consommation).

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

La CAN est porteur de l'action. La CAN pourra s'appuyer sur un prestataire externe. L'opérateur pressenti est Unis-Cités.

Ses partenaires sur cette action seront :

- La Ville de Niort.
- Pour l'Etat, la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- L'Espace Info Energie (ADIL)
- Le Conseil Régional (cofinancement)
- La CAF
- Les CCAS

ECHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012 (2 ^{ème} semestre)	Suite au repérage, déclinaison des actions individuelles et collectives à engager Recrutement des jeunes en service civique et lancement du plan d'actions
2013	Intervention auprès des publics cibles
2014	Evaluation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

Ces coûts correspondent à la participation de la CAN dans le recrutement des volontaires en service civique (a priori 4 volontaires) ainsi que dans l'achat de matériel.

2012	14 500 €
2013	14 500 €
2014	14 500 €

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

Nombre d'actions de sensibilisation mises en place et bilan

Nombre de bénéficiaires des actions individuelles/collectives

Mesure des impacts des actions sur les pratiques de ménages (dès la mise en place des actions, prévoir un suivi des ménages dans le temps).

LIENS

Action n°3.

ORIENTATION N°3 : FAVORISER L'APPROPRIATION DES ACTIONS CULTURELLES, SPORTIVES ET EDUCATIVES SUR LA CAN

La Communauté d'Agglomération offre une diversité d'activités sur son territoire : culturelles, sportives, éducatives...

Créé en 1996 par la Ville de Niort est désormais piloté par la Communauté d'Agglomération, le dispositif « chèques loisirs » vise à favoriser l'accès des personnes à faibles revenus (familles aux revenus modestes qui relèvent de l'ancien quotient familial « QF1 ») aux activités sportives, culturelles et éducatives dans les établissements intercommunaux, municipaux et associatifs.

Une évaluation du dispositif « chèques loisirs » réalisée en janvier 2012 par l'Institut Régional d'Administration de Nantes a mis en évidence plusieurs constats et enjeux :

- ▶ Un dispositif apprécié et qui fonctionne globalement bien (point de vue positif des bénéficiaires et des prestataires conventionnés).
- ▶ Un dispositif qui a peu évolué malgré son extension de la Ville de Niort au territoire intercommunal. Les habitants des communes périurbaines et rurales bénéficient moins de ce dispositif que les habitants de la Ville de Niort et ce, pour plusieurs raisons :
 - Malgré les courriers transmis par la CAN, le personnel des communes périurbaines et rurales n'est pas forcément bien informé de l'existence et du contenu du dispositif.
 - Les agents municipaux rencontrent des difficultés pour capter les personnes ciblées.
- ▶ Aujourd'hui, les chèques loisirs sont très utilisés sur la Ville de Niort (rupture de stock) et insuffisamment consommés dans les autres communes.

L'enjeu est donc de :

- ▶ Repositionner ce dispositif à l'échelle de la CAN.
- ▶ Mettre en place des actions de formation et de sensibilisation auprès des acteurs relais pour que ceux-ci soient en capacité d'informer les publics ciblés de l'existence de ce dispositif et des démarches à suivre pour y avoir accès.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

ACTION N°5 : REPOSITIONNER LE DISPOSITIF « CHEQUES LOISIRS » A L'ECHELLE DE LA CAN

OBJECTIFS DE L'ACTION:

Il s'agit de faire évoluer/repositionner le dispositif sur la base de l'évaluation conduite par l'IRA.

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Ce repositionnement a plusieurs finalités :

- ▶ Cibler davantage les publics les plus en difficulté, notamment ceux résidant dans les communes périurbaines et rurales. Pour pouvoir toucher tous les enfants de 6 à 16 ans des familles à revenus modestes, le montant alloué au dispositif sera réévalué.
- ▶ Viser une évolution durable des pratiques (utilisation des chèques pour des inscriptions et pratiques durables, plutôt que pour l'utilisation ponctuelle d'équipements).
- ▶ Cibler le dispositif sur des activités au sein de structures associatives plutôt que sur les équipements de la CAN (pour lesquels une politique tarifaire existe déjà, le chèque loisirs fait aujourd'hui doublon, et brouille la lisibilité de cette politique tarifaire).

Moyens à mobiliser : mise en place d'un groupe de travail piloté par la CAN et associant les différents partenaires institutionnels et co-financeurs pour redéfinir les règles de fonctionnement de ce dispositif.

A noter que ce dispositif est complémentaire de l'action menée par le Conseil Régional en direction des plus de 16 ans.

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Porteur de l'action : la CAN

Partenaires institutionnels mobilisés :

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) : appui à l'étude préalable (publics à cibler, comment favoriser des pratiques plus durables...)
- La CAF (partenariat technique sur les données statistiques pour estimer les publics cibles).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	Mise e place du groupe de travail Mise en œuvre du repositionnement du dispositif
2013-2014	Sensibilisation des services
2014	Bilan/évaluation

COÛT PREVISIONNEL POUR LA CAN

Ces coûts renvoient à des lignes de crédit déjà existantes, hors Plan de Cohésion Sociale.

2012	56 000 € (ligne de financement « chèque loisirs » hors Plan de Cohésion sociale) + 10 000 € (financements de logistique concernant le repositionnement)
2013	86 000 € de prestations (chèques loisirs) + 10 000 € de frais logistique
2014	86 000 € de prestations (chèques loisirs) + 10 000 € de frais logistique

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

Nombre de chèques loisirs distribués

Répartition des chèques loisirs distribués par commune

Evolution du profil des bénéficiaires des chèques Loisirs

Evolution du type d'activités et du type d'établissement pour lesquels sont mobilisés les chèques loisirs

LIENS

Action n°6

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

ACTION N°6 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION AUPRES DES ACTEURS RELAIS SUR LES ACTIVITES ET LA PROGRAMMATION DES EQUIPEMENTS DE LA CAN

OBJECTIFS DE L'ACTION:

Cette action a deux objectifs :

- ▶ Faire en sorte que les acteurs en contact avec les publics ciblés par le dispositif « chèques loisirs » puissent être des relais d'information sur ce sujet, et plus généralement s'approprient la programmation et les activités développées par la CAN en matière culturelle et éducative (lecture publique, musées, sports d'eau...), et puissent la promouvoir en direction de différents publics : jeunes, familles, personnes âgées.
- ▶ L'information sur la politique tarifaire, les formules d'abonnement et le repositionnement du chèque loisirs peuvent être une occasion et un premier support pour lancer ces actions de sensibilisation.

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens à mobiliser : organisation d'une ou de plusieurs réunions avec les acteurs « relais ».

Il s'agit via les acteurs identifiés comme « relais », c'est-à-dire en contact avec les familles à revenus modestes de l'agglomération, de :

- ▶ Faire connaître le dispositif chèque loisirs e la politique tarifaire, en particulier dans les communes rurales et périurbaines où ce dispositif est relativement sous-utilisé.
- ▶ Faire connaître la programmation des équipements culturels et sportifs de la CAN pour l'année en cours

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Porteur de l'action : la CAN

Partenaires institutionnels mobilisés pour l'identification des acteurs « relais » et pour appuyer la CAN dans la mise en œuvre de cette action :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP)
- La CAF
- Le Conseil Général des Deux-Sèvres
- Les CCAS des communes
- Le Conseil Régional
- Le responsable des équipements culturels et sportifs de la CAN

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	En prenant appui sur les partenaires institutionnels, identification des acteurs « relais » et validation d'une méthode d'association de ces acteurs. Organisation de réunion(s) avec les acteurs relais.
2013-2014	Réunions avec les acteurs « relais » : sensibilisation et échanges.
2014	Evaluation des effets sur les publics.

COÛT PREVISIONNEL POUR LA CAN

Mobilisation et actions coordonnées des services de la Communauté d'Agglomération de Niort et des partenaires institutionnels.

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

Nombre de personnes invitées aux réunions d'information/de sensibilisation et nombre de personnes présentes.

Production effective d'un ou de plusieurs bilans pour mesurer les effets des actions engagées.

LIENS

Action n°5

VOLET EMPLOI - INSERTION

ORIENTATION 1 : MIEUX LIER INSERTION ET RESSOURCES LOCALES

Afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des dynamiques de développement de l'agglomération, la CAN doit s'appuyer sur le potentiel local et la structure locale de l'activité.

Ainsi l'économie sociale et solidaire (mutuelles comprises), une des bases fortes de l'économie et de l'emploi sur le territoire de la CAN, pourrait être largement valorisée comme un des leviers de la cohésion sociale (l'ESS comme vecteur d'emploi, de vie associative, de solidarités etc.). Les actions à développer sur le champ de l'emploi et de l'insertion devraient donc chercher à s'appuyer sur ce secteur.

Il s'agit pour la CAN de s'appuyer sur les ressources locales entendues au sens large comme dynamiques d'activité, employeurs publics et privé... Dans cette logique, la CAN ne peut agir seule, le concours des acteurs locaux de l'emploi, réunis au sein du Comité de bassin d'emploi, est essentiel.

ACTION 1 : AFFIRMER LA PRESENCE DE LA CAN SUR L'ELABORATION DU PROJET DE MAISON DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

OBJECTIFS DE L'ACTION:

Un projet de maison de l'économie sociale et solidaire (MESS) est en cours de réflexion par les acteurs du secteur en lien avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRES). La CAN est notamment sollicitée pour contribuer au financement du projet immobilier susceptible d'accueillir la MESS qui vise à constituer un pôle de ressource et de développement pour les acteurs et les publics : information, appui et accompagnement aux projets, diffusion d'outils, etc.

Il s'agit d'investir le champ de l'économie sociale et solidaire et éviter d'être cantonné à un rôle de financeur, pour :

- ▶ se positionner comme force de proposition en lien avec les acteurs du secteur ;
- ▶ participer activement à la définition du projet de MESS sur le fond (mission, fonctionnement, objectifs), au-delà du volet immobilier
- ▶ optimiser les liens entre ce secteur important de l'économie locale et les dispositifs d'insertion.

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Désigner un référent CAN « cohésion sociale » pour assurer, avec le référent CAN « économie et aménagement », un binôme d'interlocuteur pour les acteurs de l'ESS qui s'organisent en vue de la mise en place de la MESS.

Définir un « point de vue » de la CAN en matière :

- ▶ de développement de l'ESS sur son territoire ;
- ▶ de services à rendre par la MESS en direction des personnes en recherche d'emploi et en direction des structures d'accompagnement (information, appui, conseil) ;
- ▶ de services à rendre par la MESS en direction des collectivités (CAN et communes) : études, conseil, observation, concernant certains secteurs (ex : services à la personne), ou certains aspects (par exemple : les besoins de mains d'œuvre du secteur) ;
- ▶ de mobilisation du secteur de l'ESS sur les enjeux d'insertion.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DOCUMENT : PISTES D'ACTIONS

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

La CAN est porteur de cette action qui consiste principalement à s'organiser et à définir des besoins.

Ses partenaires sur cette action sont :

- la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- l'Union régionale des Scop
- l'Elan coopératif niortais
- les SIAE

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	Contexte d'approfondissement du projet de MESS Désignation d'un binôme de référents CAN (dont un « cohésion sociale ») Formulation des attentes de la CAN vis-à-vis de la MESS
2013 2014	Participation active de la CAN à la finalisation et la mise en place du projet de MESS
Au delà	Participation de la CAN aux activités et au suivi du fonctionnement de la MESS

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

- Participation de la CAN aux instances de travail pour la mise en place de la MESS
- Document précisant les attentes de la CAN

LIENS

Fiche action emploi-insertion 2 : conforter le dispositif « emplois vacants »

Fiche action transversale 1 : observatoire des solidarités

ACTION 2 : CONFORTER ET DEVELOPPER LE DISPOSITIF « EMPLOIS VACANTS » PROPOSE EN PISTE D' ACTION DE L'AGENDA 21, EN LIEN AVEC LA MISSION LOCALE

OBJECTIF DE L' ACTION

Le dispositif « emplois vacants » est une piste d' action de l' Agenda 21 qui correspond clairement aux enjeux du projet de cohésion sociale.

- ▶ Permettre aux moins de 26 ans en insertion d' occuper un poste en CDD tout en étant accompagné en amont, pendant et en aval par un conseil en insertion professionnel

CONTENU DE L' ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Ce dispositif consiste à :

- ▶ Recenser les postes vacants au sein des services de la CAN durant les congés d' été
- ▶ En lien direct avec la Mission locale, proposer des contrats courts à des jeunes en insertion.

La CAN est chargée de recenser les postes ; la Mission locale serait chargée d' identifier puis d' accompagner les personnes candidates à ces postes :

- ▶ En amont pour les préparer
- ▶ Pendant le contrat pour assurer une garantie de maintien dans l' emploi
- ▶ A la fin du contrat pour en faire le bilan avec la personne bénéficiaire et identifier les perspectives d' accès à l' emploi.

La CAN peut mettre en œuvre cette action dans une logique d' exemplarité, en ayant la perspective de l' étendre :

- ▶ aux communes de l' agglomération (avec un appui technique de la CAN),
- ▶ et in fine à d' autres acteurs du territoire (secteur mutualiste et acteurs de l' ESS au sens large notamment).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

PORTEUR DE L' ACTION ET PARTENAIRES

La CAN porte l' action en binôme avec la mission locale (dans le cadre de sa convention avec la CAN).

Cette action nécessite une mobilisation coordonnée des services de la CAN pour identifier les postes vacants et les possibilités d' inscription dans ce dispositif.

A terme les partenaires son également :

- Les communes de l' agglomération
- Les acteurs de l' Economie sociale et solidaire via la MESS

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012		Expérimentation de cette action au sein de la CAN
2013	-	Extension aux communes de l' agglomération
2014		
Au delà		Extension aux acteurs de l' ESS avec l' appui de la MESS

INDICATEURS D' EVALUATION DE L' ACTION

Nombre de personnes en insertion bénéficiaires

Points de vue croisés employeur / bénéficiaire / accompagnateur

Nombre de communes mobilisées

Nombre de structures de l' ESS mobilisées

LIENS

Fiche action emploi-insertion 1 : Affirmer la présence de la CAN sur l' élaboration du projet de MESS

Agenda 21 CAN

ORIENTATION N°2 : DEVELOPPER DES OUTILS COMPLEMENTAIRES A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

L'intervention de la CAN en matière d'insertion, déjà importante, passe notamment par :

- le PLIE mis en place à l'échelle de l'agglomération,
- mais aussi via le volet emploi du CUCS qui permet la mise en place d'actions sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La thématique emploi-insertion est par ailleurs très investie par les partenaires de l'agglomération que sont le Conseil général et le Conseil régional.

Sur ce champ, le projet de cohésion social de la CAN ne vise pas faire fonction d'ensemblier, mais vise plutôt à intervenir en complémentarité. En particulier, des actions restent à développer ou à dynamiser, en particulier les clauses d'insertion dans les marchés publics, qui ont été développées dans el cadre du programme de rénovation urbaine à l'échelle des quartiers niortais de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Pour l'instant ce dispositif n'a pas engendré d'effet levier massif en termes de diffusion à l'échelle des autres communes ou de l'agglomération (au sens ce dispositif n'est pas systématisé).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

ACTION 3 : ETENDRE LES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS DE LA CAN ET DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION

OBJECTIF DE L'ACTION

Les clauses d'insertion du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale génèrent des missions en entreprises réservées aux publics touchés par des difficultés d'insertion professionnelle domiciliés sur la zone urbaine sensible.

- ▶ L'objectif de l'action consiste à étendre ce dispositif à l'ensemble des marchés de travaux et d'aménagement de la CAN et des communes de l'agglomération (sans ciblage des bénéficiaires selon leur lieu de résidence).

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Pour ce faire, un travail préalable de sensibilisation des élus et techniciens de la CAN serait souhaitable, sur la base de l'expérience du PRUS.

Cette démarche nécessitera un poste de chargé de mission et de suivi ou un référent facilitateur, qui soit rattaché au service des marchés de la CAN. Ce poste pourrait être mutualisé entre la CAN et la Ville de Niort.

Il s'agira par ailleurs de définir les modalités de fonctionnement concernant :

- ▶ Le rapport aux maitrises d'ouvrage : accompagnement des maitrises d'ouvrage pour la mise en place des clauses, notamment dans la rédaction des marchés et leur allotissement.
- ▶ Les modalités de contact et d'accompagnement des publics cibles : modalités de mobilisation des prescripteurs et intermédiaires du marché du travail (missions locales, travailleurs sociaux...); dispositifs envisagés pour capter des publics inconnus des institutions; modalités d'accompagnement vers l'emploi, mais aussi dans l'emploi.
- ▶ Le rapport aux entreprises : dispositif d'accompagnement des employeurs; modalités de sensibilisation.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

La CAN est porteur de l'action, en particulier via le service des marchés publics et la direction de la cohésion sociale. Mais cela nécessite la mobilisation d'un partenariat important :

- Acteurs de l'emploi et de l'insertion : Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, SIAE.
- Communes

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	Sensibilisation des techniciens et des élus
2013-2014	Application du dispositif aux marchés de la CAN
Au delà	Application du dispositif à l'ensemble des communes de la CAN

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

Nombre de marchés concernés

Nombre de bénéficiaires, nombre d'ETP

Points de vue croisés employeur / bénéficiaire / accompagnateur

Suivi des parcours d'insertion des bénéficiaires

LIENS

PRUS

Fiche action emploi-insertion n°4

ACTION 4 : SOUTIEN FINANCIER A DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN AMONT DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL (ENTRE LE SOCIAL ET L'ACCOMPAGNEMENT AU PROJET PROFESSIONNEL)

OBJECTIFS DE L'ACTION:

- ▶ En appui et en complément à l'action 3 (généralisation du dispositif des clauses d'insertion dans les marchés publics), il s'agit de prévenir les risques d'échec dans l'accès et le maintien dans l'emploi liés aux déficits de savoir-faire, compétences, savoir être.

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Il s'agit de soutenir des actions de remobilisation, compétences de base, renforcement des capacités sociales.

Une première expérimentation est engagée en ce sens dans le cadre du CUCS afin de développer des actions qui :

- ▶ préparent les bénéficiaires potentiels à projeter une mobilité matérielle
- ▶ préparent à l'embauche ou à la remise en condition d'emploi (par exemple : rappel des règles de bases/emploi, présence obligatoire/horaires, règles de sécurité, hygiène...)
- ▶ luttent contre les stéréotypes des entreprises sur les publics ciblés

Plus précisément il s'agit de :

- ▶ Proposer des réunions d'informations collectives qui présentent aux bénéficiaires potentiels, le contexte, les clauses d'insertion, les modalités de déroulement de l'action qui suivra...
- ▶ promouvoir la méthode des habiletés portée par la Plateforme vocationnelle, comme point de départ à l'identification des potentiels relatifs aux métiers du BTP/aménagements espaces publics.
- ▶ Proposer des contenus permettant la connaissance de l'environnement des entreprises du BTP/aménagements espaces publics (le cadre réglementaire, le droit du travail, apprendre à intégrer et à se positionner dans une entreprise, apprendre à travailler sur un chantier en équipe, à communiquer...)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

- ▶ Sensibiliser à la sécurité et à la prévention des risques propres aux chantiers du BTP/ aménagements espaces publics

A l'issue de la première année de mise en œuvre il s'agira de faire un bilan de l'action et d'apporter des adaptations éventuelles avant de la développer.

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

La CAN en lien étroit avec la ville de Niort (PRUS).

Ses partenaires sur cette action pourront être notamment :

- Plateforme de Vocation de Pôle Emploi Deux-Sèvres
- DIRECCTE
- mission insertion du PRUS de la Ville de Niort

ECHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE

Cette action s'inscrit dans une seconde phase de mobilisation des acteurs, une fois la dynamique de soutien aux initiatives jeunes mise en œuvre à l'échelle de l'agglomération.

2012	Expérimentation dans le cadre du CUCS
2013-2014	Poursuite de l'action et développement de l'action

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Nombre de bénéficiaires

Evolution du rapport bénéficiaires des clauses / nombre d'échec (accès et maintien dans la mission)

LIENS

PRUS

Fiche action emploi-insertion n°3

VOLET PREVENTION – CITOYENNETE

ORIENTATION N°1 : COORDONNER ET METTRE EN RESEAU LES ACTEURS DE LA JEUNESSE ET DE LA PREVENTION

CONTEXTE

Les situations à risque sont à l'échelle de l'agglomération de Niort très relatives. La CAN est en effet un territoire peu touché par les phénomènes de délinquance, de violence et d'incivilité en raison à la fois d'une réalité locale plutôt apaisée et d'une politique de prévention qui apparaît pragmatiquement répondre de façon relativement cohérente à la réalité des enjeux (au travers par exemple un ensemble d'attentions soutenues sur le plan de la prévention primaire de la part de diverses institutions et associations).

A cela, deux conséquences :

- Une faible mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux collectifs relatifs à la prévention (ex : le CLSPD de Niort reste dans l'ensemble peu mobilisé)
- Une faible connaissance de la réalité des situations (ex : pas de données véritablement constituées ; pas de focale sur le territoire de l'agglomération)

En premier lieu, il apparaît par conséquent nécessaire de ne pas perdre de vue la connaissance que l'on peut mobiliser sur le sujet afin de suivre les évolutions des situations dans un contexte où il existe peu de données disponibles et organisées jusqu'à présent.

Ensuite, parce que nous sommes dans un contexte plutôt favorable facilitant les démarches amont de « prévention » plus que les démarches aval de « réparation », cela nécessite de repositionner les acteurs de la prévention dans une posture de veille collective à l'échelle de la CAN. S'il s'avérait nécessaire dès 2013 de formaliser une instance de mobilisation des institutions (Police, Gendarmerie, Justice, CAN, Conseil Général...) dans le but de structurer une réponse collective aux situations de risques identifiées, nous pourrions envisager la constitution d'un Conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD) qui, à l'échelle de la CAN, pourrait être à même de solliciter les financements croisés des Collectivités (CAN) et de l'Etat (FIPD) pour agir.

Par ailleurs, la coordination des acteurs de la jeunesse à cette échelle d'agglomération n'existe pas, chacun d'entre eux étant mobilisé sur l'espace qui le concerne en propre sans s'inscrire dans une démarche projet à l'échelle de la CAN.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

Dans un tel contexte, l'intérêt d'un tel rapprochement s'avère évident si l'on veut pouvoir optimiser les moyens mobilisés en sa direction et ainsi faciliter son insertion sur le territoire de l'agglomération.

ACTION 1 : FORMALISER UN CADRE DIAGNOSTIC A L'ECHELLE DE LA CAN SUR LA PREVENTION DES CONDUITES A RISQUE

OBJECTIFS DE L'ACTION:

L'objectif de cette action est de :

- ▶ Rendre lisible la réalité et l'évolution des situations qui posent difficultés à l'échelle de l'agglomération
- ▶ Organiser l'information et la diffuser auprès de l'ensemble des acteurs qui participent de près ou de loin aux démarches de prévention de la délinquance et conduites à risques.

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Structuration du partenariat :

- ▶ Partager au sein du CCPD de Niort, avec l'ensemble de ses membres, l'ambition d'une observation des situations d'incivilité et d'insécurité qui prenne en compte l'ensemble du territoire de la CAN.
- ▶ Sensibiliser et mobiliser les institutions fournisseuses de données : définir avec elles les critères les plus pertinents au regard des préoccupations des acteurs concernés, les indicateurs ainsi que la déclinaison de l'analyse qui en sera faite (ex : échelle territoriale pertinente)
- ▶ Propositions quant à la nature des indicateurs à mobiliser :

Institutions - organismes	Exemple de données à recueillir
Police Nationale et Gendarmerie	Des infractions choisies (atteintes aux biens / atteintes aux personnes) dont on pourra dire que leurs évolutions en tendance aura du sens à l'échelle de l'agglomération. Taux d'élucidation des faits par les services
Education Nationale (échelle des	Des indicateurs relatifs aux violences et

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

Collèges et Lycées concernés)	incivilités en milieu scolaire (nature et types)
-------------------------------	--

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

La PJJ	Poids relatif des mesures d'investigation (Civil / pénal) - Poids relatif des mineurs ASE / PJJ Nature des faits reprochés Nature des mesures de réparation demandées Origine et âge des mineurs concernés de l'agglomération
ASE	Nb de placements sur décision administrative ou judiciaire
Bailleurs sociaux	Données sur les incivilités (critères propres)
Les TAN (transports)	Données sur les incivilités (critères propres)
Le CCAS de Niort (Service médiation sociale)	Nb de dossiers ouverts Types de conflits Nature des orientations proposées
CIDFF	Nature des plaintes Origine locale des plaignantes sur l'agglomération

- ▶ Construire une convention qui liera le CCPD à toutes ces institutions et qui précisera les données à recueillir, leur rythme, les échéances ainsi que les modalités d'utilisation et de diffusion.

Fonctionnement quant aux modalités d'observation :

- ▶ Organiser les modalités de saisie, de traitement des données, d'analyse et de restitution.

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Le CCPD sera le porteur de l'action, garantira et s'assurera des conditions d'exploitation des données qui lui seront confiées.

Ses partenaires sur cette action seront :

- La Police Nationale
- La Gendarmerie
- L'Education nationale (Collèges et lycées)
- La CAN
- Le CCAS de Niort (médiation sociale)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

- Le Conseil Général
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
- Les transports de l'agglomération de Niort (TAN)
- Les bailleurs sociaux
- Les services techniques de la CAN, de la ville de Niort
- Le CIDFF...

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	Réunion des partenaires Validation des indicateurs devant entrer dans l'observation Elaboration du contenu des conventions avec les institutions fournisseuses de données
2013 2014	Fonction de veille : observation – traitement des données – exploitation – restitution Mise en débat des résultats au sein du CCPD et du groupe jeunesse Décision concernant l'opportunité de créer un CISPD à l'échelle de l'agglomération
Au delà	Poursuite de l'observation : suivi et veille

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

Institutions impliquées sur l'enjeu prévention

Nature des difficultés quant à la mobilisation de certains indicateurs

Temps de partage des résultats : nb de réunions sur le sujet

Partenaires représentés dans ces réunions : nb et qualité

LIENS

Fiche action : N°2

ACTION 2 : CONSTRUIRE UNE COORDINATION JEUNESSE A L'ECHELLE DE LA CAN

OBJECTIF DE L'ACTION

L'objectif est de :

- ▶ Rassembler autour d'un « groupe jeunesse » les acteurs directement concernés autour d'un projet commun à l'échelle de l'agglomération afin de favoriser leur mise en réseau et de définir les contours de ce projet ainsi que les moyens de le mettre en œuvre
- ▶ Rassembler les acteurs relais aux fins de relayer sur le terrain les préoccupations du groupe et ses intentions en direction des jeunes

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Mise en place d'une instance de travail pilotée par la CAN favorisant la structuration d'un partenariat élargi des acteurs de la jeunesse.

Cette instance de travail doit pouvoir à relativement courts termes (2012) définir les axes d'un projet pour la jeunesse à l'échelle de la CAN qui visera les publics les plus en difficulté. Elle réfléchira par conséquent aux stratégies à développer pour toucher le public ciblé et aux moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Ce projet cherchera prioritairement à optimiser les ressources et financements déjà existants et s'inscrira par ailleurs dans les réseaux déjà mis en œuvre à l'échelle départementale notamment le « réseau sur l'information des jeunes ».

Ce groupe se réunira en premier lieu pour favoriser l'interconnaissance des acteurs du territoire sur les politiques jeunesse, en second lieu pour partager les éléments d'un diagnostic à l'échelle de la CAN, enfin il se donnera comme cadre de travail certaines thématiques qui, aux yeux des participants, apparaîtront comme prioritaires au vue du diagnostic partagé qu'ils seront à même de construire ensemble. Au vue de ces thématiques, le besoin en termes de formation action des acteurs concernés sera précisé par l'élaboration conjointe d'un cahier des charges qui visera à préciser le contenu et les objectifs à atteindre.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

Deux thèmes peuvent déjà être proposés en exemple comme sujet de réflexion et de formation des acteurs :

- ▶ L'accès à la mobilité autour des ressources et freins révélés par le territoire notamment s'agissant des zones les plus éloignées des pôles de ressources (Niort et pôles secondaires).
- ▶ L'accès à l'information afin de rendre le parcours des jeunes plus fluide, de mieux répondre à leurs besoins spécifique, d'éviter les ruptures de parcours dans leurs liens à l'action publique, de garantir la cohérence des réponses qui leurs sont apportés sur les divers domaines qui les concernent (logement, orientation, soutien et aides), de qualifier au mieux le conseil qui leur est donné.

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

la CAN sera à l'initiative de l'action, mais sollicitera ses partenaires institutionnels (Etat au travers la DDCSPP et la CAF ou encore le Conseil général) afin de co-animer la démarche.

Ses partenaires sur cette action seront :

- Pour l'Etat, la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- La CAF
- La MSA
- Le Conseil Général
- Le CRIJ
- L'AGORA
- La coordinatrice de la Maison des adolescents (MDA)
- La Mission Locale
- La Fédération départementale des Centres sociaux 79
- Le Centre social de Coulon
- Le centre social d'Aiffres
- Le centre social de Mauzé sur le Mignon
- La coordination des Centres sociaux de Niort

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	Constitution du groupe Interconnaissance Diagnostic partagé Proposition d'une stratégie d'interventions coordonnée et définition d'un programme de formation
------	---

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

2013	Mise en œuvre du programme de formation auprès des acteurs (ouvert aux acteurs relais intéressés) Amorce du programme d'actions Mobilisation des acteurs relais (Collectivités, associations...)
2014	Poursuite du programme d'action

COÛT PREVISIONNEL

2012	8500 €
2013	8500 €
2014	8500 €

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

Nombre de réunions tenues et degré de participation des acteurs

Nombre et nature des projets mis en œuvre

ORIENTATION N°2 : IMPLIQUER LES JEUNES DANS LA VIE LOCALE EN LEUR DONNANT UNE PLACE DANS LES PROCESSUS DE REFLEXION ET DE TRAVAIL RELATIFS AUX POLITIQUES JEUNESSE

CONTEXTE

Le diagnostic local fait ressortir une difficulté de plus en plus manifeste à l'implication des jeunes dans la vie locale.

Actuellement, les moyens d'une telle implication passent essentiellement :

Soit au travers d'un possible soutien aux initiatives sur des projets initiés par les jeunes dans le cadre de deux types de dispositifs :

- ▶ un dispositif national piloté par l'Etat qui se décline au niveau départemental et qui concerne les jeunes de 18 à 30 ans - **le dispositif « envie d'agir »**, animé depuis le 1^{er} janvier 2012 par la Ligue de l'enseignement dans le cadre d'une convention passée avec la DDCSPP est géré financièrement par la Fédération départementale des centres sociaux. Le budget 2011 du dispositif n'a pas été entièrement consommé à l'échelle du département.
- ▶ un dispositif national expérimental piloté par la CNAF, animé et géré par les CAF, dont l'un des volets est le « fond départemental initiatives jeunes » et qui peut intervenir auprès de groupes d'adolescents de 11 à 17 ans directement porteurs d'un projet à dimension culturelle et / ou artistique (dans le cadre d'une junior association par exemple) - **1^{er} volet du dispositif « expérimentations adolescents »²**. Ce dispositif départemental a accompagné en 2011 5/11 projets de jeunes originaires de la ville de Niort.

Soit au travers d'un possible soutien aux acteurs de la jeunesse (opérateurs) sur l'accompagnement de projets spécifiques en direction du public jeunes en vue de développer leurs responsabilités et contribuer à leur intégration dans la société – **2^{ème} volet du dispositif « Expérimentations adolescents »** de la CNAF.

² Concernant les jeunes, les objectifs formulés par la CNAF dans le cadre de cette expérimentation étaient les suivants :

- favoriser leur autonomisation en les associant à l'élaboration d'actions les concernant
- susciter leurs initiatives en favorisant leur prise de responsabilité
- contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation
- permettre l'élaboration de nouvelles offres sur des temps périscolaires et extra scolaires en s'appuyant sur leur expression.

Ces deux dispositifs apparaissent complémentaires dans la mesure où ils visent l'un et l'autre des objectifs similaires tout en ne ciblant pas les mêmes tranches d'âges.

Le dispositif CNAF « expérimentation adolescents » arrive à son terme au 31/12/2012, fera l'objet d'une évaluation des expérimentations mises en œuvre qui pourrait faire évoluer la prochaine convention d'objectifs et de gestion 2013-2016 signée entre la CNAF et les pouvoirs publics en matière de Politique jeunesse. L'avenir du dispositif reste donc pour l'instant incertain.

Par ailleurs aucune modalité d'implication des jeunes dans leur lien à l'action publique n'est proposée à l'échelle du territoire.

ACTION 3 : SOUTENIR LES INITIATIVES DES JEUNES QUI S'INSCRIVENT DANS UNE DEMARCHE D'AGGLOMERATION

OBJECTIF DE L'ACTION

L'objectif de l'action sera :

- ▶ de mobiliser les jeunes les plus exclus sur des actions de responsabilisation et d'autonomisation.
- ▶ d'impliquer largement les jeunes sur des aspects de solidarités locales au travers de démarches liant concrètement la cohésion sociale et le territoire de l'agglomération

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Le soutien aux initiatives jeunes visera particulièrement les jeunes en difficulté à l'échelle de l'agglomération sur des projets de responsabilisation et d'autonomisation. A titre d'exemple ces projets pourront répondre à :

- ▶ La formation d'associations visant une prise en charge collective sur des registres de loisirs, culturels ou artistiques
- ▶ La réalisation de premiers départs en vacances...

Le soutien aux initiatives jeunes visera par ailleurs des initiatives solidaires intéressant directement le territoire de l'agglomération soit au travers de thématiques spécifiques notamment au travers la citoyenneté et l'animation locale (amélioration du cadre de vie, protection de l'environnement, lien inter générations, lutte contre les exclusions...) soit au travers le ciblage de certains publics « fragilisés » (personnes âgées, personnes isolées, handicapés...).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

Cette démarche de soutien aux initiatives jeunes se donnera pour cadre :

- ▶ L'association des jeunes aux projets qui les concernent sur l'ensemble des phases amont et aval des projets (de la conception, à la réalisation, jusqu'à leur évaluation)
- ▶ L'association des familles comme force de soutien et de reconnaissance de leurs jeunes dans cette démarche
- ▶ L'appui sur un adulte référent (issu ou non de structures telles qu'un CSC, un foyer rural, un service jeunesse des collectivités...) en charge d'encadrer et / ou de suivre le projet dans son caractère opérationnel
- ▶ L'inscription du projet dans une dynamique du territoire par le biais d'un partenariat ajusté aux objectifs recherchés

Cette démarche sera pensée en complémentarité des dispositifs existants.

Elle prendra appui sur le réseau des professionnels de terrain et des acteurs relais (Cf. : Fiche action I2) afin de rendre lisible et crédibiliser l'offre aux yeux des jeunes demandeurs.

La CAN financera certains projets en subsidiarité des dispositifs déjà existants (« envie d'agir » et « expérimentation adolescents ») et sur des objectifs spécifiques en termes de cohésion sociale.

De même, elle s'appuiera sur l'expertise existante créée autour de l'expérience déjà acquise des deux dispositifs Etat et CAF (en termes de communication, de procédure de suivi des projets, de commission de jugement et d'audition des offres, d'accompagnement et de méthode de suivi des projets...) pour s'inscrire dans une logique partenariale dont le but sera de renforcer la cohérence territoriale de l'offre institutionnelle en direction des jeunes.

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

la CAN sera porteur de l'action, mais sollicitera ses partenaires institutionnels (Etat au travers la DDCSPP et la CAF) afin de co-animer la démarche à l'échelle du territoire.

Ses partenaires sur cette action seront :

- Pour l'Etat, la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- La CAF
- La MSA
- Le Conseil Général
- Le CRIJ
- La coordinatrice de la Maison des adolescents (MDA)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

- La Mission Locale
- La Fédération départementale des Centres sociaux 79
- Le Centre social de Coulon
- Le centre social d'Aiffres
- Le centre social de Mauzé sur le Mignon
- La coordination des Centres sociaux de Niort
- Les Collectivités intéressées

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	Constitution du groupe référent de l'action Débat sur les critères d'attribution des projets Proposition d'une stratégie de communication en direction des jeunes sur l'offre existante au travers les dispositifs de soutien aux initiatives
2013	Jugement des offres Logistique d'accompagnement et suivi des projets Evaluation des actions et réajustement – repositionnement des dispositifs à l'échelle de la CAN
2014	Poursuite du programme d'action

COÛT PREVISIONNEL

2012	0 €
2013	2000 €
2014	2000€ à réajuster en fonction du bilan – évaluation 2013

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

Nombre de projets déposés

Nombre de projets mis en œuvre

Nature des projets mis en œuvre (registres thématiques, publics cibles)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

ACTION 4 : IMPLIQUER LES JEUNES DANS LES CONSEILS D'EQUIPEMENT AFIN DE LES RESPONSABILISER DANS LES LIEUX SUPPORTS D'ACTIVITE

OBJECTIFS DE L'ACTION:

Le but est d'associer les jeunes usagers des équipements de proximité (Centres socio culturels notamment) à la détermination et au suivi des programmes annuels d'activités en les associant très directement au conseil d'équipement.

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

L'ambition est d'impliquer volontairement les jeunes au delà des projets qui les concernent en propres pour les responsabiliser en tant que citoyens si possible dans les procédures de décisions et de gestion des équipements supports d'activités à l'échelle de la proximité.

La détermination des directions d'équipements et des partenaires présents dans les conseils d'équipement sur cette action sera essentielle et indispensable.

Le repérage des jeunes se fera à l'échelle de chaque équipement. Une sensibilisation des jeunes adhérents à la réalité des conseils d'équipements et la volonté affichée de les associer sera un préalable à l'action. Les modalités de cette association sera à déterminer à l'interne en lien avec les différents représentants du conseil d'équipement (représentation des jeunes, participation à certaines commissions de travail, écoute régulière organisée de leurs attentes, écoute ponctuelle sur projet dans une perspective de suivi et de valorisation de leurs actions ...).

Selon les modalités proposées, un accompagnement et une formation de ces jeunes sera ou non nécessaire pour leur permettre de s'inscrire pleinement dans le rôle et les responsabilités qui pourront leur être confiées au sein de ces conseils.

Une réunion de l'ensemble des équipements de proximité permettra de mettre à plat les enjeux d'une telle action au caractère volontariste et d'en établir la faisabilité, ainsi que le calendrier de mise en œuvre à l'échelle de chaque équipement.

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

La CAN en Co animation avec la Fédération départementale des centres sociaux.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

Ses partenaires sur cette action seront :

- La Fédération départementale des centres sociaux
- La CAF
- Pour l'Etat, la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- Le Conseil Général

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

Cette action s'inscrit dans une seconde phase de mobilisation des acteurs, une fois la dynamique de soutien aux initiatives jeunes mise en œuvre à l'échelle de l'agglomération.

2013	Etude de faisabilité Validation des différents modes d'implication des jeunes dans les conseils d'équipement Evaluation des besoins en formation – accompagnement de la démarche Mise en œuvre opérationnelle
2014	Poursuite de l'action – renouvellement des représentants

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

Nb d'équipements associés à la démarche

Nb de jeunes impliqués dont renouvellement de mandat

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

ACTION N°5 : IMPLIQUER LES JEUNES DANS LA VIE LOCALE

OBJECTIFS DE L'ACTION:

Mobiliser les jeunes au regard de l'action publique afin qu'ils soient associées à l'évolution des politiques locales en faveur de la jeunesse et qu'ils participent à un dialogue renforcé entre les jeunes et les acteurs institutionnels.

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Création d'un conseil communautaire de jeunes à l'échelle de la CAN qui aura pour but de préparer les instances décisionnelles de l'agglomération sur le profil des actions à mener sur le registre des politiques jeunesse tout particulièrement sur les enjeux de cohésion sociale, en complément des autres institutions dont c'est la prérogative (Etat, CAF et collectivités locales). En lien avec les différents établissements scolaires (Collèges, lycées, centres d'apprentissage, annexe de l'université), la CAN pourra organiser les divers collèges de représentation de la jeunesse pouvant former son conseil communautaire.

Les modalités propres de la représentation attendue, ainsi que celles de l'organisation et du fonctionnement de cette instance devront être étudiés en interne afin de définir les formes les plus adaptées au contexte local.

Ce conseil pourra ainsi être mobilisé soit en amont de la programmation annuelle, soit en court de mandat, soit en aval des actions soutenues par la CAN. Son rôle pourra être guidé par quatre registres possibles et gradués d'implication des jeunes :

- ▶ Une logique plutôt descendante d'information : celle-ci permettant à la CAN d'assurer la lisibilité et la transparence de ses actions ou projets en direction des jeunes en favorisant à leur égard une information complète dont le caractère pédagogique facilitera la lecture et le sens en considérant ces jeunes comme des relais auprès du grand public
- ▶ Une logique complémentaire de consultation : celle-ci permettant à la CAN de solliciter les jeunes afin qu'ils émettent sur les projets eux mêmes un point de vue qui intéresse la collectivité dans les décisions qu'elle doit prendre
- ▶ Une logique plutôt interactive de concertation : celle-ci pouvant permettre aux jeunes de s'inscrire dans des démarches pragmatiques qu'entend mener la collectivité pour mener à bien certains projets qu'elle entend voir évoluer par l'enrichissement de leurs contenus par les jeunes eux mêmes.
- ▶ Une logique d'initiative : celle-ci permettant aux jeunes eux mêmes de proposer des actions à mettre en œuvre.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

La CAN et ses partenaires des collectivités

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

Cette action s'inscrit dans un second temps, en parallèle de l'action visant à impliquer les jeunes dans les conseils d'équipement, soit à partir de 2013-2014

2013	Rapprochement des établissements scolaires en vue d'organiser les modalités de représentation des jeunes dans un futur conseil communautaire Mise en place du conseil et de ses modalités d'animation Identification des sujets dont devra s'occuper le conseil communautaire
2014	Poursuite de l'action – renouvellement des représentants

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

Les indicateurs dépendront des modalités retenues de recrutement et d'association des jeunes au processus de décision à l'échelle de la CAN

VOLET : EDUCATION PARENTALITE

ORIENTATION : DEVELOPPER LE CHAMP DE LA PARENTALITE DANS LE CADRE DE LA REFLEXION CONDUITE PAR LE CADEF

CONTEXTE

Plusieurs dispositifs à vocation éducative sont présents sur le territoire de la CAN et permettent de développer des actions ciblées vers les enfants et parents en difficulté.

Des dispositifs exclusivement présents sur la Ville de Niort :

- ▶ **Un réseau de réussite scolaire (RRS)** de l'Education nationale regroupe sur la ville de Niort un collège (Jean Zay) et 6 écoles maternelles et élémentaires (Jean Zay, E Perrochon et E Zola). Ce réseau permet aux écoles et établissements scolaires fréquentés par des enfants de familles fragiles ou en difficulté, de disposer de moyens supplémentaires.
- ▶ **Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)** de Niort comprend un volet « réussite éducative qui permet de financer des actions menées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces actions concernent plus particulièrement l'animation périscolaire, l'accompagnement à la scolarité et la parentalité.
- ▶ **Un Programme de Réussite Educative (PRE)** est déployé sur les quartiers prioritaires. Ce dispositif partenarial permet de suivre de façon individuelle des enfants qui présentent des risques ou des fragilités éducatives dans le sens large du terme.

Des dispositifs départementaux qui ont une déclinaison à l'échelle de la CAN :

- ▶ **Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** permettent la mise en place d'actions « d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et plus généralement une pédagogie de détour visant à leur redonner confiance. Les familles trouvent un accueil, des conseils, un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et, si elles le souhaitent, peuvent s'impliquer dans l'encadrement des actions³». Ces actions sont financées conjointement par l'Etat, la CAF et les collectivités locales. Les actions CLAS sont essentiellement menées par les Centres sociaux culturels sur Niort et sur le Pays Mauzéen. Une action est conduite sur Usseau par l'association des familles rurales.

³ Ministère de la solidarité et de la cohésion sociale. Site web décembre 2011

- **Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) permet** « la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien ». 32 actions ont été financées sur la CAN en 2011. Elles sont menées par des structures départementales et par des Centres sociaux de Niort, du Pays Mauzéen, du Marais, d'Aiffres et d'autres associations sur Vouillé et le Vanneau Irleau

Le CLAS et le REAAP sont pilotés par une même structure spécifique au département des Deux Sèvres, le **Comité d'Animation Départemental Enfance Famille (CADEF)**.

"Le Comité d'Animation Départemental Enfance Famille est un lieu d'échange, d'expériences des différents acteurs du domaine de l'enfance et de la famille dans le département des Deux-Sèvres. Garant des deux Chartes des Réseaux Parentaux et de l'Accompagnement à la Scolarité, il réunit des services de l'Etat, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, des organismes à vocation sociale et différentes associations et structures qui mènent des initiatives en faveur de l'enfance et de la famille »⁴.

C'est au CADEF que sont adressées les demandes de subvention et c'est dans ce cadre que sont prises les décisions de financement des actions CLAS et REAAP.

La parentalité, et plus explicitement le soutien à la fonction parentale, est apparue comme une préoccupation essentielle des acteurs du territoire de la CAN.

Cette préoccupation est liée à des constats qui ne sont pas propres au territoire et au contexte d'organisation locale.

L'exercice de la fonction parentale est en effet soumis à des difficultés croissantes en lien notamment avec la recomposition des cellules familiales dont témoigne la part toujours croissante des familles monoparentales. Cette difficulté n'est pas sans conséquence sur la réussite éducative des enfants à laquelle tendent de répondre les différentes formes d'accompagnement à la scolarité, de façon très inégalitaire à la fois en fonction des ressources familiales et des possibilités d'accès à l'offre.

⁴ Présentation du CADEF par la Préfecture des Deux Sèvres – décembre 2011

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

ACTION N°1 : MIEUX APPREHENDER ET EVALUER LES BESOINS EN MATIERE DE PARENTALITE ET CONFORTER LE CADEF COMME POLE D'EXPERTISE ET DE PILOTAGE D'UN RESEAU STRUCTURE A L'ECHELLE DE LA CAN

OBJECTIFS DE L'ACTION:

Structurer un réseau d'acteurs à l'échelle de la CAN, ouvert à l'ensemble des structures qui développent des actions dans le champ de la parentalité en prenant appui sur leurs propres besoins.

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Initiation par la CAN d'une instance de travail avec le soutien du Comité d'animation départemental enfance famille (CADEF) comme pôle d'expertise et de pilotage, dans l'objectif de structurer le réseau d'acteurs sur la parentalité.

Plusieurs étapes permettront de constituer et de conforter ce réseau telles que :

- ▶ L'interconnaissance et les échanges sur les pratiques
- ▶ L'identification des besoins repérés
- ▶ La constitution d'une culture commune et d'une stratégie partagée des acteurs :
 - définition des pôles de proximité qui viendront supporter et accompagner la démarche sur le terrain (centres sociaux par exemple).
 - conception d'un espace collaboratif entre structures qui pourront trouver dans un site commun l'ensemble des informations, des relais et des outils nécessaires à la mise en œuvre d'actions.
 - Programmation de rencontres dans un esprit de mutualisation et d'échanges sur les bonnes pratiques
- ▶ La logique de communication à penser et développer en direction des acteurs relais (collectivités, enseignants...) et des parents aux fins de rendre le réseau plus opérationnel

La vie du réseau nécessitera une animation régulière de celui-ci afin de le rendre lisible, de le valoriser et d'en diffuser les expériences. Le CADEF en sera la cheville ouvrière et en assurera le suivi et l'animation en lien avec la CAN et les « pôles de proximité ».

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Les porteurs de l'action seront les membres du CADEF (CAF, DDCSPP, CG 79, MSA et CAN) ainsi que la délégation départementale des Centres socio culturels (CSC)

Le réseau visera l'ensemble des structures qui développent des actions financées ou non par le REAAP, sur la base du volontariat.

Seront sollicitées pour y participer au delà des institutions porteuses de l'action:

- Les structures d'accueil de la petite enfance ((multi accueil, RAM...)
- Les ALSH (centre de loisirs sans hébergement)
- Les acteurs de l'accompagnement à la scolarité (acteurs CLAS)
- Les acteurs de l'accompagnement des familles (centres sociaux)
- Les travailleurs sociaux (assistants sociaux, conseillères en économie sociale et familiale...)
- Le service ASE
- Les enseignants (éducation nationale)
- Les associations de bénévoles impliquées dans le domaine

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	Premières mobilisation des acteurs et structuration du réseau - analyse des besoins
2013	Poursuite de l'action sur une stratégie partagée des acteurs
2014	idem

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :

Nombre et qualité des acteurs impliqués

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

ACTION 2 : MISE EN PLACE D'UNE FORMATION ACTION AFIN DE QUALIFIER LES DIFFERENTS ACTEURS DANS L'EXERCICE DU SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

OBJECTIFS DE L'ACTION:

Conforter le sens du réseau sur la parentalité, soutenir et développer ses initiatives à l'échelle du territoire de la CAN avec pour perspectives de :

- ▶ Renforcer la connaissance des acteurs sur le sujet et par conséquent leur qualification
- ▶ Echanger sur les expériences et mutualiser les bonnes pratiques
- ▶ Ajuster leur intervention à la réalité du territoire

La formation action sera le levier principal et essentiel de la constitution territorial du réseau sur la parentalité (CF : action N°1)

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

La « formation action » se réalisera avec l'appui d'un intervenant externe. Cette formation action visera deux attentes spécifiques:

- ▶ Dans un premier temps : une formation auprès des professionnels et des bénévoles. elle visera l'ensemble des acteurs du réseau impliqués sur les actions locales ou intéressés par la mise en œuvre de nouvelles actions sur le territoire. Elle pourra en fonction des pôles de proximité sur lesquels reposera le réseau se décliner à l'échelle de chaque territoire de la CAN.
- ▶ Dans un second temps : un appui opérationnel aux actions locales demandeuses d'un appui et d'un soutien méthodologique. Elle visera dans ce cadre plus largement les acteurs de chaque action mise en œuvre sur le terrain (professionnels, bénévoles, parents...) afin de les aider à mieux décliner leur projet sur le registre opérationnel.

Les thématiques concrètes telles que : l'entrée en relation des professionnels avec les parents ; la relation parents / enfants ; la confiance en soi ; la prise en compte de la parentalité dans l'accompagnement à la scolarité et plus globalement dans l'accueil de la petite enfance...seront autant de thématiques à discuter et à préciser avec les membres du CADEF, comme thématiques supports de cette formation.

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Les membres du CADEF : CAF, DDCSPP, Conseil Général, MSA, CAN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	Production du cahier des charges pour la mise en œuvre de la formation action : définition du programme de formation et d'accompagnement des acteurs sur le terrain
2013	Mise en œuvre de la formation action sur une logique thématique et par sous secteurs de la CAN
2014	Appui opérationnel sur l'ensemble des actions à l'échelle du territoire CAN

COÛT PREVISIONNEL

2013	8500 €
2014	8500 €

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

Nombre et qualité des acteurs impliqués

Indices de satisfaction des participants à la formation action

D'autres indicateurs pourront être pris en compte en fonction des attentes plus précises des membres du CADEF relativement aux enjeux d'une telle formation action.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

ACTION 3 : VIGILANCE, SOUTIEN ET APPUI AUX INITIATIVES MOINS PROFESSIONNALISEES

OBJECTIFS DE L'ACTION:

Soutenir les structures bénévoles dans l'appui aux projets sur la parentalité en vue de les qualifier et de faciliter leur action sur le territoire par :

- ▶ Un conseil et un appui méthodologique
- ▶ Un soutien logistique aux actions mises en œuvre

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

L'action de soutien aux structures bénévoles passera par trois registres :

- ▶ Leur intégration au réseau parentalité qui sera mise en place à l'échelle de la CAN (Cf. : action N°1)
- ▶ Leur participation à la démarche de formation action
- ▶ Enfin le soutien financier à la mise en œuvre d'action concrète sur le terrain

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Les membres du CADEF : CAF, DDCSPP, Conseil Général, MSA, CAN

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	Repérage des ressources disponibles et porteuses de projets
2013	Enveloppe disponible pour un soutenir les actions portées par les bénévoles
2014	Idem

COUT PREVISIONNEL

2013	2000 €
2014	2000 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : ORIENTATIONS – PROGRAMMATION DES FICHES ACTIONS

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

Nature et qualité des actions mises en œuvre

Nb de parents concernés

LIENS

Action N°1, action N°2

VOLET SANTE

Sur le champ de la santé, le projet de la CAN intervient dans un contexte d'opportunité né de la loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST) du 21 juillet 2009, qui modifie en profondeur les politiques de santé. Elle stipule notamment, dans l'article L. 1434-2 alinéa 3 du Code de la santé publique que dans le cadre des Projets régionaux de santé (PRS), des programmes territoriaux de santé peuvent donner lieu à des Contrats locaux de santé (CLS). Ces contrats locaux de santé sont conclus par l'Agence régionale de santé avec les collectivités territoriales et leurs groupements et portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Le projet de cohésion sociale peut ainsi constituer un moment de préparation et de préfiguration d'un tel contrat. Le champ de la santé doit à cette occasion être envisagé comme un facteur de cohésion sociale et de développement local.

En matière de santé les enjeux exprimés par les élus et les acteurs locaux pour la CAN et son territoire sont de trois ordres :

- Un besoin de mise en cohérence des acteurs et des actions intervenant en matière de prévention et promotion de la santé.
- Un besoin d'accompagnement des professionnels et des élus pour a mise en place de projets collectifs visant à répondre aux risques liés à la démographie médicale.
- Un besoin d'organisation de l'observation et du partage des connaissances et données disponibles (état de santé de la population, offre de soin, acteur de la prévention etc.).

ORIENTATION 1 : PERMETTRE LE RECUEIL DE L'INFORMATION ET LE PARTAGE DES CONNAISSANCES ET DES DONNEES

ACTION 1 : MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'OBSERVATION ET DE VEILLE

OBJECTIFS DE L'ACTION:

Les acteurs disposent d'une faible lisibilité des actions de prévention et promotion de la santé mises en œuvre sur les différents territoires de la CAN. Plus largement, les acteurs institutionnels et associatifs de la santé et du social expriment un besoin de partage des connaissances sur les données de santé : il manque sur le territoire un outil de type « tableau de bord » sur l'entrée santé.

- ▶ Mettre en commun les données disponibles sur la santé, la consommation de soins, la démographie médicale, les actions de prévention

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Cette action passe par deux éléments :

- ▶ La mise en place d'un groupe restreint (Centre hospitalier, IREPS, ORS, Observatoire CAN, CCAS Niort...). Ce groupe serait chargé d'assurer, via des réunions régulières (semestrielles par exemple) une fonction de veille sur :
 - la santé de la population,
 - la consommation de soins,
 - la démographie médicale,
 - les actions de prévention.
- ▶ La mobilisation de l'observatoire des solidarités sur cette thématique afin de recueillir et de synthétiser les données et documents (cf. dispositif de suivi et de pilotage du projet de cohésion sociale)

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

La CAN est porteur de cette action. Ses partenaires sont :

- Centre hospitalier
- IREPS,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

- ORS,
- CCAS Niort

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	Mise en place du groupe de veille
2013 2014	- Poursuite du fonctionnement, travail en lien avec la stratégie santé de l'agglomération en cours d'élaboration

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

- Mise en place du groupe
- Définition d'un programme de réunion
- Volet santé au sein de l'observatoire

LIENS

Observatoire des solidarités

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

ORIENTATION 2 : DEFINIR UN PREMIER PROJET LOCAL DE SANTE D'AGGLOMERATION

ACTION 2 : ETABLIR UN DOCUMENT DE PREFIGURATION D'UN FUTUR CONTRAT LOCAL DE SANTE

OBJECTIF DE L'ACTION

Deux démarches ont été lancées de façon concomitante par la CAN en 2011: le volet santé de la démarche d'élaboration du Projet durable de cohésion sociale, et l'étude sur la démographie médicale et l'offre de soins de premier recours.

Il est essentiel de tirer profit de ces éléments pour que les élus de la CAN définissent un positionnement en matière de projet de santé pour le territoire.

CONTENU DE L'ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Il s'agit de rassembler les éléments produits dans le cadre des travaux d'élaboration du projet de cohésion sociale, de la démarche engagée sur la démographie médicale, et les éléments de diagnostics et de projet produits par l'ARS dans le cadre de la préparation du Projet Régional de Santé.

- ▶ *Sur cette base, permettre aux élus de positionner un premier projet local de santé d'agglomération, c'est-à-dire définir de manière hiérarchisée la place des enjeux tant dans le domaine de l'offre médicale, du médico-social que de la prévention et promotion de la santé*
- ▶ rédiger un document de préfiguration d'un Contrat local de santé (CLS) avec l'Agence régionale de santé (ARS).

Ce travail peut être réalisé par les services de la CAN avec l'appui du groupe de veille (action 1 de l'axe santé).

PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES

La CAN porte cette action avec l'appui des partenaires suivants :

- ARS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

- Centre hospitalier
- IREPS,
- ORS,
- Les CCAS
- L'union régionale des professionnels de santé médecin

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2012	Bilan des démarches engagées et définition d'un positionnement stratégique sur la santé
2013	Préparation d'un document de préfiguration d'un CLS
2014	Mise en œuvre du projet de santé

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

- Document produit
- Réunion élus interne CAN
- Réunion avec l'ARS

LIENS

Les autres fiches actions de l'axe santé.

ORIENTATION N°3 : COORDONNER LES ACTEURS ET LES ACTIONS

ACTION 3 : ENGAGER UN TRAVAIL DE COORDINATION LOCALE DES ACTEURS ET DES ACTIONS

OBJECTIF DE L' ACTION

Répondre au double besoin :

- mise en cohérence des acteurs et des actions intervenant en matière de prévention et promotion de la santé ;
- accompagnement des professionnels et des élus pour la mise en place de projets collectifs visant à répondre aux risques liés à la démographie médicale.

CONTENU DE L' ACTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Recrutement d'un chargé de mission dédié ou mission confiée à un opérateur qui serait chargé de :

- ▶ Mettre en réseau les acteurs, dont les pôles de santé en cours de définition.
- ▶ Apporter un appui aux porteurs de projets (associations, collectivités, hôpital, établissements scolaires etc.)
- ▶ Coordonner les actions de prévention et promotion de la santé sur le territoire

L'expérience de la conduite de l'atelier santé ville dans le cadre du CUCS, sur les quartiers niortais pourra utilement être capitalisée à cet effet.

PORTEUR DE L' ACTION ET PARTENAIRES

La CAN est porteur de l'action, avec l'appui des partenaires suivants :

- ARS
- Conseil général
- IREPS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

2013	Précision des besoins
2014	Recrutement du chargé de mission ou de l'opérateur

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION

- Fiche de poste
- Recrutement

LIENS

Autres fiches action de l'axe santé

Observatoire

VOLET GOUVERNANCE DU PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

La promotion et la mise en œuvre du projet durable de cohésion sociale prendront appui sur une organisation et un mode de fonctionnement dont les principes essentiels seront les suivants :

- ▶ Permettre à chaque institution concernée d'intégrer dans ses objectifs sa contribution spécifique à la mise en œuvre opérationnelle du projet
- ▶ Rendre lisible aux yeux des acteurs les intentions et les modalités d'intervention à l'échelle du territoire
- ▶ Structurer la connaissance, l'analyse et le suivi des enjeux de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération
- ▶ Faciliter les démarches de coopération entre institutions dans l'accompagnement opérationnel du projet
- ▶ Concevoir une démarche organisée de l'évaluation des actions portées par le projet durable de cohésion sociale
- ▶ Faciliter les échanges entre tous les acteurs du projet sur la capitalisation des savoirs faire et des bonnes pratiques

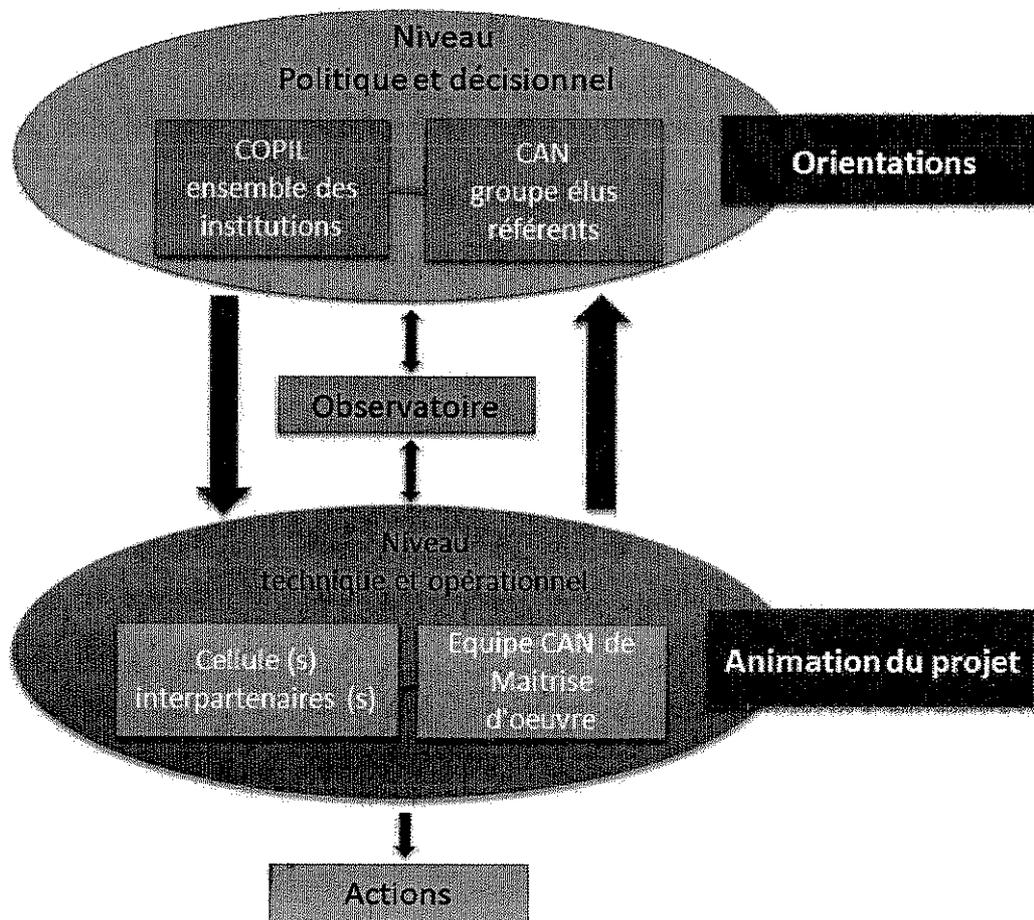
Ainsi, le projet durable de cohésion sociale (PDCS) ne pourra s'inscrire véritablement dans le paysage local que s'il est d'une part en capacité de mobiliser les différents niveaux d'organisation nécessaires à son fonctionnement et d'autre part s'il est en capacité d'assumer les différents niveaux d'animation nécessaires à sa mise en œuvre opérationnelle.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

SCHEMA D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU PDCS



NIVEAU POLITIQUE ET DECISIONNEL

UN PILOTAGE A L'ECHELLE DE LA CAN : LE GROUPE D'ELUS REFERENTS

Pour que le projet s'inscrive dans le paysage politique de la CAN au coté des autres outils de gouvernance de l'agglomération, il paraît nécessaire de préserver la place d'un groupe restreint d'élus qui soit identifié comme une interface nécessaire avec le terrain et relai légitime du projet vis-à-vis des différentes instances politiques de la CAN, ceci afin de faciliter à l'avenir le processus de décision interne le concernant.

Le groupe restreint sera ainsi régulièrement informé (tous les 4 mois) de l'avancée concrète des actions du PDCS et jouera un rôle de soutien à l'équipe technique en charge de le suivre.

UN PILOTAGE PARTENARIAL : UN COMITE DE PILOTAGE INTEGRANT D'AUTRES INSTITUTIONS

Le projet durable de cohésion social (PDCS), s'il répond à une initiative des élus de l'agglomération, doit répondre également à une attente partagée des autres acteurs institutionnels (Etat, Conseil Général, Conseil Régional, CAF, MSA...) et d'une démarche coordonnée à l'échelle de l'agglomération.

Le maintien d'un comité de pilotage partenarial réunissant l'ensemble de ces acteurs apparaît essentiel dans une démarche de coélaboration de la stratégie partagée des institutions sur les enjeux de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération. Son rôle sera au coté de la CAN de garantir ainsi les orientations proposées par le projet et par conséquent de s'assurer de la mobilisation des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Le comité de Pilotage du projet se réunira une à deux fois par an afin de suivre son avancée concrète et apportera sa contribution sur l'ajustement des orientations et du système d'actions si nécessaire.

Son rôle sera d'un coté de veiller à ce que les enjeux de cohésion sociale soient bien pris en compte dans la gouvernance générale du territoire de l'agglomération et de l'autre à ce que chaque institution associée au projet soit pleinement mobilisée.

Il sera le garant des orientations et de la stratégie générale du PDCS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

NIVEAU TECHNIQUE ET OPERATIONNEL

UNE EQUIPE CAN EN CHARGE DE SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le service insertion et cohésion sociale de la CAN aura pour rôle de suivre et d'accompagner techniquement le PDCS. Sa fonction principale sera l'animation générale du projet avec comme perspective :

- ▶ Conforter les liens au sein de la CAN afin de renforcer la coordination des services et des élus sur l'objet spécifique de la cohésion sociale.
- ▶ Etre à l'interface des différentes institutions afin de faciliter la mise en œuvre et le bon déroulement des actions.
- ▶ Favoriser la mise en lien des acteurs de terrain ainsi que leur accompagnement sur les actions concrètes.
- ▶ Structurer l'information et les échanges entre acteurs afin de donner sens et de favoriser une culture commune des enjeux de cohésion sociale et de l'évaluation des actions mises en œuvre.

Cette fonction d'animation s'appuiera sur :

- ▶ Une mission de suivi et d'accompagnement du projet
- ▶ Une mission de suivi et d'accompagnement de l'observatoire des solidarités

Elle aura également pour mission de mobiliser si possible une fois par an (dans la poursuite d'un Comité de Pilotage) l'ensemble des acteurs (décideurs et opérateurs) réunis pour l'occasion en séminaire afin de partager collectivement les résultats du PDCS à l'année n et l'ambition attendue de celui-ci pour l'année n+1.

DES CELLULES OPERATIONNELLES PAR THEMATIQUE

Chacune des thématiques structurantes du projet fera l'objet d'un suivi technique restreint en vue de faciliter la démarche opérationnelle. Pour chaque thématique, un groupe opérationnel spécifique (2 à 5 personnes au maximum) associant la CAN à ses partenaires aura pour mission de co-construire et valider une feuille de route pour faciliter et suivre la mise en œuvre opérationnelle de chaque action du PDCS.

Ces cellules opérationnelles sont proposées dans l'esprit de permettre une implication des partenaires au-delà du comité de pilotage tout en évitant la multiplication des instances multipartenaires risquant l'alourdir la démarche. Aussi la

proposition qui suivi se décline en celle très restreinte (parfois des binômes). Ce choix nécessite une transmission des informations de suivi aux différents partenaires de chaque axe, (au-delà de ces cellules restreintes, cf. les partenaires cités au sein des fiches actions).

Proposition de cellules opérationnelles :

Cadre de vie :

- CAN insertion et cohésion sociale
- CAN pôle opérationnel
- DDCSPP

Emploi-insertion :

- CAN insertion et cohésion sociale
- DIRECCTE
- Mission locale

Prévention-citoyenneté :

- CAN insertion et cohésion sociale
- Conseil général – Pôle des solidarités

Education Parentalité :

- CAN insertion et cohésion sociale
- CAF

Santé :

- CAN insertion et cohésion sociale
- IREPS

Observatoire et évaluation :

- CAN insertion et cohésion sociale
- Chargé de mission observatoire
- Ville de Niort - CCAS

OBSERVATION ET EVALUATION

UNE FONCTION OBSERVATOIRE

Sur l'ensemble des registres thématiques, la dimension d'observation apparaît indispensable et devra participer au projet durable de Cohésion sociale dans la perspective d'une fonction de « veille sociale et territoriale ».

Elle est non seulement une clef du projet par le partage des connaissances et une plus grande lisibilité des enjeux sur le territoire de la CAN. Elle est aussi une clef du projet car elle permettra au regard de la réalité locale et de ses évolutions, d'un côté de mieux ajuster la stratégie de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération et de l'autre de mieux pouvoir évaluer les politiques mises en oeuvre. Le rapprochement entre la CAN, le CCAS de Niort et le CG79 constitue une première amorce à la réflexion conjointe des institutions sur les enjeux d'un tel observatoire et des intérêts communs à dégager dans une perspective cohérente de mutualisation des moyens. Ainsi, un tel observatoire pourra se donner comme perspective de :

- ▶ Recueillir et analyser les données permettant l'analyse des besoins sociaux (ABS) à l'échelle de la CAN et la poursuite de cette démarche déjà engagée sur la Ville de Niort.
- ▶ Repérer les grands indicateurs d'évolution du territoire
- ▶ Veiller sur les différentes thématiques du futur Projet Durable de Cohésion Sociale (PDCS) notamment dans la perspective d'un élargissement des compétences et suivi des actions déclinant de ce projet
- ▶ Animer sur la base de ces données des ateliers avec les acteurs locaux (élus, professionnels, associations...), et les réunions avec les instances de suivi et de pilotage
- ▶ Mettre à disposition le SIG de la ville de Niort comme ressource pour les acteurs du PDCS

Au delà, la mise en place de cette fonction d'observatoire s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la construction d'un schéma de mutualisation et de coopération avec les différentes communes pouvant à termes préfigurer ou non, selon les attentes locales, la mise en oeuvre d'un CIAS dont le rôle et la fonction seraient de pouvoir se substituer aux CCAS locaux sur des enjeux de veille, de mobilisation, d'accompagnement et de suivi de certaines actions communes à l'ensemble des collectivités. L'observatoire des solidarités pourrait constituer alors l'interface entre le « Projet durable de cohésion sociale » et le CIAS qui pourrait alors en être l'opérateur pour les communes de la CAN.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

Sont proposés ici les indicateurs de contexte essentiels à suivre dans le cadre du SDCS. Il s'agit des indicateurs de base à mobiliser pour actualiser le diagnostic initial. D'autres éléments pourront être recueillis et analysés en fonction des besoins de connaissance issus de la mise en oeuvre du projet.

Cadre de vie

Structure par âge de la population (dont 60 ans et plus, 75 ans et plus)

Revenus (revenu médian, revenu médian par tranche d'âge, taux de non imposition) – Insee, DGI

Minimas sociaux (RSA, API, AAH), taux de couverture des mnages, part d'allocataires avec revenus composés à 100% de prestations sociales - CAF

Aides au logement (CAF et MSA)

Aides sociales à l'hébergement (ASH) pour les personnes âgées et les personnes handicapées – Conseil Général

Emploi – insertion

Emploi par CSP, INSEE

Taux de chômage et DEFM, répartition hommes – femmes, répartition par âges, pôle emploi, DIRECCTE

Niveaux de formation (bas et hauts niveaux) dont populations des 25-39 ans - Insee

Travailleurs pauvres (revenus inférieurs à 60% du revenu médian)- Caf

Profils des jeunes suivis par la Mission locale et les services emploi des CSC (niveaux de formation...)

Education – parentalité

Part des enfants de moins de 11 ans par type de famille (INSEE)

Places d'accueil collectif et individuelle petite enfance (CAF)

Effectif des équipements d'enseignement (Education nationale)

Evaluation nationale entrée en CM2 (retards etc.) – Education nationale

Décrochage – absentéisme dans les collèges et lycées – Education nationale

Citoyenneté prévention

Faits de délinquance (atteintes aux biens et aux personnes) – Police nationale-Gendarmerie Nationale

Violences intrafamiliales – Police Nationale-Gendarmerie Nationale, CIDFF

ASE (signalements d'enfants – Suivi AEMO) – Conseil Général

Santé

Densités et effectifs de médecins généralistes libéraux, ARS

Densités et effectifs de médecins spécialistes libéraux, par spécialité, ARS

Répartition des établissements de santé et établissements médico-sociaux sur le territoire (INSEE)

Mortalité par cause (INSERM, INSEE)

Affection longue durée (ARS)

Consommation de soins (ARS)

Localisation des actions de prévention (ARS, Conseil général)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

UNE FONCTION EVALUATION

La dimension évaluation apparaît dans le cadre de ce projet éminemment importante car c'est elle qui pourra donner à voir véritablement les avancées ou les freins au projet. C'est la démarche d'évaluation qui permettra à l'avenir de dire dans quel sens il faudra poursuivre le projet et en ajuster la forme et le contenu.

Deux temporalités sont à envisager :

- Annuelle pour l'évaluation des actions
- Fin 2014 (au terme de la première période du projet), pour l'évaluation globale du projet.

EVALUATION ANNUELLE DU PROGRAMME D' ACTION

Objectifs :

- Vérifier l'effectivité des actions prévues par le programme d'action
- Apprécier les résultats de ces actions : ce que les actions ont produit (sur la base des indicateurs prévus dans les fiches actions)
- Permettre la définition du programme d'action pour l'année suivante

Principes de mise en œuvre :

Les cellules opérationnelles en charge de suivre chaque action formaliseront leurs attendus en termes d'évaluation et viendront ainsi compléter si besoin était les indicateurs proposés dans le cadre du PDCS.

Un document synthétique à produire pour chaque axe thématique, par les cellules opérationnelles :

- Les actions prévues ont-elles été mises en œuvre ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?
- Dans quelle mesure les résultats constatés correspondent-ils aux résultats attendus pour chaque action ?
- Quelles sont les pistes d'évolution du programme d'action à prévoir pour l'année suivante (modification ou évolution des actions, nouvelles actions) ?

Ces documents thématiques seront présentés et débattus lors des réunions des instances de pilotage.

EVALUATION GLOBALE DU PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

Objectifs :

- Apporter un regard rétrospectif sur le fonctionnement et les effets du premier Projet durable de cohésion sociale.
- Faire évoluer le projet.

Principes de mise en œuvre :

Ce temps d'évaluation particulier devra mobiliser les instances techniques et politiques pour apprécier collectivement les réussites et les limites de ce premier projet, éventuellement avec un appui externe.

Cette évaluation pourra être organisée sur un temps relativement court (3 ou 4 mois) fin 2014. Elle pourra porter sur :

Le projet et sa gouvernance :

- cohérence et articulations du projet avec les autres politiques de la CAN, avec les politiques des communes, avec les politiques des autres partenaires
- fonctionnement de la gouvernance du projet : instances politiques et techniques, observatoire.

Les réalisations :

- effectivité et résultats du programme d'action. Les rapports annuels thématiques pourront être repris à cette occasion et une analyse pourra être produite en termes : d'adéquation des moyens mobilisés, d'identification des difficultés rencontrées, des moyens d'y faire face.
- au-delà, sans nécessairement rechercher l'exhaustivité des actions, des focus pourront être réalisés sur quelques actions emblématiques ou pour lesquelles les partenaires s'interrogent.

Les effets :

- quels sont les effets identifiés et perçus sur les acteurs (notamment les « acteurs relais » ciblés par action)
- quels sont les effets identifiés et perçus sur les publics (les points de vue des publics et des acteurs relais pourront être recueillis et croisés).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

DOCUMENT : PISTES D' ACTIONS

PRINCIPES DE COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET ET DE SES ACTIONS

Deux niveaux de communication sont à envisager : concernant le projet durable de cohésion sociale dans son ensemble d'une part, concernant plus particulièrement certaines de ses actions d'autre part.

POUR LE PROJET DURABLE DE COHESION SOCIALE

Objet :

- Communiquer d'une façon globale sur le projet, son contenu (ses axes, quelques actions emblématiques), et l'avancée de sa mise en œuvre.

Cible :

- les partenaires institutionnels
- les habitants du territoire de la CAN

Temporalité :

- Sur le même rythme que celui des évaluations : annuel et triennal. Les éléments de bilan et d'évaluation doivent fournir les principaux éléments de contenu de cette communication (relativement complets pour les partenaires, en version synthétique pour les habitants).

Supports :

- Support de communication habituels de la CAN : site Internet, revue « Territoire de vie ».
- Documents de bilan et d'évaluation, synthèse pour les partenaires

POUR CERTAINES ACTIONS

Objet :

- Communication sur les actions qui permettent directement la mise en place ou l'évolution de services en direction des habitants (service au public). Il s'agit notamment des actions suivantes : accompagnement de proximité à l'usage des transports collectifs, chèque loisir, dispositif emplois vacants, soutien aux projets jeunes.

Cible :

- Les habitants du territoire de la CAN et plus spécifiquement les publics auxquels s'adressent ces actions.

Temporalité :

- Au moment du lancement de l'action.
- Communication à renouveler aux moments clés propres à chacune des actions concernées)

Supports :

- Support de communication habituels de la CAN : site Internet, revue « Territoire de vie ».
- Supports adaptés (affiches, dépliants) sur certains lieux ciblés : Transports collectifs, Mission locales, CSC, établissements d'enseignement, Mairies.

→ Une cible particulière pour impliquer les communes et diffuser l'information sur tout le territoire

Il est par ailleurs essentiel de poursuivre la dimension participative initiée dans le cadre de l'élaboration du projet. En particulier la diffusion de l'information en direction des différentes communes de la CAN est une condition de réussite du projet et de ces actions.

Pour ce faire des réunions avec les secrétaires de mairies du territoire seront organisées de façon annuelle afin de transmettre l'information :

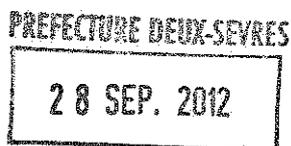
- Sur le projet dans son ensemble
- Sur les actions touchant directement les habitants (afin que les mairies disposent de l'information nécessaire pour renseigner le public).

CAN

28 rue Blaise Pascal
BP 193
79006 Niort Cedex
tel : 05 49 78 91 30
Email : agglo@agglo-niort.fr

Elaboration du Projet Durable de Cohésion Sociale

Diagnostic



AURES groupeReflex_

*3 place du bon pasteur
44000 Nantes
tel : 02 40 89 47 60
aures@aires-reflex.org*

ACADIE groupeReflex_

*170 bis Faubourg Saint Antoine
75012 Paris
tel : 01 43 79 97 79
acadie@acadie-reflex.org*

Mars 2012

SOMMAIRE

Sommaire.....	1
Introduction	3
Eléments de cadrage : des contrastes socio-territoriaux porteurs de risques	4
Un contexte d'étalement urbain : quels risques en termes d'isolement pour les populations les plus « fragiles » ?.....	4
un facteur de risque : des situations et des évolutions contrastées entre les différents secteurs de l'agglomération concernant les niveaux de revenus des ménages	5
Volet habitat - cadre de vie	13
Cadrage : des situations d'isolement pour certains publics vivant éloignés des principales polarités du territoire et disposant de ressources financières limitées	13
Premier enjeu : l'accès aux services et aux équipements des ménages les plus « fragiles »	17
2 ^{ème} enjeu : le traitement des situations de précarité énergétique	18
Thématique emploi – insertion.....	20
Un contexte d'activité et d'emploi relativement favorable	20
un ensemble de fragilités cependant.....	21
Un système d'actions à multiple facettes.....	23
Synthèse des principaux enjeux.....	26
Thématique enfance, éducation, parentalité.....	27
Le contexte démographique.....	27
La répartition territoriale des équipements et services.....	28
une question centrale : la parentalité	32
Synthèse des principaux enjeux.....	36
Thématique : prévention - citoyenneté	40
L'état des lieux	40
Synthèse des principaux enjeux.....	48
Volet santé.....	50
Les principaux points du diagnostic ORS de 2009.....	50
Une problématique liée au vieillissement.....	51
Les acteurs et les actions.....	51
Synthèse des enjeux.....	53

INTRODUCTION

Le diagnostic réalisé sur la CAN concerne l'ensemble des thématiques suivantes :

- Le cadre de vie
- L'emploi et l'insertion
- L'enfance, l'éducation et la parentalité
- La prévention – citoyenneté
- La santé

Ce diagnostic s'est appuyé sur diverses données et constitue une synthèse d'éléments déjà existants ou de nouveaux travaux d'investigations.

Il s'appuie en effet sur :

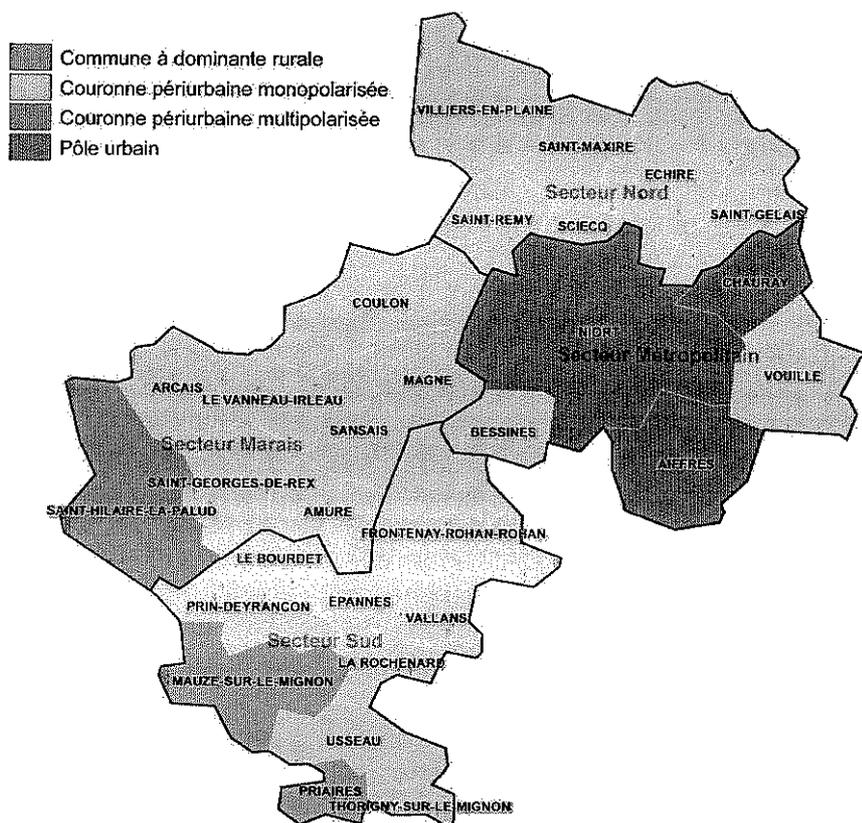
- Des études ou documents disponibles pouvant concerner toute ou partie du territoire de la CAN
- Une base de données mise à notre disposition sur les revenus des ménages par le COMPAS – TIS , bureau d'étude en charge de l'analyse des besoins sociaux sur la ville de Niort
- Des entretiens réalisés auprès de diverses institutions (CAF, Conseil Général, Services de l'Etat, Collectivités territoriales...)
- Des entretiens collectifs auprès des élus des quatre territoires de la CAN (Espace Métropolitain, Secteur Nord Est, Secteur Sud, Marais)
- Des entretiens complémentaires réalisés par la responsable du service Cohésion Sociale et Insertion de la CAN en charge de suivre la démarche
- Des réunions d'acteurs pour chacune des thématiques
- Une enquête (en annexe) menée auprès des élus et des responsables de CCAS à l'échelle de chaque commune de l'agglomération.

Pour des raisons liées à l'hétérogénéité des sources et des territoires de référence, le diagnostic rend compte d'une analyse intéressante qui cependant peut parfois avoir ses limites.

Le principal intérêt de ce diagnostic est de pouvoir poser les bases d'une discussion entre les différents acteurs partie prenante de la démarche dans la perspective de mieux cerner les enjeux sur lesquels devra à l'avenir porter le « schéma durable de cohésion sociale ». (cf : document d'orientation)

ELEMENTS DE CADRAGE : DES CONTRASTES SOCIO-TERRITORIAUX PORTEURS DE RISQUES

UN CONTEXTE D'ETALEMENT URBAIN : QUELS RISQUES EN TERMES D'ISOLEMENT POUR LES POPULATIONS LES PLUS « FRAGILES » ?



Le contexte territorial de l'Agglomération de Niort est un paramètre essentiel à prendre dans la réflexion sur la cohésion sociale. En effet, l'étalement urbain constaté depuis plusieurs années et qui se poursuit encore aujourd'hui génère des risques importants d'isolement pour certaines catégories de population, notamment les ménages en difficulté mais aussi les jeunes, les personnes âgées... L'éloignement du lieu de résidence par rapport aux principales polarités du territoire rend plus complexe l'accès aux différents services, publics et privés. La question territoriale est une clé d'entrée essentielle à intégrer dans l'élaboration du projet de cohésion sociale de la Communauté d'Agglomération.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

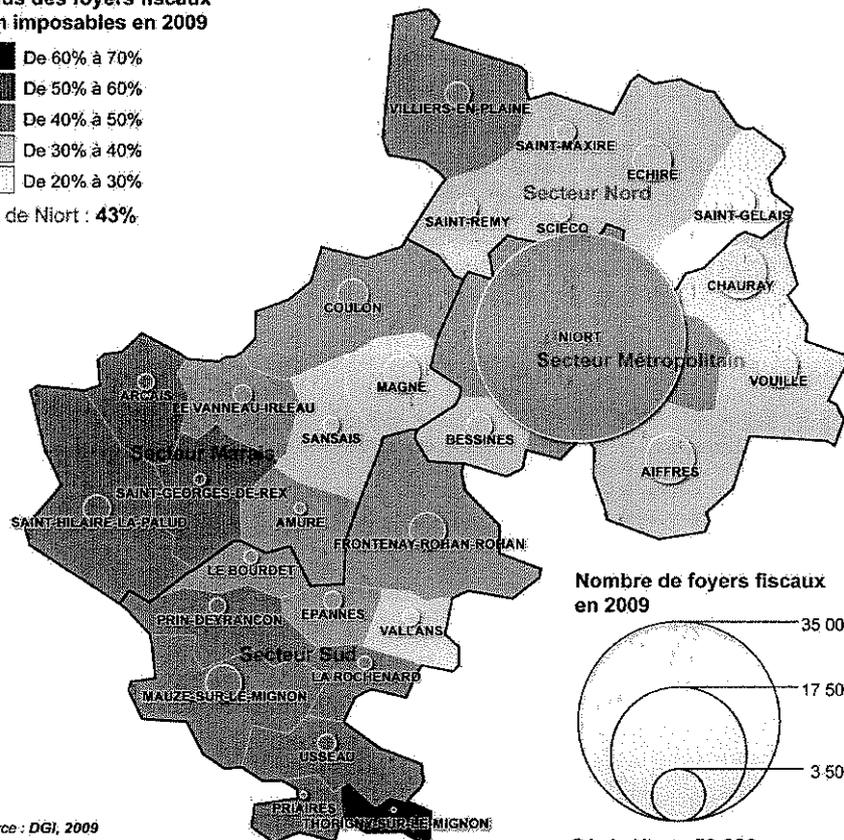
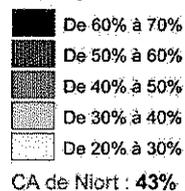
SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

Les analyses présentées ci-dessous abordent la question du risque d'isolement sous l'angle des ressources financières des ménages et met en évidence les contrastes existants entre les différents secteurs de l'Agglomération. Elles démontrent notamment que les ménages avec des niveaux de revenus modestes voire faibles ne résident pas uniquement dans la ville centre de Niort mais qu'une partie de ces ménages résident dans des secteurs plus ruraux du territoire, à l'écart des pôles de services et d'équipements.

UN FACTEUR DE RISQUE : DES SITUATIONS ET DES EVOLUTIONS CONTRASTEES ENTRE LES DIFFERENTS SECTEURS DE L'AGGLOMERATION CONCERNANT LES NIVEAUX DE REVENUS DES MENAGES

UNE PROPORTION IMPORTANTE DE FOYERS FISCAUX NON IMPOSABLES DANS LES SECTEURS SUD ET MARAIS

Poids des foyers fiscaux non imposables en 2009



Source : DGI, 2009

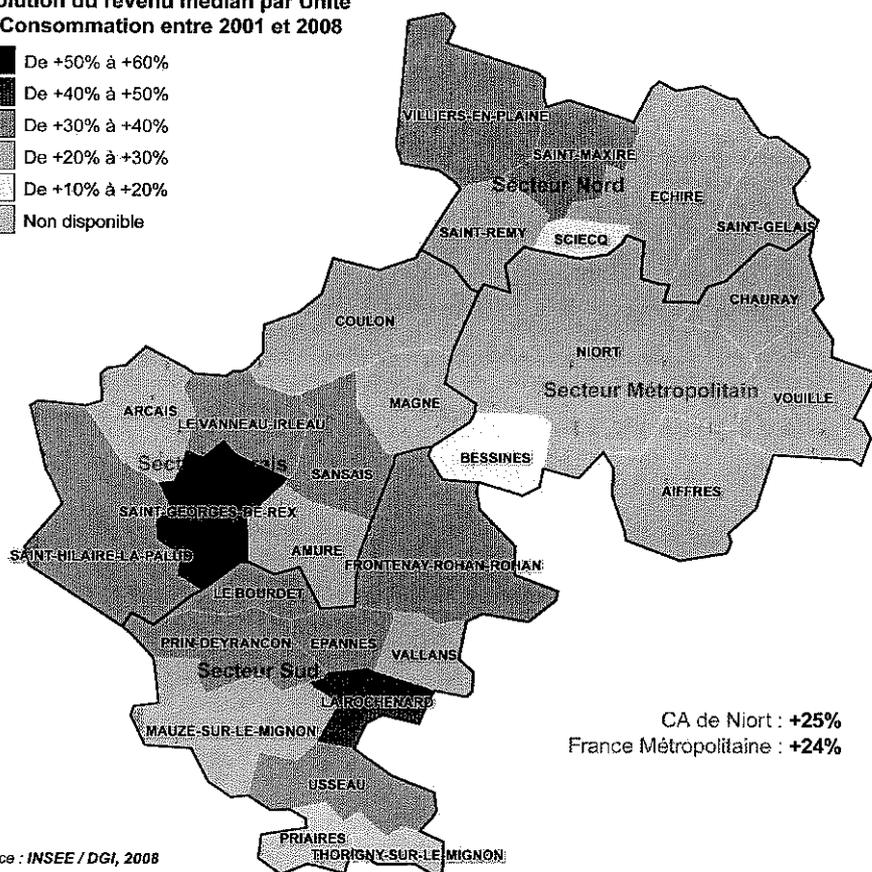
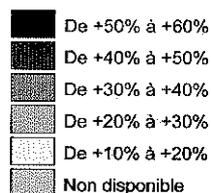
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération, 43% des foyers fiscaux ne sont pas imposables. La proportion est plus marquée dans certaines communes, notamment dans les secteurs Sud et Marais où le poids des foyers fiscaux non imposables atteint plus de 50%.

LE NIVEAU DE REVENU DES MENAGES : UNE PROGRESSION RELATIVEMENT HOMOGENE DANS LES DIFFERENTES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION...

Evolution du revenu médian par Unité de Consommation entre 2001 et 2008



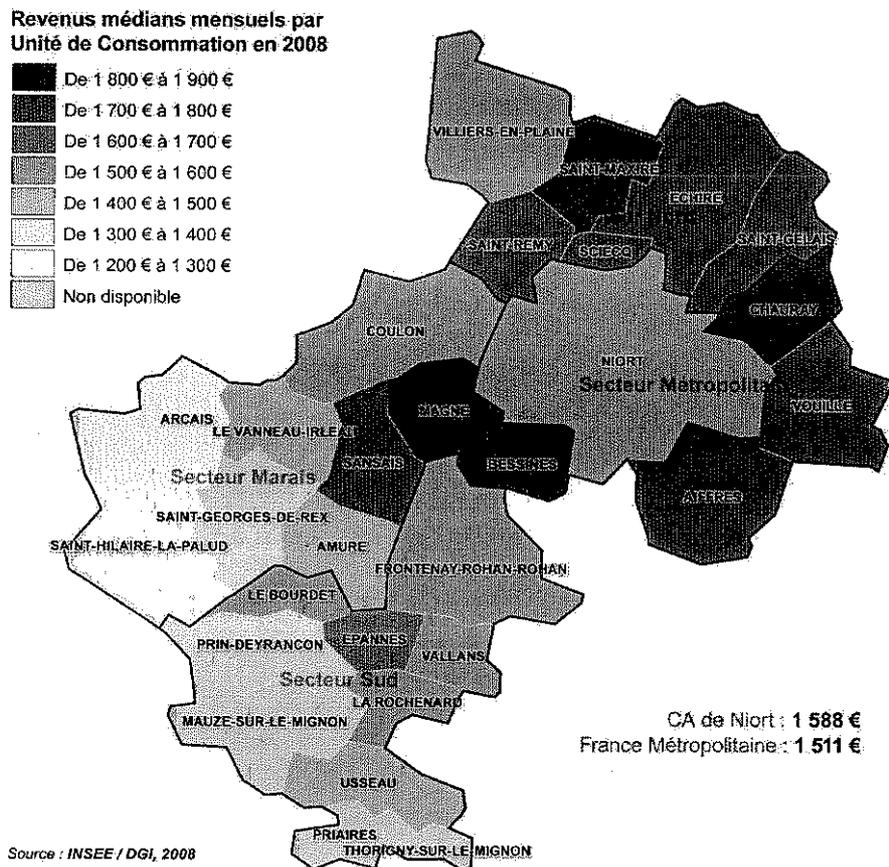
A l'échelle de l'Agglomération, le revenu médian par unité de consommation a augmenté de 25% depuis 2001, soit une progression relativement comparable à celle constatée au niveau national.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

L'augmentation du revenu médian a concerné de manière relativement homogène l'ensemble des communes du territoire.

MAIS DES ECARTS QUI RESTENT MARQUES ENTRE LES SECTEURS « RURAUX » ET LA COURONNE PERIURBAINE DE NIORT



Les écarts entre communes en termes de niveaux de revenus des ménages restent marqués.

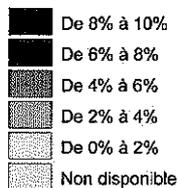
Le revenu médian mensuel à l'échelle de l'Agglomération s'élève à 1588 € en 2008. Il est nettement inférieur dans la partie plus rurale du territoire, les secteurs Sud et Marais (de l'ordre de 1200 à 1300 €) et plus élevé dans la couronne périurbaine de Niort (plus de 1 700 €).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

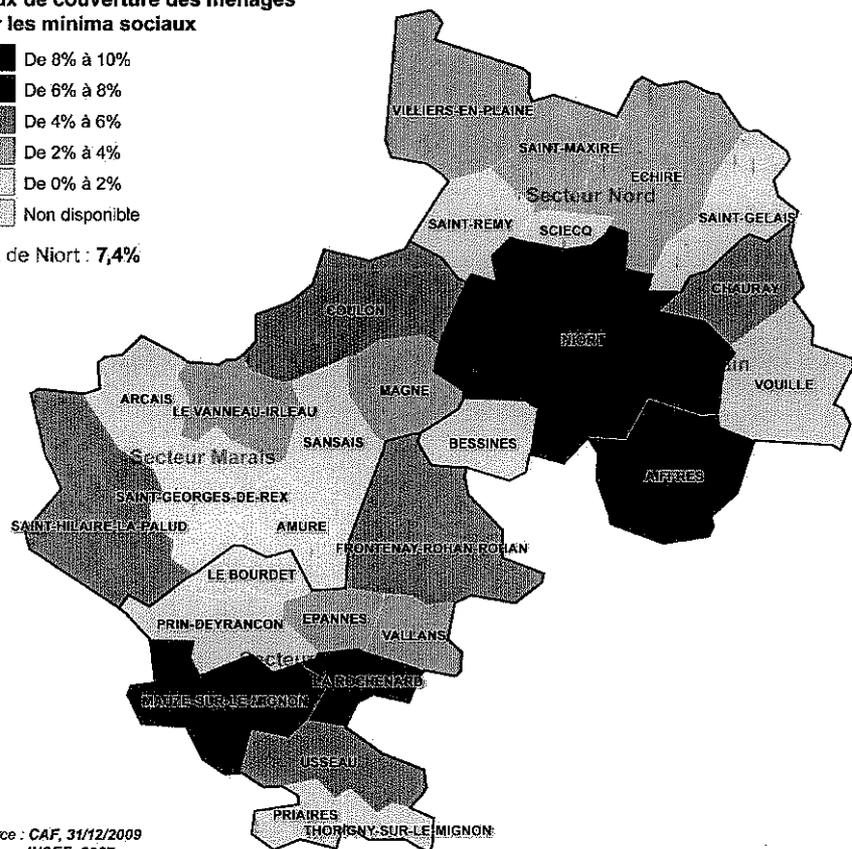
SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

LES MENAGES COUVERTS PAR LES MINIMAS SOCIAUX : DES DONNEES INDISPONIBLES POUR CERTAINES COMMUNES

Taux de couverture des ménages par les minima sociaux

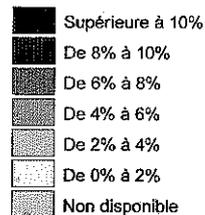


CA de Niort : 7,4%

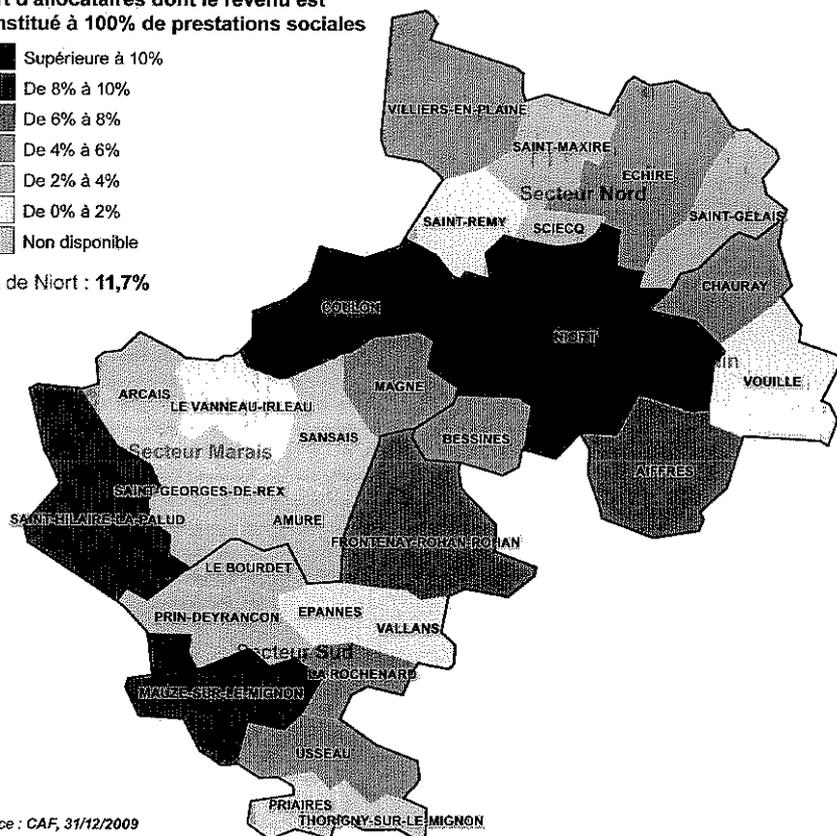


Source : CAF, 31/12/2009
INSEE, 2007

Part d'allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales



CA de Niort : 11,7%



Les données sur le taux de couverture des ménages par les minimas sociaux et sur la part des allocataires dont les revenus sont constitués à 100% de prestations sociales sont difficiles à exploiter dans la mesure où elles ne sont pas disponibles pour l'ensemble des communes.

Néanmoins, elles permettent de mettre en évidence deux points :

- D'une part, rappeler que la problématique de la « pauvreté » se pose fortement sur la Ville-centre.
- D'autre part, signaler que cette problématique est également présente dans d'autres communes du territoire, notamment Mauzé-le-Mignon, La Rochenard et Saint-Hilaire-la-Palud.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

Les allocations logement CAF				
	Nombre d'allocataires CAF	Allocataires d'allocation logement CAF*		Taux de couverture des ménages par les allocations logement CAF en %
		effectifs	%	
Centre-Ville	3 144	2 597	82,6	41,0
Quartier Nord	1 821	1 149	63,1	25,0
Souché	840	485	57,7	20,0
Champclairot - Goise - Champommier	1 595	964	60,4	22,2
Saint Florent	740	470	63,5	22,2
Clou Bouchet	2 134	1 700	79,7	40,8
Tour Chabot - Gavacherie	920	733	79,7	36,8
Saint Liguair	332	116	34,9	11,4
Sainte Pezenne	620	271	43,7	13,1
non ventilés	21	14	-	-
Quartiers PRUS	2 054	1 766	86,0	53,6
IRIS Nord Partie Supérieure	628	458	72,9	30,2
Commune de Niort	12 167	8 499	69,9	29,3

* hors étudiants

Source : CAF, 31/12/2008 et INSEE, RP 2006

L'analyse du taux de couverture des ménages par les allocations logement confirme ce constat : dans les quartiers centraux et dans les ZUS, le pourcentage d'allocataires est nettement plus élevé que la moyenne de Niort. A titre d'exemple, dans le secteur centre-ville, 41% des ménages perçoivent les allocations logements contre 29,3% en moyenne sur la Ville.

Les différentes analyses conduites sur le niveau de revenus des ménages et ses évolutions mettent en évidence deux constats majeurs :

- D'une part, elles confirment une situation relativement bien connue, celle des écarts existants entre les différents quartiers de la ville-centre, notamment la présence plus importante de ménages modestes voire en difficulté dans le centre-ville et dans les ZUS.
- D'autre part, elles mettent en lumière un facteur de risque important pour l'agglomération, celle des contrastes persistants entre un secteur périurbain habité par les classes moyennes et des communes rurales où résident des populations plutôt modestes et éloignés des pôles de services et d'équipements.

VOLET HABITAT - CADRE DE VIE

Avertissement

Sur la Communauté d'Agglomération de Niort, différentes démarches contribuent à traiter de la thématique de l'habitat et du cadre de vie, notamment le Programme Local de l'Habitat mais également le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan de Déplacements Urbains, le Projet de Rénovation Urbaine et Sociale, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale...

L'approche privilégiée dans le cadre de l'élaboration du projet de cohésion sociale se situe dans une logique de complémentarité par rapport aux orientations et actions portées dans le cadre des autres démarches.

Le diagnostic sur le volet de l'habitat et du cadre de vie aborde deux principaux constats qui, d'une part, sont considérés comme des facteurs de risques pour la cohésion sociale et qui, d'autre part, ne sont pas traités dans le cadre d'autres démarches ou politiques communautaires :

- L'accès des ménages « fragiles » (jeunes, seniors, ménages en difficulté...) aux services et aux équipements, notamment pour ceux qui vivent éloignés des principales polarités du territoire.*
- Des situations de précarité énergétique qui perdurent dans certains secteurs du territoire.*

Pour élaborer le diagnostic, nous avons mobilisé les différents documents et données mis à disposition et a animé un groupe de travail réunissant les principaux acteurs concernés (Communauté d'Agglomération de Niort, ADIL, Conseil Général, bailleurs sociaux...).

Lors de ce groupe de travail, les participants ont retenu et priorisé les thématiques/objets à intégrer dans le diagnostic. Certains points proposés par le bureau d'études n'ont pas retenus pour être intégrés au diagnostic, notamment parce qu'ils sont déjà traités dans le cadre d'autres réflexions (par exemple, le logement des jeunes fait actuellement l'objet d'une étude spécifique commandée par la Communauté d'Agglomération, en lien avec le PLH).

CADRAGE : DES SITUATIONS D'ISOLEMENT POUR CERTAINS PUBLICS VIVANT ELOIGNES DES PRINCIPALES POLARITES DU TERRITOIRE ET DISPOSANT DE RESSOURCES FINANCIERES LIMITEES

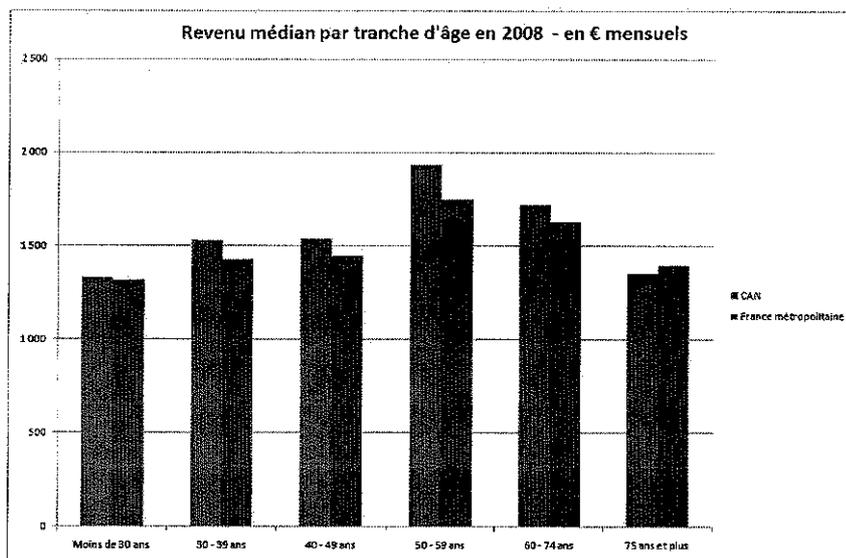
On entend ici par ménages « fragiles » différentes catégories de ménages, notamment les jeunes, les seniors et les ménages en difficulté, pour lesquelles l'accès aux services et aux équipements peut s'avérer complexe. Différents paramètres peuvent expliquer cette situation : éloignement du lieu de résidence par rapport aux pôles de services et d'équipements, manque d'informations sur l'accès aux services, revenus financiers limités...

Cette problématique peut être illustrée par différentes analyses, notamment celle des niveaux de revenus des ménages, présentée en introduction du document.

Deux autres analyses sont présentées ici pour rendre compte de la « fragilité » de certaines catégories de ménages :

- Les niveaux de revenus limités des jeunes et des ménages de 60 ans et plus.
- Le vieillissement de la population dans les communes périurbaines et rurales.

LES JEUNES ET LES SENIORS : LES CATEGORIES LES PLUS « FRAGILES » SUR LE PLAN FINANCIER



Les jeunes et les personnes âgées (75 ans et plus) sont les catégories de ménages qui disposent des ressources financières les plus limitées (moins de 1 300 € en nets mensuels).

Par ailleurs, les revenus des ménages de 75 ans et plus seront a priori orientés à la baisse dans les prochaines années, au regard des réformes conduites sur le régime des retraites.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

UNE QUESTION A ANTICIPER : LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DANS LES COMMUNES PERIURBAINES ET RURALES ET L'ACCES DE CES POPULATIONS AUX OFFRES DE SERVICES

Comme dans de nombreux territoires, on observe un vieillissement de la population sur la Communauté d'Agglomération de Niort. L'indice de jeunesse de l'Agglomération (1,01) est légèrement inférieur à la moyenne nationale.

Le vieillissement de la population est plus marqué dans les communes périphériques (hors Niort) : dans ces communes, l'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les 60 ans et plus) est passé de 1,29 en 1999 à 1,17 en 2006.

Source INSEE	Indice de Jeunesse 1999	Indice de Jeunesse 2006
CA Niort	1,03	1,01
Niort	0,88	0,90
CA Niort hors Niort	1,29	1,17

Source : Programme Local de l'Habitat

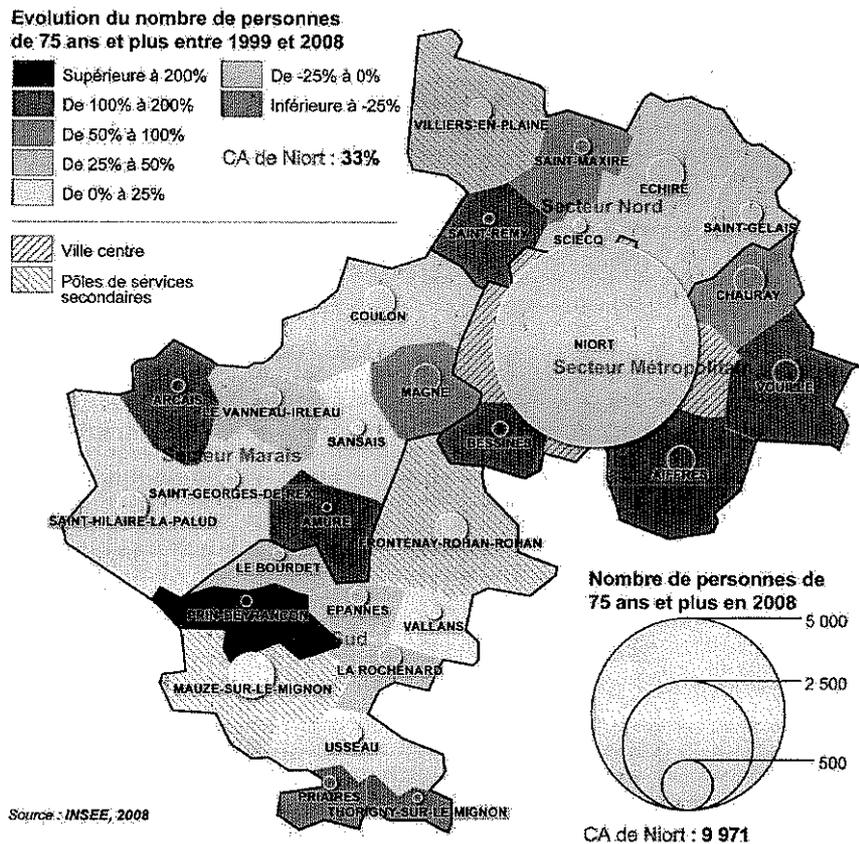
Le poids des 75 ans et plus dans la population a fortement progressé : leur proportion est passée de 7,8% en 1999 à 9,4% en 2006.

CAN source INSEE	45-59 ans	60 - 74 ans	75 ans et +
Taux en 1999	19,3%	13,8%	7,8%
Taux en 2006	21,6%	13,5%	9,4%
Variation du nombre	+ 3309	+ 416	+1939

Source : Programme Local de l'Habitat

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE



La progression du nombre de personnes de 75 ans et plus s'est avérée relativement forte dans certaines communes, notamment les communes périurbaines mais aussi certaines communes rurales. Ceci signifie qu'un nombre croissant de ménages très âgés se retrouvent dans des situations d'isolement et vivent plus ou moins éloignés des principales polarités du territoire, posant ainsi la question des conditions d'accès de ces ménages aux services et aux équipements.

Cette problématique se pose avec d'autant plus d'acuité que le vieillissement de la population va se poursuivre dans les prochaines années.

Le vieillissement de la population va se poursuivre dans les prochaines années. Cette tendance est conforme à ce qui se produit à l'échelle nationale. Selon les scénarios envisagés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, le poids des 60 ans et plus dans la population, tel qu'il est estimé, devrait passer de 22,9% en 2006 à 26% en 2016.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

CAN Evolution de la population, estimation pour 2016 à partir des projections OMPHALE réalisées par l'INSEE (données à prendre avec précaution)	Population au 1er janvier	60 ans et plus			60-79 ans			80 ans et plus		
		Nombre de 60 ans et plus	Taux	Variation 1990-99 et 1999-16	Nombre de 60- 79 ans	Taux	Variation 1990-1999 et 1999- 2016	Nombre de 80 ans et plus	Taux	Variation 1990-99 et 1999-16
1990	93801	19121	20,4%		15082	16,1%		4033	4,3%	
1999	95569	21379	22,4%	2268	17174	18,0%	2092	4205	4,4%	172
2006	100658	23016	22,9%		17427	17,3%		5591	5,6%	
Population estimée en 2016 correspondant au scénario d'évolution	108780	28283	26,0%	6904	20995	19,3%	3821	7288	6,7%	3083

Source : Programme Local de l'Habitat

PREMIER ENJEU : L'ACCES AUX SERVICES ET AUX EQUIPEMENTS DES MENAGES LES PLUS « FRAGILES »

DES POLITIQUES TARIFAIRES (TARIFICATION SOCIALE) MISES EN PLACE POUR LES POPULATIONS LES PLUS « FRAGILES »

Pour certains services, des politiques tarifaires ont été mises en place ou le seront pour les populations les plus « fragiles », notamment dans le domaine des transports, de la culture mais aussi pour l'accès à l'électricité, à l'eau...

En juillet 2011, la Communauté d'Agglomération a mis en place un nouveau schéma de transports, permettant d'améliorer de manière significative la desserte en transports en commun (extension de la couverture territoriale, cadencement sur les pôles principaux, transport à la demande...).

Il existe une tarification sociale pour différents types de publics (bénéficiaires de la CMU, jeunes en insertion, personnes de 60 ans et plus non imposables, ...), disponible dans certains CCAS. Les acteurs constatent que le nombre de cartes délivrées pour avoir accès à cette tarification sociale est en léger tassement. Les publics ciblés par cette tarification n'entreprennent pas forcément la démarche nécessaire auprès du CCAS (par exemple les jeunes et les personnes âgées).

D'autres tarifications sociales existent, notamment :

- A l'échelle nationale pour l'eau et l'électricité. Une tarification sociale est en cours de réflexion concernant l'accès à Internet.
- La Communauté d'Agglomération a proposé une tarification sociale pour l'accès aux équipements.

Une réunion d'information sur la mobilité à destination des Structures d'Insertion par l'Activité Economique a été organisée le 10 octobre 2011 par la CAN et la TAN. Ces actions de formation-communication auprès des acteurs « sociaux » doivent être

poursuivies pour que ceux-ci puissent informer les ménages ciblés par la tarification sociale.

MAIS UN MANQUE DE VISIBILITE PARTENARIALE SUR LES EFFETS DE CES POLITIQUES TARIFAIRES

Les acteurs publics manquent de visibilité collective sur les effets de ces politiques tarifaires : quelle est l'utilisation effective des services par les ménages « fragiles » ? La tarification sociale est-elle mobilisée ? Par quels types de publics ? Quelles sont les autres difficultés rencontrées par les publics fragiles pour accéder aux services ?... Se pose également la question de la cohérence de ces politiques tarifaires avec les actions menées par les différents partenaires pour accompagner les personnes les plus fragiles vers la mobilité.

Actuellement, même si les différentes structures concernées sont amenées à échanger sur ces sujets, il n'existe pas à proprement parler de réseau structuré d'acteurs susceptible de conduire une réflexion partenariale dans ce sens. Le premier enjeu consiste donc à créer ce réseau d'acteurs relais.

2^{EME} ENJEU : LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE PRECARITE ENERGETIQUE

Des actions ont été récemment réalisées ou sont en cours de mise en œuvre sur le territoire de l'Agglomération pour requalifier le parc existant, améliorer la performance énergétique des logements et sensibiliser les ménages à ces enjeux :

- Une OPAH-Renouvellement Urbain a été conduite sur la période 2007-2012 dans le centre-ville de Niort pour lutter contre la vacance et l'habitat indigne.
- Mise en place d'un dispositif départemental de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Dans ce cadre, un repérage est en cours sur 20 communes (notamment dans la zone du marais) associant les travailleurs sociaux et les élus.
- Une action de formation est mise en place par la CAN auprès de certains CCAS et des travailleurs sociaux.
- Dans le parc locatif social, chez certains bailleurs, des actions d'accompagnement des locataires sont mises en place pour les former sur les nouveaux équipements de chauffage dans le cadre de la livraison des programmes neufs.

Malgré ces différentes actions, les situations de précarité énergétique et de « mal logement » perdurent dans certains secteurs, notamment dans les communes rurales du sud de la Communauté d'Agglomération.

Dans le cadre du projet de cohésion sociale, il est essentiel de renforcer les actions entreprises pour traiter les problématiques de précarité énergétique. Un partenariat est aujourd'hui envisagé, entre la CAN et l'Agence Régionale d'Evaluation Environnement Climat (AREC). L'AREC propose à la CAN une mission d'appui à la réalisation d'un état des lieux et de projections sur la consommation énergétique et ses impacts sur l'environnement. Dans ce cadre, l'AREC propose de décliner l'étude réalisée à l'échelle régionale sur la précarité et la vulnérabilité énergétique à une échelle plus fine, celle de l'agglomération et de ses 4 sous-territoires, en lien avec l'Insee. Ce travail devrait permettre de caractériser le profil des ménages concernés par la précarité énergétique sur le territoire de la CAN et ainsi d'ajuster/compléter la gamme des outils et actions déjà engagées.

THEMATIQUE EMPLOI – INSERTION

Comme sur les autres thématiques du diagnostic prévues par le cahier des charges, les éléments rassemblés ici sont issus majoritairement d'études et, d'évaluations, de documents d'analyse existants sur le territoire et complétés le cas échéant par des données recueillies auprès des acteurs du territoire (mission locale notamment en ce qui concerne cette thématique). Par ailleurs un atelier regroupant des institutions et acteurs locaux investis sur ce champ a permis de débattre de ces données et d'apporter des précisions et compléments d'analyse.

UN CONTEXTE D'ACTIVITE ET D'EMPLOI RELATIVEMENT FAVORABLE

Le contexte d'activité et d'emploi sur la CAN reste relativement favorable, même si sur la période récente le contexte économique national et international n'épargne évidemment pas le territoire.

En effet la structure de l'activité reste une force du territoire :

- Présence de sièges de mutuelles et d'assurances,
- Un tissu de PME-PMI particulièrement développé,
- Les services secteur tertiaire sont majoritaires,
- Un secteur de l'économie sociale et solidaire particulièrement développés (des mutuelles au monde associatif), même s'il ne semble pas encore structuré en tant que tel (cf. projet de Maison de l'économie sociale et solidaire).

D'une façon générale les emplois se concentrent sur quelques secteurs et en majorité sur Niort, et les employeurs les plus importants sont l'hôpital et les mutuelles.

Le Sud Deux-Sèvres concentre le plus fort taux de recours aux services à la personne de la région, ce qui constitue un réel potentiel, même s'il faut rappeler que ces emplois restent fragiles et impliquent des conditions de travail difficiles (temps partiels, journées fragmentées etc.)¹.

Les offres d'emploi ont augmenté de 1,4% sur la période 2006-2010 (source ARF, avril 2011, Pôle emploi, DIRECCTE), même si par mis l'ensemble des offres, les offres durables sont restées stables.

¹ étude INSEE juin 2011 et enquête 2010 de l'observatoire régional des services à la personne

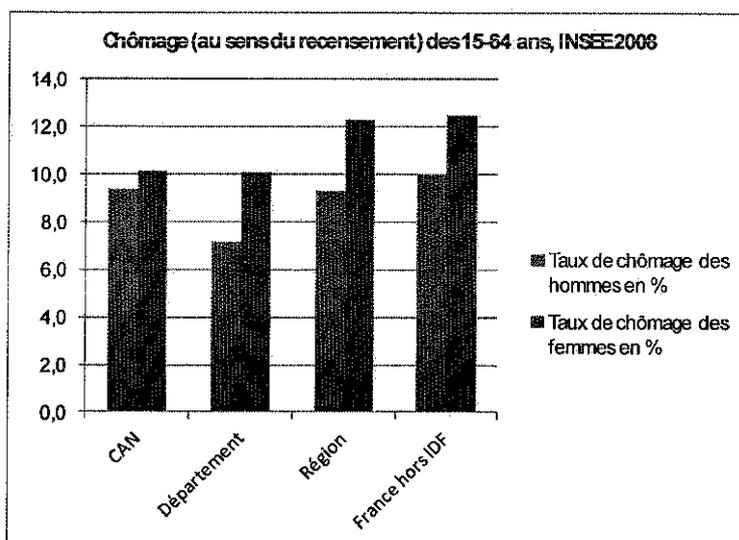
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

La CAN présente des taux de chômage (INSEE) inférieurs à la région, mais également une évolution plus importante du nombre de demandeurs d'emploi.

	DEFM 31 décembre 2010	évolution 2005-2010	part des femmes	moins de 26 ans	plus de 50 ans	DEFM Longue durée
Bassin d'emploi du Niortais	6 729	6,8%	50,0%	23,0%	18,0%	35,0%
Poitou- Charentes	88 243	4,5%	51,0%	23,0%	17,0%	35,0%

source: ARF Poitou-Charentes, Pôle emploi, DIRECCTE

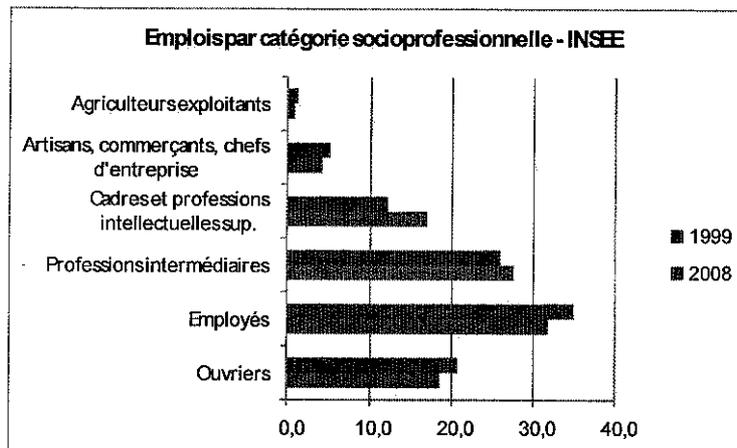


Les acteurs réunis au sein de l'atelier diagnostic font remarquer que dans le contexte de difficultés économiques actuel, des entreprises sont en difficulté sur la zone. Par ailleurs, la perte des 650 emplois de la CAMIF (même si une grande partie n'était pas résidente sur l'agglomération) demeure un traumatisme local récent.

UN ENSEMBLE DE FRAGILITES CEPENDANT

Ces fragilités sont observables en termes territoriaux : les éléments d'analyse transversale (cf. supra) concernant les disparités des revenus montrent à la fois une concentration (quartiers de la géographie prioritaire de politique de la ville sur Niort) et une diffusion des bas revenus (communes rurales du sud-ouest de l'agglomération).

Concernant plus précisément les enjeux d'emploi et d'insertion, on observe sur la dernière décennie **une évolution de la structure de l'emploi défavorable pour l'accès à l'emploi des moins qualifiés**. Le graphique suivant montre clairement la progression des emplois de cadres, professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires, et parallèlement la diminution de la part d'employés et d'ouvriers. Le diagnostic établi par l'Antenne médico-sociale du Niortais (AMS-Conseil Général) confirme d'ailleurs que « le tissu économique du Niortais est de moins en moins attractif pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés ». De la même façon les participants à l'atelier soulignent les difficultés liées au manque de qualification et « d'équipement » des individus pour être effectivement autonome (savoirs être, communication etc.).



Des difficultés concernant le retour à l'emploi sont soulignées par une étude du Centre d'études pour l'emploi (CEE, *Sortir de l'emploi en Poitou-Charentes, 2008*) : « En région Poitou-Charentes, les chances de sortir du chômage sont parmi les moins favorables des régions françaises, alors que le taux de chômage est pourtant plus faible que dans la région médiane ». Le sud de Niort est identifié comme une zone particulièrement défavorable « avec des durées souvent supérieures à 13 mois ».

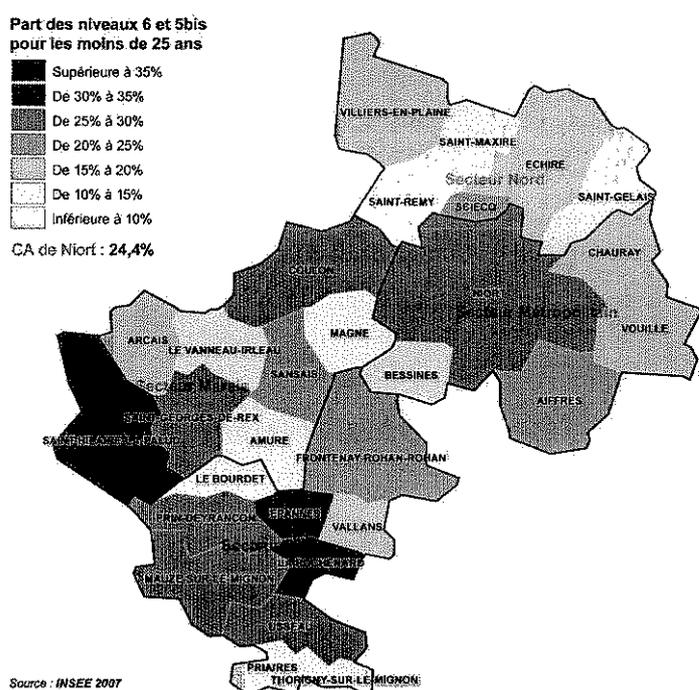
L'emploi des jeunes reste une préoccupation forte des acteurs locaux : l'enquête menée auprès des maires des communes de l'agglomération dans le cadre de cette démarche le souligne, et d'autres études en sont également une illustration :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

une étude sur les jeunes à Niort en 2010-2011 (*COMME Partenaire*), Un rapport du CESR en cours de finalisation².

La question de la situation des jeunes recoupe celle de la structure d'emploi de moins en moins favorable aux faibles qualifications : sur certaines communes du centre et du sud-ouest de l'agglomération, la part des jeunes de moins de 25 ans sans qualification dépasse les 25%.



UN SYSTEME D' ACTIONS A MULTIPLE FACETTES

L'intervention de la CAN en matière d'insertion est déjà importante sur cette thématique. Cette intervention passe notamment par le PLIE mis en place à l'échelle de l'agglomération, mais aussi via le volet emploi du CUCS qui permet la mise en place d'actions sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

² Rapport d'auto saisine CESR sur Quelles politiques publiques pour la jeunesse en Poitou-Charentes ?

Au-delà de ces dispositifs, des actions restent à développer ou à dynamiser, en particulier les clauses d'insertion dans les marchés publics, qui ne sont pour l'instant pas systématisés par la CAN, et dont la mobilisation est variable selon les communes.

La thématique emploi-insertion est par ailleurs très investie par les partenaires de l'agglomération que sont le Conseil général et le Conseil régional.

Le Conseil général développe son **Pacte territorial d'insertion 2010-2012** autour des thématiques suivantes :

- Accompagner vers et dans l'emploi.
- Développer la qualification des bénéficiaires du RSA et l'accès aux TIC.
- Favoriser la mobilité.
- Lever les autres freins à l'insertion.

Le Conseil régional a de son côté adopté un **Schéma de développement économique, écologique, social et solidaire pour 2011-2015** structuré autour des axes suivants :

- Pacte pour l'emploi des jeunes (emploi, formation, apprentissage, service civique).
- L'accroissement de la qualification des salariés et l'organisation de la sécurisation des parcours.
- Le droit à l'alternative économique, promotion de l'économie solidaire

Ces deux programmes d'actions peuvent constituer des bases pour un échange entre CAN et ses partenaires autour des priorités pour le territoire communautaire.

Par ailleurs, un ensemble d'acteurs locaux est positionné sur l'accueil et l'accompagnement en matière d'emploi et d'insertion sur l'ensemble de l'agglomération :

- Espaces emploi au sein des Centres Socioculturels de Mauzé et de Coulon
- Mission locale (couverture d'un territoire plus large que celui de la CAN), différentes permanences sur l'agglomération
- Antenne CIJ à Niort
- Pôle emploi
- CAP emploi
- CLI

On relève, en outre, sur l'agglomération une présence relativement importante de l'offre d'insertion³

- Dans les Deux-Sèvres, sur 5 ans (2005/2009), le solde de création/disparition de SIAE est positif avec 4 SIAE supplémentaires, malgré la réalité fragile de certaines structures dans le paysage local de l'insertion.
- Les publics cibles des SIAE sont majoritairement demandeurs d'emploi de longue durée (56,8% des effectifs dans les SIAE) et ont des niveaux de qualification en dessous du Bac (87,1% des personnes en insertion dont 34,1% ont un niveau inférieur au brevet des collèges) quel que soit le type de SIAE.
- Les Associations Intermédiaires des Deux-Sèvres réalisent l'essentiel des mises à disposition sur trois types d'emplois : les services à la personne (43,3% des heures travaillées), les emplois d'entretien et de nettoyage (24,5%), les emplois d'ouvriers qualifiés et non qualifiés (11,7%).

Malgré ces ressources évidentes, la mise en réseau, la coordination et l'interconnaissance des acteurs semblent encore limitées.

Les participants à l'atelier relèvent un déficit de coordination et de mise en réseau des acteurs sur l'agglomération. Ainsi par exemple, l'ensemble des activités des Centres socioculturels n'est pas nécessairement connu de tous. Il manque un outil commun du type maison de l'emploi à l'image de ce qui est développé dans le nord Deux-Sèvres.

Les CSC soulignent que le travail de proximité en lien avec les élus des communes est souvent payant pour toucher des publics qui ne viennent pas spontanément vers les espaces emploi des CSC. Mais ce lien avec les élus locaux n'est pas systématique.

Les participants à l'atelier soulignent la **tendance croissante des dispositifs d'insertion à se positionner de plus en plus dans une logique d'accompagnement autour du projet professionnel**, au détriment d'un accompagnement plus généraliste. Les dispositifs actuels s'appuient sur des logiques de résultats en terme de sorties positives vers l'emploi qui ne permettent pas de toucher tous les publics. Il manque des interventions en amont du projet professionnel, qui ne peuvent pas être soutenues via les financements du PLIE et que les mesures de type ASPIR soutenues par le CG79 ne peuvent compenser globalement.

³ Source: tableau de bord de bord de l'IAE dans les Deux-Sèvres, IAAT, 2009

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ENJEUX

Compte tenu des éléments évoqués, le futur schéma durable de cohésion sociale pourrait avoir comme ambition de **permettre au plus grand nombre de bénéficiaire des dynamiques de développement de l'agglomération**, dans un contexte où le territoire de La CAN dispose d'atouts sur le plan du développement économique (cf. schéma de développement économique et commercial).

Il s'agit par ailleurs pour la CAN de s'appuyer sur le potentiel local et la structure locale de l'activité. Ainsi **l'économie sociale et solidaire**, une des bases fortes de l'économie et de l'emploi sur le territoire de la CAN, pourrait être largement valorisée **comme un des leviers de la cohésion sociale** (l'ESS comme vecteur d'emploi, de vie associative, de solidarités etc.). Les actions à développer sur le champ de l'emploi et de l'insertion devraient donc chercher à s'appuyer sur ce secteur.

Sur cette thématique comme sur d'autres la **coordination des acteurs** reste un chantier important. En l'absence de structure fédérative de type maison de l'emploi, un rapprochement des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de l'accompagnement social est un besoin à l'échelle de l'agglomération. Compte tenu de l'étendue de l'agglomération et des contrastes territoriaux, **des articulations sont également à rechercher dans une logique de proximité**, notamment en favorisant les échanges entre élus locaux et acteurs de l'insertion.

THEMATIQUE ENFANCE, EDUCATION, PARENTALITE

Avertissement

Le diagnostic sur l'éducation se fonde sur une analyse documentaire et sur la réunion d'un groupe de travail qui n'a porté que sur le thème de la parentalité. Il s'agit de ce fait d'un état des lieux très synthétique sur les politiques menées et les équipements existants et d'une appréciation partagée sur la question de la parentalité.

LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

La part des moins de 20 ans dans la population totale de la CAN est, en 2008, de 23% soit une proportion équivalente à celle du département dans son ensemble mais supérieure à celle de la ville de Niort (22%). Cette proportion est passée de 24,5% en 1999 à 23% en 2008 alors qu'elle augmentait légèrement sur la ville de Niort. On peut interpréter ces différences par le fait que, si les familles ont eut tendance, depuis 1990, à quitter la ville de Niort pour s'installer en périphérie, la ville a bénéficié d'un apport d'étudiants qui a compensé le vieillissement de sa population.

La part des enfants de moins de 11 vivant dans des familles mono parentales est de 17,2%. Elle est nettement inférieure à celle constatée sur la ville de Niort (23%), en correspondance avec les évolutions démographiques et sociales : les ménages qui ont quitté Niort pour accéder à la propriété sont en majorité en couple tandis que les familles monoparentales sont pour une grande partie d'entre elles composée de personnes en situation de fragilité, locataires de logements HLM (sur Niort, 44% des enfants de moins de 6 ans vivant dans une famille monoparentale vivent avec un parent sans activité professionnelle).

Répartition des enfants de moins de 11 ans par type de famille - CAN 2008

	Moins de 3 ans		3 à 5 ans		6 à 10 ans		Total - de 11 ans	
Couples avec enfant(s)	2881	14,6%	2923	14,8%	4688	23,7%	10492	82,8%
Familles mono parentales	439	7,9%	498	9,0%	1250	22,6%	2187	17,2%
Ensemble	3319	13,1%	3421	13,5%	5939	23,5%	12679	100,0%

Il est à noter que la part des familles mono parentales connaît un progression régulière sur le département, comme sur la France entière.

LA REPARTITION TERRITORIALE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES

LES EQUIPEMENTS ET SERVICES PETITE ENFANCE

L'ACCUEIL COLLECTIF

La CAN disposait en 2009, de « 351 places d'accueil collectif (crèches, Halte garderies, et structures multi accueil), soit un peu plus de 10% des enfants nés entre 2004 et 2006 (contre une moyenne de 11 en 2005 en France métropolitaine). Ces places d'accueil collectif sont cependant inégalement réparties sur le territoire de la CAN, puisqu'elles se situent toutes, soit sur la commune de Niort, soit sur une commune limitrophe⁴. Cette capacité aurait augmenté de 76 places pour atteindre 427 places, avec une moyenne de 3,4 enfants par place, selon les données fournies par la CAF.

La ville de Niort dispose de 4 multi accueils municipaux (réservés aux enfants niortais), d'un multi accueil mutualiste (40 places) d'un multi accueil associatif, d'une halte garderie municipale et d'une crèche familiale municipale.

Plusieurs projets sont par ailleurs en cours de réalisation, à Echiré (30 places dont 10 réservées à des enfants porteurs de handicap) et à Niort (zone Mendes France)

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

« Concernant les assistantes maternelles, elles sont 616 à être agréées sur le territoire de la CAN. En considérant que les assistantes maternelles sont autorisées à prendre en charge 2,6 enfants en moyenne (ce qui est observé à l'échelle nationale) on peut estimer qu'elles offrent plus de 1600 places sur l'ensemble de la CAN (soit plus de 47 places pour 100 enfants nés sur la période 2004 – 2006) »⁵. Ce taux de couverture de 47% est légèrement inférieur à celui de l'ensemble de la France métropolitaine (51%) alors que, selon la CAF⁶, le nombre moyen d'assistantes maternelles pour 100 enfants est, sur les Deux Sèvres, largement supérieur au niveau national, ce qui indiquerait une couverture nettement plus faible sur la CAN que sur le reste du département (mais les données comparatives dont nous disposons sont hétérogènes et ne permettent pas une mesure totalement fiable).

⁴ Idem Diagnostic santé

⁵ Idem Diagnostic santé

⁶ « L'offre de service petite enfance dans les Deux Sèvres » CAF février 2011

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

La CAN dispose par ailleurs de 5 relais assistantes maternelles (RAM) : Sivom du pays Mauzéen, SIVU de Magné Coulon, Niort, Aiffres, Chauray. Deux projets sont en cours, sur les communes de Vouillé et de St Gelais.

Mais une part encore importante du territoire départemental, centre et sud est, n'est pas couverte et le taux de couverture par les RAM reste l'un des moins denses du département.

Il n'existe pas encore sur la CAN de Maisons d'assistants Maternels (MAM)⁷ qui permettent le regroupement dans un unique local, hors de leur domicile, de plusieurs assistants maternels, 4 au plus. « Les MAM permettent de conforter l'offre d'accueil, en particulier sur les territoires ruraux, avec un cout contenu pour les communes »⁸

DE FAÇON GLOBALE

Sur la CAN, « Au total, l'offre en places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est très hétérogène d'une commune à l'autre, allant de 0 à La Rothenard et Praises à plus de 100 pour Vouillé et Epannes. Selon les données du Conseil général, (certificat de santé du 9ième mois) le enfants ayant eu 9 mois en 2005 – 2006 étaient près de 81% à être gardés par une assistante maternelle et 12% à être accueillis dans une crèche ou une halte garderie »⁹.

La CAN est le territoire le moins couvert du département par des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ)¹⁰ de la CAF au titre du volet enfance (0-6 ans). C'est ainsi que ni le marais, ni le sud ne sont couverts.

Ainsi, si l'offre d'accueil de la petite enfance ne cesse de se développer, elle reste encore répartie de façon hétérogène sur le territoire de la CAN, en lien avec la présence de territoires ruraux aux faibles ressources. Se posent ainsi des problèmes d'accessibilité que relèvent les acteurs locaux. Le développement récent du réseau de transport en commun peut offrir une réponse partielle à ces problèmes.

LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Des effectifs scolaires ont cru sur la CAN de 1999 à 2008 : 8606 élèves en 2008 (0,42% soit +350 élèves de 1999 à 2008). Ils ont été en légère baisse à Niort et en hausse importante dans les communes périphériques particulièrement sur la zone sud (+2,30%) et sur la zone Nord est (+1,4%). Ce phénomène est essentiellement lié au départ des familles de la ville centre vers la périphérie.

7 Les MAM ont été créées par la loi du 9 juin 2010

8 Doc CAF op cit

9 Diagnostic santé social de l'agglomération de Niort - ORS février 2009

¹⁰ le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre les CAF et une collectivité territoriale sur les politique enfance-jeunesse.

Sur le territoire de la CAN, on compte 30 écoles maternelles, 35 écoles élémentaires, 9 écoles primaires.

4 communes de moins 600 habitants n'ont aucune école : Priaires, Prin Deyrançon, Sciecq, Thorigny sur le Mignon

2 n'ont qu'une école maternelle : Amure (422 habitants) et Vallans (710 habitants)

6 n'ont qu'une école élémentaire (Arçais, La Rothenard, Sançais, Le Vanneau, Le Bourdet, St Georges de Rex)

LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La CAN dispose de

- 12 collèges (8 collèges publics et 2 collèges privés) dont 2 collèges en dehors de Niort : Frontenay Rohan Rohan et Mauzé sur le Bignon
- 13 lycées
 - dont 6 lycées publics et 1 privé
 - dont 3 lycées d'enseignement général publics et 3 lycées d'enseignement professionnel publics

Tous ces établissements se situent sur Niort.

LES EQUIPEMENTS SOCIO CULTURELS ET D'ANIMATION

La CAN dispose de 11 centres socio culturels

- dont 8 sur la ville de Niort
- dont 2 centres intercommunaux agréé CAF:
 - le Centre socio culturel du Marais qui couvre les communes de Coulon (où il est situé) et de Magné mais qui accueille également les enfants de de Sansais la Garete, et Irleau le Vanneau. Le centre, Il dispose d'un espace Petite Enfance.
 - Le centre socio culturel de Mauzé le Mignon qui couvrirait 10 communes
 - Un centre communal, la Maison Pour Tous d'Aiffres, agréé CAF et adhérente à la fédération des centres sociaux.

Une part importante des communes de la CAN n'est donc pas couverte par un équipement polyvalent, notamment dans l'espace nord est et le sud du Marais.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

LES EQUIPEMENTS CULTURELS

La CAN s'est doté de la compétence en matière d'équipements culturels et sportifs de niveau communautaire. Elle dispose d'un réseau d'équipements pour partie déconcentrés hors Niort.

Le réseau des médiathèques est particulièrement développé avec, à partir de la médiathèque centrale de Niort, 6 antennes sur la ville de Niort et 9 médiathèques sur les communes d'Aiffres, Coulon, Chauray, Echiré, Frontenay Rohan Rohan, Mauzé sur le Mignon, St Gelais, Usseau et Villiers en Plaine.

La CAN dispose d'un conservatoire à vocation départementale et de deux écoles de musique, l'une à Chauray et l'autre à Vouillé.

Elle dispose également de 3 écoles d'art plastique, à Niort, Echiré et St Hilaire La Palud.

LES DISPOSITIFS EDUCATIFS

Plusieurs dispositifs à vocation éducative sont présents sur le territoire de la CAN et permettent de développer des actions ciblées vers les enfants et parents en difficulté.

DISPOSITIFS DEPLOYES EXCLUSIVEMENT SUR LA VILLE DE NIORT

Un **réseau de réussite scolaire (RRS)** de l'Education nationale regroupe sur la ville de Niort un collège (Jean Zay) et 6 écoles maternelles et élémentaires (Jean Zay, E Perrochon et E Zola). Ce réseau permet aux écoles et établissements scolaires fréquentés par des enfants de familles fragiles ou en difficulté, de disposer de moyens supplémentaires.

Le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)** de Niort comprend un volet « réussite éducative qui permet de financer des actions menées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces actions concernent plus particulièrement l'animation périscolaire, l'accompagnement à la scolarité et la parentalité.

Un **Programme de Réussite Educative (PRE)** est déployé sur les quartiers prioritaires. Ce dispositif partenarial permet de suivre de façon individuelle des enfants qui présentent des risques ou des fragilités éducatives dans le sens large du terme.

DISPOSITIFS DEPARTEMENTAUX DEPLOYES SUR LA CAN

Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) permettent la mise en place d'actions « *d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et plus généralement une pédagogie de détour visant à leur redonner confiance. Les familles trouvent un accueil, des conseils, un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et, si elles le souhaitent, peuvent s'impliquer*

dans l'encadrement des actions ¹¹. Ces actions sont financées conjointement par l'Etat, la CAF et les collectivités locales.

Les actions CLAS sont essentiellement menées par les Centres sociaux culturels sur Niort et sur le Pays Mauzéen. Une action est conduite sur Usseau par l'association des familles rurales.

Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) permet « *la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien* ».

31 actions ont été financées sur la CAN en 2011. Elles sont menées par des structures départementales et par des Centres sociaux de Niort, du Pays Mauzéen, du Marais, d'Aiffres et d'autres associations sur Vouillé et le Vanneau Irleau

Le CLAS et le REAAP sont pilotés par une même structure spécifique au département des Deux Sèvres, le **Comité Départemental Enfance Famille (CADEF)**.

"Le Comité d'Animation Départemental Enfance Famille est un lieu d'échange, d'expériences des différents acteurs du domaine de l'enfance et de la famille dans le département des Deux-Sèvres. Garant des deux Chartes des Réseaux Parentaux et de l'Accompagnement à la Scolarité, il réunit des services de l'Etat, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, des organismes à vocation sociale et différentes associations et structures qui mènent des initiatives en faveur de l'enfance et de la famille »¹².

C'est au CADEF que sont adressées les demandes de subvention et c'est dans ce cadre que sont prises les décisions de financement des actions CLAS et REAAP.

UNE QUESTION CENTRALE : LA PARENTALITE

La parentalité, et plus explicitement le soutien à la fonction parentale, est apparue comme une préoccupation essentielle des acteurs du territoire de la CAN.

¹¹ Ministère de la solidarité et de la cohésion sociale. Site web décembre 2011

¹² Présentation du CADEF par la Préfecture des Deux Sèvres – décembre 2011

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

Cette préoccupation est liée à des constats qui ne sont pas propres au territoire et au contexte d'organisation locale.

L'exercice de la fonction parentale est en effet soumis à des difficultés croissantes en lien notamment avec la recombinaison des cellules familiales dont témoigne la part toujours croissante des familles monoparentales. Cette difficulté n'est pas sans conséquence sur la réussite éducative des enfants à laquelle tendent de répondre les différentes formes d'accompagnement à la scolarité, de façon très inégalitaire à la fois en fonction des ressources familiales et des possibilités d'accès à l'offre.

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

LES ACTIONS CIBLEES « PARENTALITE »

Des actions spécifiques portant sur la parentalité sont menées dans le cadre du REAAP (voir ci dessus).

32 actions ont été ainsi financées sur la CAN en 2011. 8 actions sont mises en œuvre sur la CAN par des associations départementales basées à Niort, 14 par les Centres socio culturels sur Niort et 10 sur les autres communes de la CAN dont 7 par des CSC.

Commune	Structures	Nb d'actions
Niort	Associations départementales	8
	CSC	14
Mauze	CSC de Mauze	4
Coulon	CSC du Marais	1
Aiffres	MPT d'Aiffres	2
Vouillé	Association Parents d'élèves	1
	Crèche parentale	1
Le Vanneau	Association d'assistantes maternelles	1
Irleau		
Total		32

A ces actions il faut ajouter celles qui sont mises en œuvre dans le cadre du CUCS : 4 actions menées en partenariat ont été financées dans le cadre du CUCS sur les quartiers prioritaires de Niort (exemple du travail sur les sorties d'école qui a donné lieu à la création d'un café des parents).

Ces actions peuvent prendre des formes diverses :

- Accueils parents enfants qui permettent à la fois des échanges entre parents, entre parents et professionnels et des mises en situation.
- Groupes de paroles des parents (atelier des parents, café des parents..) qui permettent des échanges entre parents appuyés par un professionnel. Ces groupes de parole peuvent avoir une cible particulière comme les femmes victimes de violence ou les amis des familles victimes de maladies psychiques
- Ateliers parents enfants qui permettent une mise en situation de la relation de parentalité autour d'une activité ludique, culturelle, artistique
- Conférences débat autour de sujets divers

Les REAAP est territorialement animé par des conseillères en éducation sociale et familiale (CESF) de la CAF.

Mais la question de la parentalité n'est pas abordée et traitée uniquement dans le cadre d'actions spécifiques labellisées et financées par le REAAP ou le CUCS.

LA PARENTALITE COMME QUESTION INTEGREEES A L'INTERVENTION DES DIFFERENTES STRUCTURES

La parentalité peut être intégrée dans les actions menées par les différents organismes, soit en tant que principe d'intervention (le actions intègrent la dimension parentalité) soit en tant que posture professionnelle (dans l'exercice de leurs missions, les professionnels ou bénévoles intègrent une attention particulière au soutien de la fonction parentale).

- Par les différents services :
 - Les structures d'accueil de la petite enfance : par exemple, dans les RAM, « *les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil* »¹³
 - Les centres sociaux qui bénéficient de la prestation « animation collective familles » de la CAF et disposent de référents familles qui intègrent le soutien à la fonction parentale dans les contacts qu'ils entretiennent avec les familles au travers des diverses activités proposées.
 - Les Accueils de loisir sans hébergement (ALSH)
 - L'ASE qui intervient de façon individuelle dans le cadre de mesures éducatives

¹³ Site des CAF « mon enfant.fr » décembre 2011

- Dans le cadre de dispositifs de réussite éducative :
 - PRE (Programme de Réussite Educative) : la circulaire du 5 novembre 2010 demande aux PRE d'accentuer leur intervention dans le domaine « du soutien à la parentalité pour améliorer la relation parents école et la maîtrise de la langue ».
 - CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire) : la circulaire du 20 juillet 2010, il est précisé que « L'accent est mis pour cette campagne sur le soutien à la parentalité, afin d'offrir aux familles un accompagnement et des conseils dans le cadre du suivi de la scolarité de leur enfant et de les soutenir dans leur dialogue avec l'Ecole ».

LES PROBLEMATIQUES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Les acteurs du territoire soulignent un certain nombre d'obstacle au soutien à la parentalité

LE MANQUE DE LISIBILITE DE L'OFFRE SUR LE TERRITOIRE

Qu'elles soient labellisées REAAP et CUCS ou menées dans d'autres cadres, les actions « parentalité » ne bénéficient que d'une information restreinte. Il n'existe pas d'outil de communication, de répertoire à destination des familles et des professionnels permettant d'identifier les l'offre en matière de « parentalité » ni à l'échelle départementale, ni à l'échelle de la CAN.

LE MANQUE DE CONNAISSANCE DES BESOINS DES FAMILLES :

Si les besoins des familles peuvent être appréhendés à l'échelle des projets des centres sociaux, il n'en reste pas moins que la question de la parentalité demande un regard particulier qui n'est que rarement abordé en tant que tel. Les actions sont souvent montées à partir d'un certain nombre de références nationales et locales (café des parents, lieux d'accueil parents enfants...) sans que la correspondance aux besoins locaux ne soit établie. Il n'y a en effet ni eu d'études, ni de démarches d'analyse des besoins construites et associant les acteurs locaux. Une action expérimentale doit être engagée dans ce sens sur un quartier de Niort en 2012

LES DIFFICULTES A MONTER ET CONDUIRE LES ACTIONS :

- difficultés à amener les parents à participer aux actions existantes et/ou à construire des actions avec les parents. Les structures (ex du CSC du Pays Mauzéen) ont du mal à amener les parents aux actions, conférences débat qu'elles organisent. Les relais locaux peuvent être insuffisants compte tenu de la

faiblesse de la couverture départemental par les structures associatives. Ces constats sont intimement liés aux deux constats précédents : le fait que les parents ne participent pas aux actions est en partie liée à l'absence de lisibilité de l'offre et à des lacunes dans l'analyse des besoins. Au delà, elle peut résulter d'une insuffisance de la démarche de projet et de l'implication des familles concernées.

- Difficulté à construire une complémentarité entre accompagnement individuel et accompagnement collectif. Permettre aux parents de s'exprimer et les accompagner pour résoudre leurs difficultés individuelles demande à la fois des moyens et des savoirs faire particuliers auxquels les professionnels n'ont souvent pas été formés. Les actions proposées par les professionnels dans un cadre collectif peuvent être insuffisantes en regard des besoins de travail confidentiel donc individuel avec les familles.

LA FAIBLESSE DE LA MUTUALISATION DES CONNAISSANCES, DES RESSOURCES ET DES PRATIQUES

Dans ce domaine d'intervention relativement récent, peu structuré, le manque de recul sur les expériences menées, de capitalisation des bonnes pratiques, d'échanges auto formateurs se fait cruellement sentir.

Le REAAP apparaît plus comme un dispositif finançant des actions que comme un réseau d'acteurs permettant connaissance réciproque, échanges et mutualisation des pratiques. Il est certain que grâce à son comité départemental partenarial et à ses animateurs, il permet à la fois de sectionner les actions les plus pertinentes, d'en réorienter certaines, d'offrir un appui à leur montage. Mais il ne permet pas une véritable mise en réseau des actions et des acteurs, même si des expériences ont été montées dans ce sens (voir la journée départementale du CADEF organisée en mars 2009). Aujourd'hui, la création d'un site du CADEF est en cours de réflexion et devrait permettre à terme de rendre plus lisible dles actions mises en œuvre et les acteurs inscrits dans les démarches d'aide et de soutien à la parentalité.

Le travail des conseillères de la CAF est essentiellement orienté vers l'accompagnement des porteurs de projet à la constitution des dossiers de subvention et au contrôle des actions menées.

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ENJEUX

LES ENJEUX

UN ENJEU TRANSVERSAL : LE DEPLOIEMENT DE L'OFFRE ET SON ACESSIBILITE

Même si d'importantes avancées ont été réalisées ces dernières années en matière de couverture du territoire par les équipements de proximité, les habitants de la CAN n'ont pas les mêmes possibilités d'accès aux équipements et aux services en matière éducative. Ces inégalités d'accès sont pour une grande partie inhérents à la structure du territoire : présence d'une ville moyenne qui concentre la majorité du potentiel d'emploi et des populations fragiles, d'une couronne péri urbaine où se sont installées les familles et de communes rurales pour certaines de très petite taille.

Ces inégalités sont sensibles en matière d'accueil de la petite enfance et en matière socio éducative. Les trois centres sociaux sont loin de couvrir le territoire et les associations familiales rurales sont particulièrement peu présente sur la CAN (2 associations et une Maison familiale rurale) : seule l'association familiale rurale d'Usseau assure une action d'accompagnement à la scolarité (la maison Familiale de Coulon est spécialisée dans la formation des jeunes).

Le renforcement du réseau de transport en commun apporte une partie de réponse aux difficultés d'accessibilité.

Mais la véritable question est celle de la cohérence du maillage territorial, jusqu'à présent régit par les capacités d'initiative locale, en termes d'équipements ou de relais d'équipement et de service permettant aux parents et aux enfants de disposer d'une offre de proximité accessible.

UN ENJEU SPECIFIQUE : LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS DE LA PARENTALITE

Depuis une trentaine d'années, le champ de l'intervention socioéducative¹⁴ s'est complexifié, au gré des différentes réformes qui ont fait du « territoire » la référence de l'action publique, au fondement d'une idéologie du rapprochement de l'intervention des besoins locaux et de la démocratisation de la gestion de l'éducation par le local. Comme sur d'autres champs d'action publique, les interventions se sont multipliées, superposées et parfois sédimentées, notamment dans les quartiers prioritaires.

La naissance d'une nouvelle *gouvernance éducative territoriale*¹⁵ date des années 1980, qui ont vu l'émergence de « politiques éducatives locales » et engagé une réelle ouverture de l'école, inscrite dans un territoire, et incitée à nouer un certain nombre de partenariats « extérieurs », notamment dans le champ de l'action *socioéducative* (sportive, culturelle, aide aux devoirs...), en particulier associatif. De nouveaux modes d'intervention ont été alors promus, axés sur la promotion de la

¹⁴ Ce terme renvoie aux politiques éducatives et « sociales » (en lien avec la parentalité, la santé, l'environnement culturel, familial et social...) mises en place au sein et à côté de l'école en faveur de la réussite scolaire et éducative des enfants et des adolescents, par l'Education nationale, le Ministère de la Cohésion sociale, le Ministère de la Ville, l'Acse, les collectivités et leurs partenaires (associatifs notamment).

¹⁵ Stéphanie MOREL, *Ecole, territoires et identités*, L'Harmattan (« Logiques politiques »), 2002.

coopération, l'intégration des parents dans la « communauté éducative », la contractualisation et la logique de projet.

Depuis vingt ans, le champ de la *réussite scolaire et éducative* a ainsi été investi de manière croissante et a connu une progressive différenciation - des territoires, des méthodes d'intervention, des types d'intervenants dans et hors la sphère scolaire - conduisant à une certaine complexification de l'action socioéducative.

Les *territoires éducatifs des collectivités* poursuivent une logique d'offre de services à la population et d'égalisation des chances, mais répondent également à des stratégies politiques spécifiques, notamment communales, dans un contexte de compétitivité entre les territoires faisant de l'offre éducative un facteur d'attractivité territoriale. Acteurs historiques de l'éducation, les communes ont progressivement pris les rênes des politiques éducatives locales. De leur côté, les Conseils généraux et les Régions, longtemps cantonnés à la gestion « matérielle » des établissements scolaires, ont pu s'investir parfois au-delà de leurs compétences dans le champ socioéducatif.

Les politiques territoriales en faveur de la réussite scolaire et éducative demeurent ainsi le produit des diverses formes d'imbrication entre pouvoir national et pouvoirs locaux, et la résultante des agencements inventés au local. Elles illustrent à ce titre la complexité des politiques publiques actuelles dont l'efficacité dépend – au-delà de la question de la « répartition des compétences » et du « nombre » de niveaux d'intervention - de la capacité des acteurs locaux à négocier et à inventer des formes de régulation partagées et appropriées au territoire, à produire une « politique des articulations », dans une logique d'*interterritorialité*¹⁶. C'est l'invention d'un tel espace de coopération de régulations croisées qui doit permettre d'aborder les questions de fond qui émergent sur de nombreux territoires sans qu'une stratégie ne soit énoncée, justement parce qu'elles ne sont abordées que sous l'angle des compétences et des niveaux d'intervention.

Dans ce contexte, les intercommunalités, qui ne disposent pas de champs d'intervention propres, ont tout à inventer.

Jeune intercommunalité, la CAN a déjà investi le champ de l'action culturelle au travers du réseau des bibliothèques et des écoles d'art.

Dans le domaine éducatif, où même la ville de Niort ne dispose pas de Projet éducatif Local, elle ne dispose pas a priori d'outil propre. Mais elle dispose de leviers qui peuvent lui permettre d'intervenir pour développer l'accessibilité des services et développer des champs d'intervention peu ou mal couverts.

Le champ de la parentalité est ainsi apparu comme un champ possible d'intervention de la CAN dans la mesure où il est globalement très peu organisé, représente un axe

¹⁶ Daniel Béhar, Philippe Estèbe, Martin Vanier, « Mécano territorial : de l'ordre territorial à l'efficacité interterritoriale », Pouvoirs locaux, n°83, avril 2009, pp. 79-83.

transversal d'intervention permettant d'aborder d'autres champs plus investis et structurés et de répondre à une demande qui peut concerner une large palette d'enfants et de familles.

La parentalité est étroitement liée au champ de l'accompagnement à la scolarité qui constitue un fort enjeu de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, à la mesure du développement du recours aux services marchands par les ménages les plus favorisés¹⁷.

Il peut constituer une perspective intéressante de territorialisation de l'action menée au niveau départemental dans le cadre du CADEF pour le REAAP et les CLAS, de la politique menée par la CAF au niveau de sa branche famille (Contrats Enfance famille et Projets des Centres sociaux) et de la politique territoriale menée par le Conseil général (démarche CG Solidaire de soutien au développement social local).

La question de la parentalité ne peut être traitée indépendamment des politiques jeunesse ni de la structuration du réseau des centres sociaux (couverture territoriale).

¹⁷ Le soutien à la fonction parentale apparaît de plus en plus comme l'élément clef à la fois pour surmonter les difficultés éducatives et pour prévenir les situations de décrochage scolaire. La distance entre les familles confrontées à des difficultés d'éducation et les institutions tend en effet à se creuser du fait à la fois d'une difficulté des institutions à se mettre à l'écoute des parents et de la méfiance des parents vis à vis des institutions. Les chercheurs s'accordent aujourd'hui pour dire que l'intervention en matière de « soutien à la parentalité » doit reposer sur une vision non simpliste de la « démission parentale » mais prendre en compte toute la complexité et les décalages qu'il peut exister entre les familles, particulièrement celles issues de milieux populaires, et les institutions, notamment l'école.

THEMATIQUE : PREVENTION - CITOYENNETE

Avertissement

Le diagnostic sur la prévention se fonde sur une analyse documentaire, l'apport quantitatif de certains éléments statistiques et l'apport plus qualitatif relatif aux échanges réalisés dans le cadre d'une réunion dédiée d'un groupe de travail sur ce thème.

L'ETAT DES LIEUX

La thématique « prévention – citoyenneté » fait référence à deux registres principaux que sont d'un côté « la prévention de la délinquance » et de l'autre « l'implication citoyenne », soit un spectre qui recouvre, au travers de la jeunesse implicitement ciblée dans ces politiques, la question du traitement de la rupture ou au contraire de la proximité des jeunes à l'action publique.

LE CONTEXTE : DELINQUANCE ET PUBLICS EN DANGERS

En 2010, La région Poitou Charente était parmi les régions françaises, une région plutôt privilégiée au regard des faits de délinquance.

DES ATTEINTES AUX BIENS TOUTES RELATIVES

Les chiffres de « l'observatoire national de la délinquance » alimenté par les indicateurs de Police et de Gendarmerie, faisaient ainsi apparaître les constats suivants :

Sur les **atteintes aux biens** (vols, cambriolages, dégradations...), la région Poitou Charente se situait au 16^{ème} rang sur les 22 régions françaises en nombre de faits constatés, soit 49728 faits pour une moyenne par région de 962930 faits. Si relatives soient elles, on a pu constater cependant une hausse des atteintes aux biens entre 2009 et 2010 (+2,18%) alors que sur l'ensemble des régions françaises (Pays de Loire exceptés) on constatait à contrario une baisse des infractions (-1,94%).

Localement, au vue des chiffres de la police¹⁸, l'évolution du nombre de faits constatés sur une partie du périmètre CAN incluant une partie de l'espace métropolitain (Niort – Chauray) va dans le sens d'une diminution plus forte que celle

¹⁸ Nous n'avons pu disposer pour cette étude des éléments chiffrés de la gendarmerie

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

constatée à l'échelle des régions françaises (-4%) relevant par conséquent d'un mouvement contraire à celui identifié sur la région Poitou Charente avec cependant des variations selon la nature des faits (Cf : tableau ci dessous).

	France		Région		Département 79		Circ Police Niort-Chauray	
	Nb faits	Var 09-10	Nb faits	Var 09-10	Nb faits	Var 09-10	Nb faits	Var 09-10
Atteintes aux biens	2184460	-1,94%	49728	2,18	7332	1,34	3017	-4%

Part dans les atteintes aux biens						
	Département 79			Circ Police Niort - Chauray		
	Nb	%	Var 09-10	Nb	%	Var 09-10
Vols	3055	41,60%	5,60%	1037	34,4%	114%
Dégradations	1439	19,50%	-7,34%	769	25,5%	-19%
Total	4494	61,10%		1806	59,9%	

DES ATTEINTES AUX PERSONNES EN NOMBRE LIMITE

Concernant les **atteintes à la personne** (coups et blessures, agressions diverses...) la Région Poitou Charente était en 2010, parmi les régions françaises, l'une des moins touchées par ces actes de délinquance. En effet, elle se situait au 17^{ème} rang des 22 Régions françaises en nombre de faits constatés et au 21^{ème} rang en taux d'infraction pour 1000 habitants, soit 7020 faits constatés sur la région Poitou Charente pour une moyenne des régions de 21243 faits.

De plus, l'évolution entre 2009 et 2010 montre une baisse de ces agressions sur la région (-1,40%) alors que l'évolution générale est plutôt à la hausse partout ailleurs sur le territoire national (+2,51%). A contrario, sur le plan local la tendance est à la hausse sur cette même période dans un contexte peu marqué, faut il le souligner, relativement en nombre de faits constatés.

	France		Région		Département 79		Circ Police Niort-Chauray	
	Nb faits	Var 09-10	Nb faits	Var 09-10	Nb faits	Var 09-10	Nb faits	Var 09-10
Atteintes aux personnes	467348	2,51	7020	-1,40%	1213	2,45%	405	16%

LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE ET LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES : UNE LISIBILITE ENCORE INCERTAINE

la violence faite aux femmes est une réalité qui, sur le département des Deux sèvres comme sur d'autres départements, n'est pas toujours très facile d'approche en raison des résistances ou réticences des femmes à porter plainte en cas d'agression, d'autant plus fortes si celles ci se contextualisent au sein de l'univers familial.

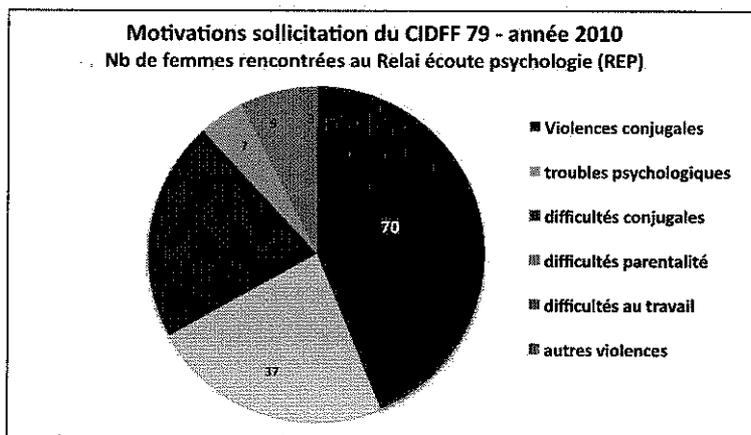
En 2008, sur le département on a pu recenser¹⁹:

- 400 plaintes enregistrées par les services de police et de gendarmerie (plus de 50% concernaient des violences au sein du couple)
- 250 procédures engagées par le parquet sur le département
- 1300 femmes ayant sollicité les associations dédiées à l'écoute et à l'accompagnement des victimes (CIDFF et AVIC 79)

L'activité du CIDFF 79 est selon ses responsables en augmentation en raison semble t'il d'une meilleure lisibilité des services offerts. Ainsi, sur les 183 personnes reçues en 2010 au CIDFF 79 :

- 93% étaient des femmes
- 56% originaires de Niort
- 13% résidaient en milieu rural

Le graphique ci dessous précise la nature des motivations des femmes qui font la démarche d'aller à la rencontre du CIDFF 79. Pour près de la moitié d'entre elles (47%), la violence est au centre de leurs préoccupations.



La violence faites aux femmes repérées par les acteurs concernés est pour eux en augmentation et plus recentrée aujourd'hui sur le couple et la famille. Les phénomènes soulignés comme aggravant sont la situation de crise, l'addiction à l'alcool et l'isolement social et géographique des ménages concernés. De plus les acteurs soulignent bien que ces phénomènes de violence touchent indifféremment le milieu urbain et le milieu rural.

Pour autant, il apparaît, en l'état des connaissances, difficile aujourd'hui d'avoir une vision précise de ces situations à l'échelle de la CAN.

¹⁹ source : rapport d'activité du CIDFF 79 de 2010

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

L'ENFANCE EN DANGER : UN PHENOMENE PRINCIPALEMENT URBAIN, PLUTOT BIEN ACCOMPAGNE

Ces situations, bien que relevant des problématiques éducatives, représentent aussi un élément d'appréciation des situations à risque en terme de violence sociale et familiale (maltraitance et délaissement notamment) ou encore de délinquance.

Le nombre de mineurs pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sur le territoire de la CAN + Plaine de Courance, représentent 44,7% des mineurs pris en charge sur l'ensemble du département.

territoires	enfants confiés				Nb total de mineurs confiés	Contrats jeunes majeurs
	sur mesures administratives		Sur mesures judiciaires			
	Nb	%	Nb	%		
Niort - 2009	27	13,8%	169	86,2%	196	?
CAN + Plaine de Courance - 2010	42	17,4%	199	82,6%	241	21
Département 79 - 2009	83	15,4%	456	84,6%	539	?

Niort, sur ce même territoire, représente dans cette prise en charge 81,1% des publics concernés. L'enfance en danger est par conséquent plutôt localisée en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, en dehors de Niort, c'est en moyenne un mineur environ par commune qui reste concerné.

Par ailleurs, les mineurs impliqués dans des affaires de délinquance, aux prises avec la justice, et suivis par la PJJ représentaient environ 250 jeunes en 2010 à l'échelle du département des deux sèvres. A noter que l'activité de la PJJ sur ce même département est en baisse constante selon ses responsables.

Plusieurs raisons à cela :

- une population très en lien avec les autorités locales
- des taux d'élucidation de la part de la Police apparemment très élevés
- une culture ancrée de la tolérance zéro chez la plupart des magistrats qui instruisent les affaires locales de délinquance ou d'incivilité et tout particulièrement celles concernant les mineurs (par ex : les affaires de TAGs ou encore de petits vols se voient systématiquement sanctionnées)
- un dispositif de mesures de réparation qui semble dans l'ensemble plutôt bien fonctionner.

Cette réalité dépeinte au niveau départemental s'applique aussi au local, sans que l'on soit en mesure de connaître aujourd'hui plus finement les données statistiques relatives aux publics concernés à l'échelle de la CAN.

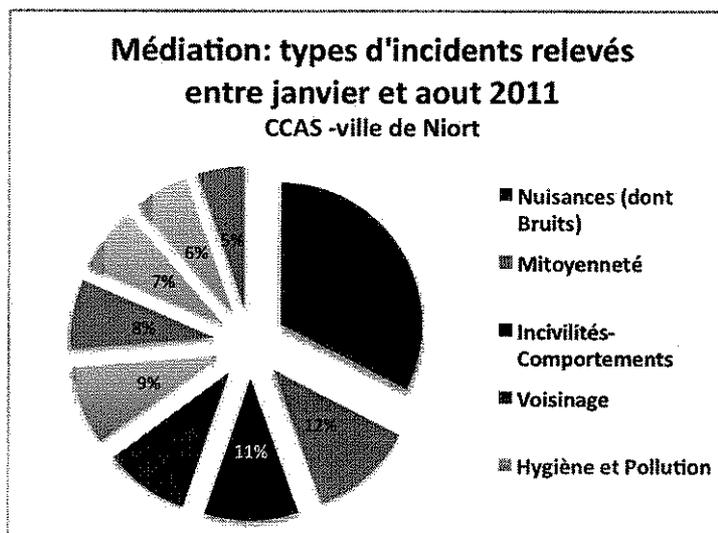
Pour la PJJ, les conséquences de cette politique départementale, cohérente dans la chaîne de décision et des moyens mobilisés, se traduirait par un niveau de récidive ou de réitération proche de zéro.

LA TENSION SOCIALE SUR LES QUARTIERS SENSIBLES EN VOIE DE REGULATION

Par ailleurs, d'autres actions de prévention se sont mises en place notamment dans le champ de la médiation sociale sur la ville de Niort visant tout particulièrement les quartiers de la géographie prioritaire dans la prévention des conflits du quotidien. En 2010, le CCAS de Niort s'est ainsi vu attribuer cette nouvelle compétence par le recrutement de médiateurs (4,5ETP) dont les missions sont les suivantes :

- La résolution des situations conflictuelles
- Une présence et une veille active sur l'espace public
- Le rapprochement et le lien entre populations et institutions sur les registres de l'information, orientation et mise en relation
- La consolidation et le renforcement du lien social

Sur 2011, ce sont environ 28 situations par mois qui ont été prise en charge par le service et qui concerne comme l'indique le graphique ci dessous principalement des conflits liés à l'espace public ou liés aux relations de voisinages.



UNE DIVERSITE DE MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISES, SANS REELLE VISEE POLITIQUE SUR LA PREVENTION

Les politiques publiques en direction de la jeunesse sont très développés sur la Ville de Niort et plus diversement prises en compte à l'échelle du reste de l'agglomération. Sur la thématique jeunesse, les prérogatives d'intervention restent municipale et à ce titre ne laissent pas apparaître réellement de stratégie partagée à une autre échelle, celle de l'EPCI notamment.

VILLE DE NIORT : UNE BONNE COUVERTURE DE LA PREVENTION PRIMAIRE

Les moyens mobilisés par Niort en direction de la jeunesse concernent principalement le registre de la prévention primaire²⁰. Outre le développement d'une politique de droit commun relative aux sports et à la culture, la collectivité s'est engagée à passer des conventions d'objectifs avec les 8 centres socio culturels niortais dont la mission est d'animer les territoires quartiers par le biais de démarches d'éducation populaire à l'échelle de chacun de leurs territoires de référence notamment en direction des jeunes.

Par ailleurs, certains dispositifs sont plus ou moins présents sur le registre de la prévention :

Le Contrat Enfance jeunesse (CEJ), signé entre la CAF et la Ville de Niort, vient en appui aux opérateurs principalement autour de deux registres :

- Des registres thématiques : accès aux loisirs, santé, sécurité
- Des registres stratégiques : l'appui aux opérateurs dans une logique de mutualisation des actions, le soutien à l'autonomisation dans une démarche de responsabilisation des jeunes dans les actions

Le CUCS sur le volet citoyenneté-prévention vise principalement à développer quant à lui sur les quartiers de la géographie prioritaire une posture éducative sur deux principaux registres :

- La prévention des incivilités (favoriser la mise en place d'un cercle vertueux dans le respect du cadre de vie, des voisins et de soi même)

²⁰ La prévention primaire cherche à agir sur les facteurs sociologiques du bien être social par le biais de certaines politiques (santé publique, logement, emploi, éducation, formation, politiques des loisirs...) au regard de la prévention secondaire qui vise davantage à agir sur les facteurs de risques au sein des familles en vue de combattre les échecs des jeunes (affectifs, éducatifs, scolaires) ou encore de la prévention tertiaire qui concerne le traitement individualisé d'enfants ou adolescents en conflit avec leur milieu ou environnement.

- la prévention des violences verbales et sexistes (meilleure connaissance des phénomènes, formation des professionnels, information et accompagnement des victimes, actions partenariales en direction des enfants et des jeunes).

Le CLSPD existe formellement, mais a beaucoup de mal à s'inscrire dans des démarches plus opérationnelles. Il se réunit les partenaires une à deux fois par an, mais n'est pas à l'origine d'actions suivies dans le temps.

AUTRES COMMUNES : UN MAILLAGE INEGAL DU TERRITOIRE

Les politiques jeunesse et tout ce qui relève des politiques de prévention reste l'apanage des communes qui vont, au travers de liens plus ou moins étroits avec certains acteurs clés du territoire lorsqu'ils existent (Centres information jeunesse, Centres socioculturels, Mission locale) permettre de faire vivre ces politiques à l'échelle communale.

Les différents espaces de la CAN sont de ce point de vue couverts de manière très inégale. Ainsi si la ville de Niort passe contrat avec huit CSC sur son territoire, si la commune d'Aiffres a favorisé la mise en place d'un centre socio culturel avec lequel elle travaille sur son territoire, les communes de l'espace nord de la CAN ne disposent quant à elles d'aucun centre socio culturel et celles du secteur sud comme du secteur du Marais se partagent la présence de centres socio implantés sur Coulon et Mauzé.

Les politiques jeunesse et de prévention, lorsqu'elle existent, sont en grande partie dépendantes de ces acteurs, animateurs des territoires, et interviennent exclusivement sur des logiques de prévention primaire par l'offre de loisirs culturels ou sportifs en direction des publics concernés. Ainsi, il n'existe pas, en terme de prévention, de politiques communes et partagées des collectivités sur ce sujet.

AUTRES APPUI AUX POLITIQUES DE PREVENTION – CITOYENNETE

Le Conseil Général des Deux Sèvres intervient sur le champ de la prévention sur deux angles spécifiques :

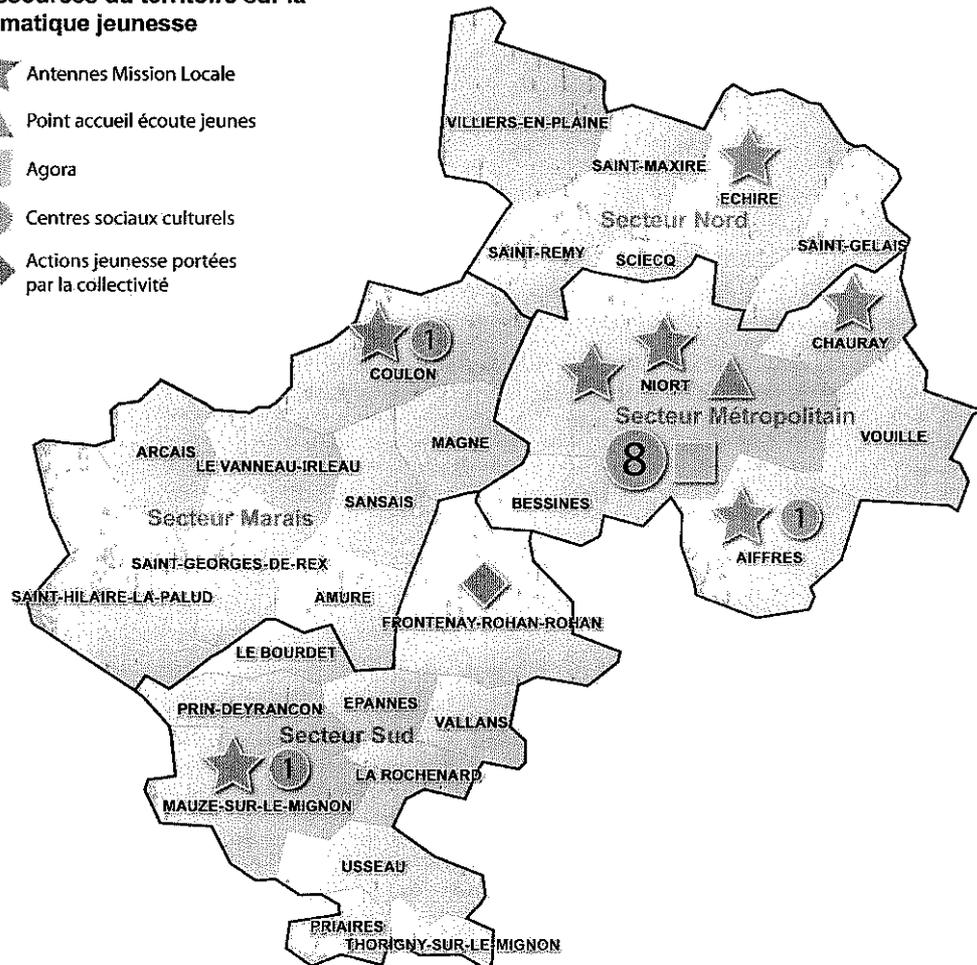
- La prévention santé, notamment par la prévention sur l'alcool grâce à la présence sur Niort d'un centre de prévention pour les 12-25 ans (AGORA) qui, chaque mercredi, propose des permanences assurées par des professionnels de l'association au sein du centre. Cette démarche de prévention est par ailleurs structurée en réseau avec d'autres professionnels rattachés à l'Education nationale, aux Maisons Familiales (MFR), au CMP, à la CPAM, aux centres socio culturels...
- La formation citoyenne au travers notamment le soutien au bénévolat associatif dans le cadre du CGsolidaire dont l'appui aux centres socio culturels permet de renforcer certaines démarches d'autonomisation des jeunes dans des démarches associatives.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

Ressources du territoire sur la thématique jeunesse

- ★ Antennes Mission Locale
- ▲ Point accueil écoute jeunes
- Agora
- Centres sociaux culturels
- ◆ Actions jeunesse portées par la collectivité



SYNTHESE DES PRINCIPAUX ENJEUX

SUR L'AXE PREVENTION

Les situations à risque sont à l'échelle de l'agglomération de Niort très relatives. la CAN est en effet un territoire peu touché par les phénomènes de délinquance, de violence et d'incivilité en raison à la fois d'une réalité locale plutôt apaisée et d'une politique de prévention qui apparaît pragmatiquement répondre de façon relativement cohérente à la réalité des enjeux (un ensemble d'attentions soutenues sur le plan de la prévention primaire).

A cela, deux conséquences :

- Une faible mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux collectifs relatifs à la prévention (ex : un CLSPD peu actif)
- Une faible connaissance de la réalité des situations (ex : pas de données constituées ; pas de focale sur le territoire de l'agglomération)

Malgré un enjeu qui peut apparaître secondaire aux yeux des acteurs, il apparaît tout d'abord nécessaire de ne pas perdre de vue la connaissance que l'on peut mobiliser sur le sujet afin de suivre les évolutions des situations dans un contexte où il existe peu de données disponibles et organisées jusqu'à présent.

Ensuite si nous sommes dans un contexte favorable facilitant les démarches amont de « prévention » plus que les démarches aval de « réparation », cela nécessite de repositionner les acteurs de la prévention dans une posture de veille collective à l'échelle de la CAN dans un contexte aujourd'hui qui privilégie plutôt les initiatives individuelles de certains acteurs plutôt qu'une démarche partagée de prévention à l'échelle inter partenariale, qui mobilise les acteurs sur certains territoires alors qu'ils sont absents sur d'autres. De même, il apparaît pertinent de tirer enseignement des bonnes pratiques et des savoirs faire afin de pouvoir ainsi mieux répondre collectivement aux situations qui peuvent se présenter.

SUR L'AXE CITOYENNETE

Ainsi, au delà de la prévention, la question de la citoyenneté, devient essentielle afin de mieux impliquer les acteurs et les publics concernés dans des démarches d'autonomisation et d'accompagnement de l'action publique.

A l'échelle du territoire de la CAN, les centres socioculturels sont les vecteurs principaux et essentiels de l'animation territoriale. A coté d'eux, le monde associatif représente un complément non négligeable de l'action qui peut être menée à l'échelle

des différents territoires. L'agglomération de Niort a en effet la chance de bénéficier d'un tissu associatif très présent et d'un bénévolat très développé.

L'enjeu principal en termes de citoyenneté est de faire vivre autrement les territoires au travers de quatre directions :

- Développer l'offre publique à l'échelle de la CAN sur une logique de complémentarité et de mutualisation des structures existantes (notamment au travers l'action des centres socio culturels)
- Favoriser l'accessibilité de l'offre publique en agissant d'un coté sur la tarification et de l'autre sur la mobilité
- Développer, accompagner et valoriser l'ensemble des initiatives de la jeunesse sur le territoire
- Enfin mobiliser autrement la jeunesse dans la dynamique du territoire au travers sa reconnaissance et son implication dans les structures de type CSC.

VOLET SANTE

Sur la thématique santé, les éléments présentés ici s'appuient à la fois sur les données existantes, et notamment un diagnostic récent de l'ORS à l'échelle du territoire de la CAN, ainsi que sur les apports de l'atelier conduit avec les institutions et acteurs locaux. Par ailleurs, une autre démarche, concernant la démographie médicale, est menée de façon concomitante à l'initiative de la CAN : cette démarche doit permettre des indicateurs les plus récentes en matière de démographie médicale.

LES PRINCIPAUX POINTS DU DIAGNOSTIC ORS DE 2009

Ce diagnostic montre que la plupart des indicateurs de l'état de santé des populations se situent dans la moyenne régionale. Ainsi en termes de mortalité :

- Une sous-mortalité générale par rapport au Poitou-Charentes
- Par rapport à la région, une sous-mortalité pour les décès attribuables au tabac, mais une part de décès liés à l'alcool un peu plus importante
- Une surmortalité par suicide, dans la région, par rapport à la France entière
- Par ailleurs certaines zones paraissent plus fragiles : une surmortalité significative est repérée sur le canton de Mauzé-sur-le-Mignon.

En termes de précarité : 6 % de la population de la CAN est bénéficiaire de la CMU complémentaire (les identique au Poitou-Charentes), 10 % à Niort.

Les densités en professionnels de santé libéraux sont comparables aux moyennes régionales :

- Fin 2006, 107 généralistes libéraux étaient présents sur la CAN. En moyenne 112 pour généralistes pour 100 000 habitants (supérieur à la moyenne régionale)
- Des infirmiers libéraux plus nombreux au sud de l'agglomération

Mais une vigilance est nécessaire sur ce sujet dans la mesure où près de 6 médecins généralistes sur 10 ont plus de 50 ans. Par ailleurs il semble exister des disparités territoriales avec, là encore, des points de fragilité au sud de l'agglomération.

→ *Des apports plus précis et actualisés sur la démographie médicale dans le cadre de la mission conduite par GRES-médiation santé*

UNE PROBLEMATIQUE LIEE AU VIEILLISSEMENT

Des éléments récents fournis par l'INSEE, montrent qu'une augmentation de 50% des plus de 60 ans sur l'aire urbaine de Niort entre 2006 et 2020 est à prévoir. Cette même note projette une augmentation de 12% de la population dépendante d'ici 2020 dans les Deux-Sèvres. Dans cette perspective, six personnes dépendantes sur dix vivraient à domicile²¹.

En regard, l'offre d'équipement est analysée dans le diagnostic établi dans le cadre du schéma gérontologique départemental. Ce document note un déficit de places d'hébergement sur la CAN et la CCPC par rapport au taux d'équipement départemental (qui est élevé). Par ailleurs, un plus faible taux d'équipement en SSIAD est constaté sur la CAN au regard des autres territoires du Département²².

Le territoire de la CAN n'est pas homogène au regard de la problématique du vieillissement. Ainsi une étude de l'ORS identifie trois secteurs aux logiques différentes²³ :

- Secteur nord: des cantons périurbains moins âgés, présentant des indicateurs de mortalité favorables, moins de bénéficiaires d'un minimum vieillesse, des densités importantes de professionnels de santé libéraux, et de plus forts recours aux spécialistes et aux dentistes
- Secteur métropolitain « étendu »: des territoires urbains marqués par des indicateurs de mortalité plutôt favorables, une part plus importante de personnes âgées vivant seules, une offre et un recours aux professionnels de santé libéraux plus importants.
- Une partie du secteur Marais et sud : des territoires marqués par des indicateurs de mortalité plutôt défavorables, une part plus importante de bénéficiaires d'un minimum vieillesse, et un taux d'équipement plus important en lits et places d'établissement pour personnes âgées.

LES ACTEURS ET LES ACTIONS

²¹ Source INSEE Poitou-Charentes, décembre 2010

²² Source schéma gérontologique des Deux-Sèvres, 2010-2014

²³ Source: ORS, Territoires et vieillissement en Poitou-Charentes, mai 2011

Une série d'actions sont mises en place sur le territoire de la CAN, même si toutes ne concernent pas l'ensemble du territoire. Ainsi à l'échelle de la ville de Niort :

- L'Atelier Santé Ville de Niort est mise en place depuis fin 2007 dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (coordination par l'IREPS) ;
- des Points info bien-être et des Point info santé ont également été développés ;
- Sur l'entrée santé / précarité: une charte alimentaire a été mise en place en 2011.

D'une façon générale, les interventions de l'IREPS 79 apparaissent comme structurantes pour l'action publique locale en santé (elles sont citées comme telle par le diagnostic jeunesse mené sur Niort).

Par ailleurs, l'Hôpital de Niort est engagé sur les liens santé-social : il est en charge du 115 et dispose d'une Permanence d'Accès à la Santé et aux Soins.

A l'échelle de l'agglomération la question de la santé est une préoccupation à la fois en termes de prévention et d'accès aux soins :

- Un volet santé au sein de toutes les actions du PLIE (lien SIAE et centres d'examens de santé) ;
- Une étude en cours sur Démographie médicale et maisons de santé.

Les interventions du Conseil Général sont également importantes et concernent de fait la CAN sur les entrées suivantes :

- Via le schéma gérontologique départementale (et notamment présence sur la CAN et la CCPC du Centre Local d'Information et de Coordination – CLIC).
- Via le schéma de Protection Maternelle et infantile
- Via la prévention santé, notamment auprès des jeunes (et en particulier a travers le centre de prévention AGORA)

A l'échelle régionale, les plans et schémas régionaux de l'ARS étaient en cours de refonte au moment de l'élaboration du Diagnostic. Avant la refonte de ces dispositifs suite à la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, le Bilan 2009 du PRSP faisait apparaître :

- Moins d'actions prévention dans les Deux-Sèvres que sur les autres départements de la Région
- une part des crédits GRSP rapporté au nombre d'habitants relativement faible sur la CAN.

Les actions en prévention et promotion de la santé ou éducation à la santé sont en général plutôt concentrées sur les pôles urbains. Les participants à l'atelier ont ainsi estimé que l'accès à l'information reste inégal sur le territoire, avec une concentration de l'information sur les territoires de la géographie prioritaire concernés par l'atelier

santé-ville. Des actions de prévention au sein des établissements scolaires sont cependant menées sur l'ensemble du territoire.

Mais d'une façon générale, les acteurs disposent d'une faible lisibilité des actions de prévention et promotion de la santé mises en œuvre sur les différents territoires de la CAN.

Plus largement, les participants à l'atelier ont exprimé **un besoin de partage des connaissances sur les données de santé** : il manque sur le territoire un outil de type « tableau de bord » sur l'entrée santé.

Il émerge également du diagnostic des besoins :

- **de mise en réseau et de coordination des acteurs.**

Dans un contexte récent marqué par une série de réformes (loi HPST, évolution du statut des centres de soin et de prévention etc.), il existe un déficit d'échanges et de visibilité sur les possibilités d'intervention des uns et des autres. L'idée générale est que beaucoup de choses sont réalisées mais par petites touches et avec un manque de coordination. Les acteurs locaux souhaitent une clarification du « qui fait quoi ? » et de partage entre les différents acteurs, spécialisés ou non dans la santé (centre socioculturels établissement scolaires).

- **de mobilisation et de formation d'acteurs relais**

Les acteurs sociaux, chargé de l'accompagnement au sens large constituent des relais de premier niveau pour la prévention en santé. Or ces acteurs doivent être sensibilisés aux enjeux de prévention et de promotion de la santé : ainsi les agents d'insertion peuvent considérer qu'il n'y a pas de besoins sur le territoire en matière de prévention santé, mais ils peuvent manquer de sensibilisation sur ces problématiques et ne pas être en mesure d'appréhender avec précision les besoins effectifs.

Par ailleurs, pour la diffusion de l'information en direction des publics cibles, il est nécessaire de mobiliser des relais (personnes ressources au niveau très local, de micro-territoires), les campagnes de communication papier n'ayant que peu d'effets.

SYNTHESE DES ENJEUX

Sur le champ de la santé, le projet de la CAN intervient dans un contexte d'opportunité né de la loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST) du 21 juillet 2009, qui modifie en profondeur les politiques de santé. Elle stipule notamment, dans l'article L. 1434-2 alinéa 3 du Code de la santé publique que dans le cadre des Projets régionaux de santé (PRS), des programmes territoriaux de santé peuvent

donner lieu à des **Contrats locaux de santé (CLS)**. Ces contrats locaux de santé sont conclus par l'Agence régionale de santé avec les collectivités territoriales et leurs groupements et portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Le schéma de cohésion social peut ainsi constituer un moment de préparation et de préfiguration d'un tel contrat. **Le champ de la santé doit à cette occasion être envisagé comme un facteur de cohésion sociale et de développement local.**

En matière de santé les enjeux exprimés par les élus et les acteurs locaux pour la CAN et son territoire sont de trois ordres :

- Un besoin de **mise en cohérence des acteurs et des actions** intervenant en matière de prévention et promotion de la santé.
- Un besoin **d'accompagnement des professionnels et des élus** pour a mise en place de projets collectifs visant à répondre aux risques liés à la démographie médicale.
- Un besoin **d'organisation de l'observation et du partage des connaissances et données** disponibles (état de santé de la population, offre de soin, acteur de la prévention etc.).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE

